

Bulletin du Conseil communal

N°6



Lausanne

Séance du 3 décembre 2013 – Première partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 3 décembre 2013

6^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 3 décembre 2013, à 18 h et à 20 h 30Sous la présidence de M^{me} Natacha Litzistorf Spina, présidente**Sommaire****Ordre du jour** 633**Première partie**..... 641**Prestation de serment de M. Blaise Michel Pitton** 641**Communications**

Démission du Conseil communal de M. Roland Rapaz du Conseil communal..... 641

Décès de la mère de M. Marc Vuilleumier, conseiller municipal 643

Demandes d'urgence de la Municipalité pour les Préavis N^{os} 2013/48, 2013/44, 2013/46, 2013/47, 2013/50, 2013/34, 2013/26 et 2013/28 643Demandes d'urgence de la Municipalité pour le Préavis N^o 2013/39 644

Changement de statut de la Maison de quartier Sous-Gare en établissement public et travaux. Ouverture d'un compte d'attente..... 645

Départ à la retraite du D^r Virgile Woringer, chef du Service de santé des écoles..... 646

Création du Service de santé et prévention. Nomination de la nouvelle cheffe de service. 647

Service de psychologie scolaire. Nomination du chef de service 649

Réponse de la Municipalité à la question écrite N^o 21 de M. Hadrien Buclin, déposée le 5 novembre 2013 : « Des caméras placées dans les écrans publicitaires des stations de m2 ? » 649Réponse de la Municipalité à la question écrite N^o 17 de M. Pierre-Yves Oppikofer 650**Communications – Dépôts**

Postulat de M. Charles-Denis Perrin : « Bruits ou chuchotements dans les bois du Jorat... ? » 651

Postulat de M^{me} Sylvianne Bergmann : « Pour des mesures visant à favoriser l'engagement de personnes handicapées »..... 651Interpellation de M. Jacques Pernet : « Ports de Vidy et d'Ouchy : des estacades sécurisées... 2^e épisode ! »..... 651

Interpellation de M. Jacques Pernet : « Des WC publics dignes d'une ville touristique » . 651

Interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « Compostage-biométhanisation, que fait notre Ville ?»..... 652

Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp : « Théâtre de Vidy : 50 et plus »..... 652**Questions orales**..... 652

Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau Remplacement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels Réfection de surfaces privées communales Réfection de surfaces extérieures (préaux et parkings) des établissements scolaires. Crédits-cadres annuels 2014

Préavis N° 2013/44 du 26 septembre 2013	654
Rapport.....	668
Discussion	669

Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines. Crédit-cadre annuel 2014

Préavis N° 2013/46 du 2 octobre 2013.....	670
Rapport.....	676
Discussion	677

Autorisations d'achats pour l'exercice 2014

Préavis N° 2013/47 du 10 octobre 2013	678
Rapports	691
Discussion	694

Crédits supplémentaires pour 2013 (2^e série)

Préavis N° 2013/50 du 17 octobre 2013.....	695
Rapport.....	743
Discussion	744

Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2014. Plan des investissements pour les années 2014 à 2017

Préavis N° 2013/48 du 10 octobre 2013.....	745
Rapport.....	761
Discussion	764

Ordre du jour

A. OPERATIONS PRELIMINAIRES

1. Prestation de serment du/de la vient-ensuite (Soc.), remplaçant M. Fabrice Ghelfi (Soc.), démissionnaire.
2. Communications.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

- R68. Rapport-préavis N° 2012/55 : Réponse au postulat de Charles-Denis Perrin et consorts : diminuer les exigences réglementaires pour augmenter l'isolation des bâtiments. (TRX). ANNE-FRANÇOISE DECOLLOGNY.
- R73. Pétition du collectif « NON au projet de la Bâloise – NON au bétonnage des Cottages » et consorts (718 sign.) : « Opposition aux demandes de permis de construire (P) au ch. des Cottages 1, 3 et 5 ». (TRX). COMMISSION DES PETITIONS (HENRI KLUNGE).
- R74. Motion de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : « Pour un fonds spécial, pour risques de tournées, partagé ». (AGC). MARIA VELASCO.
- R75. Rapport-préavis N° 2012/57 : Réponse à la motion Pierre-Yves Oppikofer « Soutien de la Ville de Lausanne au projet pilote 'Mentorat Emploi Migrants' de l'EPER (Entraide Protestante Suisse) pour l'insertion professionnelle des migrantes et migrants ». (EJCS, AGC). MARIA VELASCO.
- R79a. Motion de M. Nkiko Nsengimana et consorts : « Lausanne consommerait-elle autant de coke qu'Amsterdam ? Pour un état des lieux et le développement de stratégies de lutte répressives contre le trafic de drogue et le blanchiment d'argent issu de la drogue ». (LSP) ;
- R79b. Postulat de M. Nkiko Nsengimana et consorts : « Nous avons la loi, ils ont le temps ! La lutte contre le trafic de drogue de rue passe aussi par la réappropriation de l'espace public et par la mobilisation citoyenne ». (SIPP, LSP). MAGALI ZUERCHER.
- R80. Postulat de M. Valéry Beaud : « Pour une différenciation de l'offre en stationnement selon le type de localisation, aussi pour les affectations au logement ». (TRX). CLAUDE-ALAIN VOIBLET.
- R85. Pétition de Jean-Jacques Bort et consorts (14 sign.) demandant une limitation de la vitesse à 30 km/h au chemin du Levant. (TRX). COMMISSION DES PETITIONS (MARIE-ANGE BRELAZ-BUCHS).
- R86. Motion de M. Julien Sansonnens : « Antennes de téléphonie mobile : le principe de précaution doit s'appliquer ». (TRX). CHRISTELLE ALLAZ.
- R88. Rapport-préavis N° 2013/5 : Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti « Pour des conditions de travail décentes dans les bureaux mandatés par la Ville ». (EJCS, TRX). ANDRE MACH.
- R89. Motion de M. Jean-Daniel Henchoz : « A qui le 'trop-plein' d'impôt résultant de l'introduction des taxes liées à l'élimination des déchets ? » (FIPAV). COMMISSION DES FINANCES (PIERRE-ANTOINE HILDBRAND).
- R90. Pétition des Jeunes libéraux-radicaux Vaud et consorts (2423 sign.) : « Extension des heures d'ouverture, dissipation des nuisances ! ». (LSP). COMMISSION DES PETITIONS (MARIA VELASCO).

- R91. Postulat de M. Denis Corboz : « De la boîte au lit, en pyjama ! » (AGC). JEAN-LUC LAURENT.
- R93. Rapport-préavis N° 2012/39 : « Favoriser l'intégration professionnelle des personnes handicapées ». Réponse au postulat de M. Jean Tschopp. (AGC). BERTRAND PICARD.
- R95. Postulat de M. Julien Sansonnens : « Sport pour tous, aussi à la Pontaise ! » (SIPP). DIANE WILD.
- R98. Rapport-préavis N° 2013/6 : Politique sociale de la vieillesse. Réponses aux postulats Picard « Pour une politique municipale globale et mieux coordonnée au profit des aînés » et « Pour une meilleure information quant à l'hébergement de la personne âgée, entre les soins à domicile et l'hébergement en EMS, en ville de Lausanne » et au postulat Wermelinger « Espace Riponne : la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés ». (EJCS). ELISABETH MÜLLER.
- R99. Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours santé (type piste vita) ». (SIPP, FIPAV). DIANE WILD.
- R1. Motion de M. Hadrien Buclin : « Pour un contrôle plus systématique des loyers par la Ville ». (LSP). FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.
- R2. Pétition des enfants et des habitants du quartier de City-Blécherette (62 sign.) concernant la pose d'un grillage. (LSP, EJCS). COMMISSION DES PETITIONS (SANDRINE SCHLIENGER).
- R3. Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts : « Pour une durabilité des finances lausannoises grâce à une identification et une projection sur le long terme des besoins en investissement et en entretien, des dépenses et des recettes ». (FIPAV). CLAUDE BONNARD.
- R4. Rapport-préavis N° 2013/7 : Ecologie industrielle à Lausanne. Réponse au postulat de M^{me} Natacha Litzistorf. (SiL, TRX, FIPAV). FABRICE MOSCHENI.
- R5. Postulat de M. Jean-Daniel Henchoz : « Revêtements routiers silencieux : l'environnement et la qualité de vie à Lausanne y gagnent ». (TRX). NKIKO NSENGIMANA.
- R6. Postulat de M^{me} Elisabeth Müller : « Un Sud-Ouest trop perméable aux TIM ». (TRX). JEAN-DANIEL HENCHOZ.
- R7. Rapport-préavis N° 2013/17 : Réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Faites passer la consigne : plus de civilité, moins de déchets ! » (TRX). YVES FERRARI.
- R8. Rapport-préavis N° 2013/18 : Bénévolat des jeunes pour les jeunes : pour un réel encouragement ! Réponse au postulat de M^{me} Isabelle Mayor. (EJCS, AGC). GAËLLE LAPIQUE.
- R9. Postulat de M. Jean-Luc Laurent : « Les cadres lausannois à Lausanne ou environs ». (AGC). JACQUES-ETIENNE RASTORFER.
- R10. Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina et consorts : « Métamorphose, vers une nouvelle gouvernance ». (TRX). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (JEAN-LUC CHOLLET).
- R12. Postulat de M^{me} Muriel Chenux Mesnier et consorts : « Osez postuler ! Un objectif légitime pour toutes et tous ». (AGC). ISABELLE MAYOR.
- R13. Projet de règlement de M^{me} Evelyne Knecht : « Article 89 du RCCL : demande de rétablir la contre-épreuve ». (AGC). SYLVIANNE BERGMANN.

- R14. Rapport-préavis N° 2013/15 : Soutien au monde associatif lausannois et promotion du bénévolat. Réponse à la motion Diane Gilliard et consorts « Pour une étude visant à la création d'une maison des associations », à la motion Gilles Meystre et consorts « Demandant une analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales lausannoises », au postulat Roland Philippoz « Pour la promotion et la valorisation de l'engagement bénévole et de la vie associative (article 70 de la Constitution vaudoise) » et à l'interpellation Rebecca Ruiz « Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises : l'exemple du Centre culturel chilien ». (EJCS). ANNE-FRANÇOISE DECOLLOGNY.
- R15. Motion de M. Hadrien Buclin : « Halte à l'érosion du pouvoir d'achat du personnel de la Ville ! Pour une indexation fondée sur le renchérissement réel du coût de la vie ». (AGC). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- R16. Rapport-préavis N° 2013/9 : Quelle aide à l'apprentissage la Municipalité envisage-t-elle ? Réponse au postulat de M. Guy Gaudard. (EJCS, AGC). MIRELLE KNECHT.
- R17. Rapport-préavis N° 2013/20 : Réponse au postulat de M. Vincent Rossi : « Construire Minergie à Lausanne est une pratique normale ». (LSP). BENOIT GAILLARD.
- R18. Projet de règlement de M. Philipp Stauber et consorts : « Lausanne sans mendicité ». (LSP). NICOLAS GILLARD.
- R19. Pétition du comité pour le rétablissement de la ligne 6 jusqu'à Praz-Séchaud et consorts (4343 sign.) : « Rétablissement de la ligne N° 6 jusqu'à Praz-Séchaud ». (TRX). COMMISSION DES PETITIONS (ANNA ZÜRCHER).
- R23. Motion de M. Guy Gaudard : « Répartition équitable des parcelles constructibles appartenant à la Ville » (LSP). FABRICE GHELFI.
- R24. Rapport-préavis N° 2013/19 : Réponse au postulat de MM. Jean-François Cachin et Guy-Pascal Gaudard « Pour plus de sécurité sur le chemin piétonnier reliant l'avenue de la Vallonnette au chemin du Devin ». (LSP). ANNE-LISE ICHTERS.
- R25. Postulat de M. Nicolas Gillard : « Deux hectares pour un stade ». (LSP). ALAIN HUBLER.
- R26. Motion de M. Pierre Oberson : « Les parkings motos et la mobilité transfrontalière ». (TRX). ALAIN HUBLER.
- R27. Rapport-préavis N° 2013/22 : Réponse à trois motions, quatre postulats et trois pétitions concernant la Direction des travaux et relatifs à la mobilité en ville de Lausanne. (TRX). JEAN-MARIE CHAUTEMS.
- R28. Préavis N° 2013/26 : Plan partiel d'affectation Chalet-de-Praroman concernant la parcelle N° 15754. Radiation partielle du plan d'extension légalisé N° 599 du 28.11.1980 concernant les régions périphériques et foraines de Lausanne. Elargissement du chemin du Chalet-de-Praroman. Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à la Fondation internationale pour le développement du tir à l'arc (FIDTA). (TRX, LSP). ROLAND OSTERMANN.
- R29. Préavis N° 2013/28 : Plan partiel d'affectation « Bérée 2 » concernant la parcelle N° 7309, comprise entre l'autoroute A9, la forêt de Valmont, la limite est des parcelles N°s 20'546 et 20'543 et le plan légalisé N° 620. Radiation partielle du plan légalisé N° 620 « Bérée ». (TRX). PIERRE-YVES OPIKOFER.
- R30. Préavis N° 2013/29 : Remplacement du Système d'aide à l'engagement de la centrale d'alarme et d'engagement du Corps de police. (LSP). FRANÇOISE LONGCHAMP.

- R31. Préavis N° 2013/31 : Assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre. (SIPP). JEAN-LUC CHOLLET.
- R32. Rapport-préavis N° 2013/32 : Réponse au postulat de M. Jean-François Cachin et consorts « Une nouvelle réaffectation du P+R provisoire de Vennes ». (TRX). ROLAND RAPAZ.
- R33. Préavis N° 2013/34 : Evolution et extension des infrastructures informatiques et du réseau RÉCOLTE pour la période 2013-2017. (AGC). VALENTIN CHRISTE.
- R34. Préavis N° 2013/37 : Projet de construction de 8 bâtiments « Minergie-P-Eco[®] », comprenant 131 logements, 2 zones d'activité et un parking souterrain de 93 places, sis chemin de Bérée 22a/b/c/d, 24a/b et 26a/b. Constitution de trois droits distincts de superficie grevant les parcelles N^{os} 20546 et 7277, en faveur de la Société immobilière lausannoise pour le logement S.A. – SILL. Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la SILL. (LSP). ALAIN HUBLER.
- R35. Préavis N° 2013/39 : Parcelle 244 – chemin des Sauges 20 à Lausanne – Propriété de la Commune de Lausanne. Radiation de la servitude « Hauteur des constructions » Id 2001/004550 à charge des parcelles 2492, 2493 et 2494 et en faveur des parcelles 2431 et 2449. (LSP). OLIVIER FALLER.
- R36. Préavis N° 2013/41 : Centre omnisports de la Vallée de la Jeunesse. Remplacement des gradins mobiles. (SIPP). JULIEN EGGENBERGER.
- R37. Rapport N° 2013/43 : Initiatives et pétitions en cours de traitement. Situation au 30 juin 2013. (AGC, SIPP, LSP, TRX, EJCS, FIPAV, SiL). COMMISSION DE GESTION (ALAIN HUBLER, PRESIDENT).
- R38. Rapport sur la gestion municipale pour 2012 et réponses aux 25 observations de la Commission permanente de gestion ; complément de réponse à une observation pour l'exercice 2011. COMMISSION DE GESTION (ALAIN HUBLER, PRESIDENT).
- R39. Préavis N° 2013/44 : Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau. Remplacement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels. Réfection de surfaces privées communales. Réfection de surfaces extérieures (préaux et parkings) des établissements scolaires. Crédits-cadres annuels 2014. (TRX, SiL, LSP, EJCS). COMMISSION DES FINANCES (FABRICE GHELFI).
- R40. Préavis N° 2013/46 : Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines. Crédit-cadre annuel 2014. (FIPAV). COMMISSION DES FINANCES (DAVID PAYOT).
- R41. Préavis N° 2013/47 : Autorisations d'achats pour l'exercice 2014. (FIPAV). COMMISSION DES FINANCES (GEORGES-ANDRE CLERC, VICE-PRESIDENT ; BENOÎT GAILLARD, PRESIDENT CCI).
- R42. Préavis N° 2013/48 : Commune de Lausanne – Budget de fonctionnement de l'exercice 2014 – Plan des investissements pour les années 2014 à 2017. (FIPAV). COMMISSION DES FINANCES (PHILIPPE CLIVAZ, PRESIDENT).
- R43. Préavis N° 2013/50 : Crédits supplémentaires pour 2013 (2^e série). (FIPAV). COMMISSION DES FINANCES (GEORGES-ANDRE CLERC, VICE-PRESIDENT).

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI14. Postulat de M. Jean-Daniel Henchoz : « Métamorphose sur les quais d'Ouchy ». (5^e/19.11.13). DISCUSSION PREALABLE.
- INI15. Postulat de M^{me} Mirelle Knecht : « Pour que la Ville de Lausanne adopte une stratégie globale d'élimination des inégalités et d'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap en tenant compte de la diversité des problématiques et l'intègre à sa politique du personnel ». (5^e/19.11.13). DISCUSSION PREALABLE.
- INI16. Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts : « Pression fiscale à Lausanne : reste-t-il encore un peu d'air aux contribuables lausannois ? » (5^e/19.11.13). DISCUSSION PREALABLE.
- INI17. Postulat de M. David Payot : « Adaptation des loyers aux taux hypothécaires : et si Lausanne montrait l'exemple ? » (5^e/19.11.13). DISCUSSION PREALABLE.

INTERPELLATIONS

- INT8. Interpellation de M. Henri Klunge : « Une décoration urbaine dynamique et durable ». (19^e/28.5.13) [FIPAV/25.7.13]. DISCUSSION.
- INT15. Interpellation de M. Nicolas Gillard et consorts : « Grands travaux à Lausanne : chaos et gouffre sans fin ou changements organisés et gérés par la Municipalité ? » (20^e/11.6.13) [TRX/26.9.13]. DISCUSSION.
- INT18. Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : « Le deal se déplace : que fait la police ? » (3^e/8.10.13) [LSP/7.11.13]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 10.12 (19 h 30) en réserve, 21.1 (18 h et 20 h 30), 4.2 (18 h et 20 h 30), 18.2 (18 h et 20 h 30), 4.3 (18 h et 20 h 30), 18.3 (18 h et 20 h 30), 1.4 (18 h et 20 h 30), 6.5 (18 h et 20 h 30), 20.5 (18 h et 20 h 30), 3.6 (18 h et 20 h 30), 17.6 (18 h et 20 h 30) et 18.6 (19 h 30), 26.8 (de 18 h à 20 h), 9.9 (18 h et 20 h 30), 23.9 (18 h et 20 h 30), 7.10 (18 h et 20 h 30), 28.10 (18 h et 20 h 30), 11.11 (18 h et 20 h 30), 25.11 (18 h et 20 h 30), 9.12 (18 h et 20 h 30) et 10.12 (19 h 30).

Au nom du Bureau du Conseil :

La présidente : *Natacha Litzistorf Spina*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 26.2.13 Projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron : « Projet de révision totale du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985 ». (AGC). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 14.5.13 Rapport-préavis N° 2013/11 : De la micro-informatique sans macrocrédit ? Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin. (AGC). ALAIN HUBLER.
- 14.5.13 Rapport-préavis N° 2013/12 : Réponse à la motion de M. Guy Gaudard : « Cautionnons... ce qui doit l'être ». (LSP). SOLANGE PETERS.
- 10.9.13 Rapport-préavis N° 2013/24 : Réponse au postulat de M^{me} Marlène Bérard : « Enfin le paiement par SMS des parkings, places de parc, titres de transports et amendes d'ordre ». (TRX). MARLENE VOUTAT.

- 10.9.13 Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Petite ceinture, TIM et réhabilitation de la Place du Tunnel ». (TRX). MAURICE CALAME.
- 10.9.13 Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Consultations communales : un retard qui fait gagner du temps ». (AGC). NKIKO NSENGIMANA.
- 10.9.13 Motion de M. Claude Bonnard pour l'introduction de dispositions de planification des antennes de téléphonie mobile dans le plan directeur communal. (TRX). ALAIN HUBLER.
- 10.9.13 Motion de M. Claude Bonnard pour l'introduction d'un stationnement payant pour les deux-roues motorisés, au centre de Lausanne et dans les quartiers stratégiques. (TRX). MARIA VELASCO.
- 10.9.13 Motion de M. Guy Gaudard : « Pour un renforcement des critères d'attribution de parcelles publiques ». (LSP). MATHIEU BLANC.
- 24.9.13 Préavis N° 2013/27 : Projet Métamorphose. Rapport au Conseil communal sur l'évolution du projet Métamorphose et sur son évaluation financière. Modification du Plan général d'affectation au lieu-dit La Tuilière–Blécherette. Demande de crédit pour la participation communale au déplacement de la route de Romanel, l'aménagement provisoire du carrefour de la Blécherette et les travaux de construction des nouveaux réseaux souterrains. Demande de crédit d'étude pour le centre de football de la Tuilière. Demande de crédit pour l'organisation d'un concours sur la partie sud du site de la Tuilière. Demande de crédit pour l'étude de sept objets Métamorphose. (AGC, SIPP, LSP, TRX, EJCS, FIPAV, SiL). YVES FERRARI.
- 24.9.13 Rapport-préavis N° 2013/33 : Réponse aux postulats de MM. Gilles Meystre « Pour une stratégie en matière de locaux dédiés à l'administration... ou comment éviter que l'amélioration du service au public demeure une intention à géométrie variable » et Guy Gaudard « SSL = Un seul toit ». (LSP, EJCS). DAVID PAYOT.
- 24.9.13 Rapport-préavis N° 2013/35 : Centre de tir sportif de Vernand. Centralisation des activités de tir. Réponse au postulat de M. Jean-François Cachin. (SIPP). ANDRE GEBHARDT.
- 24.9.13 Rapport-préavis N° 2013/36 : Réponse à la motion de M. Alain Hubler et M^{me} Evelyn Knecht « Un péage urbain pour financer la gratuité des tl : étude d'une solution écologique et sociale pour Lausanne ». (TRX). PHILIPPE MIVELAZ.
- 8.10.13 Rapport-préavis N° 2013/40 : Réponse à la motion de M. Gilles Meystre et consorts « Pour une information systématique et régulière auprès des jeunes et des étrangers, relative à leurs droits et devoirs civiques », à la motion de M^{me} Solange Peters et consorts « Pour une information des électrices et des électeurs de nationalité étrangère » et au postulat de M. Jean Tschopp « Aux urnes citoyens ! ». (AGC, SIPP, EJCS). HENRI KLUNGE.
- 8.10.13 Rapport-préavis N° 2013/42 : Réponse à la motion de M. Benoît Gaillard « Pour une politique lausannoise du logement des jeunes en formation ». (LSP). SARAH NEUMANN.
- 5.11.13 Motion de M. Henri Klunge et consorts : « Occupons l'espace public, faisons des terrasses ». (SIPP) ;
- Postulat de M. Benoît Gaillard : « Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ! » (SIPP, TRX). GIAMPIERO TREZZINI.
- 5.11.13 Motion de M. Guy Gaudard : « Création d'un fonds d'aide aux commerçants lors de travaux publics ». (TRX, FIPAV). PHILIPP STAUBER.

- 5.11.13 Postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Bancs publics ! » (TRX, FIPAV). FRANÇOISE LONGCHAMP.
- 5.11.13 Postulat de M. Laurent Guidetti pour une reconquête de l'espace public, des « festivals de rue » lausannois ! (SIPP, TRX). DIANE WILD.
- 5.11.13 Postulat de M. Laurent Guidetti : « Un soin apporté à l'occupation des rez-de-chaussée : une piste pour une meilleure sécurité dans l'espace public ». (TRX). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.
- 5.11.13 Postulat de M. Julien Eggenberger : « Pour un parc public dans le quartier Valmont–Praz-Séchaud–Vennes ». (FIPAV). JOHAN PAIN.
- 5.11.13 Motion de M. Charles-Denis Perrin et consorts : « Pour une approbation, par le Conseil communal de Lausanne, des plans de quartiers englobant des terrains appartenant à la Ville, mais situés sur d'autres communes ». (TRX, AGC). CLAUDE BONNARD.
- 5.11.13 Motion de M^{me} Françoise Longchamp : « Pour l'introduction d'un jour par semaine de télétravail dans l'administration communale lausannoise ». (AGC). LAURENT REBEAUD.
- 5.11.13 Motion de M. Pierre-Yves Oppikofer : « La Ville construit 1000 logements d'utilité publique ». (LSP). MIRELLE KNECHT.
- 19.11.13 Préavis N° 2013/45 : Règlement du Conseil communal de Lausanne – adaptation aux nouvelles dispositions de la loi sur les communes et de la loi sur l'exercice des droits politiques. (AGC). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 19.11.13 Rapport-préavis N° 2013/49 : Réponse au postulat de M. Jacques Pernet « Demande d'étude et de planification du futur de la volière du parc Mon-Repos ». Réponses aux motions de M^{me} Sylvianne Bergmann « Du miel labellisé 'capitale olympique' » et de M^{me} Graziella Schaller « Des toits publics pour 'le miel des toits de Lausanne' ». (FIPAV). MARLENE VOUTAT.
- 19.11.13 Pétition de M. Alain Bron : « Route de Genève : pour un giratoire sans risque ». (TRX). COMMISSION DES PETITIONS.
- 19.11.13 Pétition du POP & Gauche en mouvement Vaud et de la Fondation du Vivarium de Lausanne (11'336 sign.) : « Le Vivarium doit vivre ! ». (AGC). COMMISSION DES PETITIONS.
- 3.12.13 Préavis N° 2013/51 : Modification du Règlement sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins (RHOM) – Ventes en soirée quatre fois par an, sur invitation. (SIPP). SYLVIANNE BERGMANN.
- 3.12.13 Préavis N° 2013/52 : Remplacement du système de gestion de l'information des bibliothèques de la Ville de Lausanne. (LSP). ANNE-LISE ICHTERS.
- 3.12.13 Rapport-préavis N° 2013/53 : Réponse à une motion et deux postulats concernant la Direction des travaux et relatifs à la mobilité en ville de Lausanne. (TRX). ANNE-FRANÇOISE DECOLLOGNY.
- 3.12.13 Préavis N° 2013/54 : Plan de Quartier « Croix d'Ouchy » concernant les terrains compris entre l'avenue de Cour, l'avenue d'Ouchy, la rue des Fontenailles et la limite ouest de la parcelle N° 5274. Abrogation du plan d'extension N° 613 légalisé le 29 juin 1983. (TRX). JEAN-LUC CHOLLET.
- 3.12.13 Préavis N° 2013/55 : Réservoir du Calvaire. Démolition de 5 cuves, d'une villa et du tennis house, reconstruction de 3 cuves, d'une station de pompage et raccordements des conduites. (TRX). BERTRAND PICARD.

3.12.13 Préavis N° 2013/56 : Entretien des immeubles d'exploitation d'**ea**uservice. Demande de crédit-cadre quinquennal 2014-2018. (TRX) ;

Préavis N° 2013/57 : Crédit complémentaire au préavis N° 2005/86. Amélioration de la distribution de l'eau dans le Nord lausannois. (TRX). ALAIN HUBLER.

3.12.13 Rapport-préavis N° 2013/58 : Réponse de la Municipalité au postulat Stéphane Michel « Pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes ». (EJCS). GIANFRANCO GAZZOLA.

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPOSE DE LA MUNICIPALITE)

25.6.13 Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Aide au logement des personnes précarisées : pourquoi certaines dispositions réglementaires sont-elles si timidement appliquées par la Ville ? » (21^e/25.6.13) [LSP, EJCS]. DISCUSSION.

10.9.13 Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « Levée de voile sur le tarif municipal relatif aux infrastructures portuaires et aux rives du lac sises sur la commune de Lausanne. » (1^{re}/10.9.13) [SIPP]. DISCUSSION.

10.9.13 Interpellation de M. Jean-Luc Laurent : « Quel avenir pour le cimetière du Bois-de-Vaux ? » (1^{re}/10.9.13) [SIPP]. DISCUSSION.

24.9.13 Interpellation de M. Gilles Meystre et consorts : « Stabilisation et croissance de Beaulieu : Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? » (2^e/24.9.13) [AGC]. DISCUSSION.

24.9.13 Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Marchandisation agressive et anti-écologique de l'espace public par la direction des tl, acte II ». (2^e/24.9.13) [AGC]. DISCUSSION.

8.10.13 Interpellation de M. Yves Adam et consorts : « Quelles perspectives pour les écoles de musiques lausannoises suite à l'entrée en vigueur de la LEM ? » (3^e/8.10.13) [AGC]. DISCUSSION.

5.11.13 Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Application du règlement de police sur la mendicité : entre arbitraire policier et interdiction pure et simple de la mendicité ? » (4^e/5.11.13) [LSP]. DISCUSSION.

19.11.13 Interpellation de M. Johan Pain : « La discrimination raciale, ethnique ou religieuse à l'entrée des établissements de nuit à Lausanne est-elle suffisamment combattue par la Ville de Lausanne ? » (5^e/19.11.13). DISCUSSION.

19.11.13 Interpellation de M. Jean-Luc Laurent : « La Municipalité favorise-t-elle la discrimination ? » (5^e/19.11.13). DISCUSSION.

Première partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Yves Adam, Séverine Evéquo, Gilles Meystre, Magali Zuercher.

Membres absents non excusés : M^{mes} et MM. Christelle Allaz, Muriel Chenaux Mesnier, Evelyne Knecht, Sarah Neumann, Solange Peters, Jacques-Etienne Rastorfer.

Membres présents	90
Membres absents excusés	4
Membres absents non excusés	6
Effectif actuel	100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Prestation de serment de M. Blaise Michel Pitton

L'assemblée et le public se lèvent à l'entrée du nouveau conseiller.

La présidente : – Monsieur Pitton, en tant que nouveau membre du Conseil communal, vous êtes appelé à prêter le serment que je vais vous lire. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre : je le promets.

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

» Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

M. Blaise Michel Pitton (Soc.) : – Je le promets.

La présidente : – Je prends acte de votre serment. Je vous félicite de votre accession au Conseil communal en vous souhaitant de nouveau la bienvenue. Je vous remets le procès-verbal de l'Assemblée de commune certifiant votre élection et vous invite à prendre place dans la salle au gré de votre envie.

Communication

Démission du Conseil communal de M. Roland Rapaz du Conseil communal

Lausanne, le 24 novembre 2013

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Causes ou effets, nombreux sont les membres de ce conseil qui mènent, en parallèle à leur mandat de conseiller, une vie associative très active. Afin de respecter mes engagements dans ce domaine et pour leur offrir l'énergie et l'attention qu'ils méritent, je me vois contraint de faire des choix. C'est la raison pour laquelle, je vous présente ma démission pour la fin de cette année civile. Après une bonne décennie au sein de ce Conseil, il me semble aujourd'hui opportun, alors que la relève est forte, de lui laisser la place.

Le Conseil communal est à l'image de la vie. On y rencontre des moments exaltants, intenses, des moments passionnants, on y croise aussi l'ennui, l'incompréhension parfois, le doute et même, paradoxalement, la solitude. Mais surtout, on y fait des rencontres hors de son propre sérail. Même si nous ne partageons pas les mêmes visions et les mêmes valeurs sur la société et le développement de notre ville, je pense que nous œuvrons tous pour le bien-être de ses habitants.

Au cours de ces années, j'ai particulièrement apprécié, les échanges et les rencontres chaleureuses avec les Lausannoises et les Lausannois lors de mon année présidentielle, le travail et la réflexion que l'on peut mener au sein des commissions et garderai un souvenir très fort des tranches de vie, des destins croisés lors des nombreuses séances de la Commission de naturalisation auxquelles j'ai eu le privilège et le plaisir de participer.

Avant tout, je remercie les électrices et les électeurs qui à trois reprises m'ont témoigné leur confiance.

A toutes et à tous, à chacune et à chacun, je souhaite adresser, pour tous les moments partagés, mes remerciements et ma plus vive reconnaissance.

Je vous souhaite une agréable fin d'année et une fin de législature à la mesure de vos attentes, particulièrement de celles de mon propre groupe. Et c'est signé M. Roland Rappaz.

(Signé) *Roland Rappaz*

Applaudissements.

La présidente : – Comme nous n'aurons plus de séance après celle-ci, je dirai un petit mot sur M. Roland Rappaz pour qu'il puisse encore l'entendre. Je ne doute pas qu'il nous entendra et qu'il nous regardera prochainement – dès l'année prochaine –, pour suivre ce qui se passe au Conseil.

M. Roland Rappaz est entré au Conseil communal le 11 février 2003. Il a été membre du Bureau depuis juillet 2006 et a présidé le Conseil de 2010 à 2011. Membre de la Commission des naturalisations de 2002 à 2006, il l'a présidée en 2004. Il y a été membre de la Commission consultative économique. Pour nous, monsieur Rappaz, vous êtes une encyclopédie et une mémoire institutionnelle vivante. Passionné d'Histoire et de culture, vous êtes la référence pour nous conter la grande Histoire, comme les petites histoires de la gauche en général, et lausannoises en particulier. Vous avez participé à plusieurs ouvrages d'histoire de la gauche, notamment du POP, ce qui laisse une belle trace de votre érudition et de vos passions.

Votre engagement est politique au sens large du terme. Très impliqué et actif dans la vie associative, vous êtes aujourd'hui président de l'AVIVO Vaud depuis mai 2012, et vous êtes membre du conseil de fondation de Connaissance 3. Vous avez notamment été le coordinateur d'une campagne appelée « L'éducation, c'est l'affaire de tous ». Lors de votre année de présidence, vous avez eu de fortes personnalités et des dossiers complexes et subtils à gérer, mais vous étiez rodé à cet exercice, car en tant que directeur de collège, vous aviez eu Pierre-Yves Maillard comme enseignant dans votre établissement. Votre année de présidence du Conseil vous a valu également un passage à l'émission de radio *Les petits zèbres* de Jean-Marc Richard, où on vous a entendu commenter une promenade à travers Lausanne racontant l'histoire des lieux.

Je ne vous connais pas depuis très longtemps, monsieur Rappaz, mais vous semblez avoir eu plusieurs vies. Télégraphiste, vous avez fait HEC, mais je reviendrai peut-être sur votre expérience de maître nageur. Eh oui, mesdames et messieurs, c'est ce qui explique aujourd'hui encore ce côté sportif, qui lui vaut une ligne et une élégance peu communes.

Voilà donc encore un homme de passion et de convictions qui nous quitte pour un moment, mais pas vraiment. Cela fait beaucoup en peu de temps, puisqu'on a encore en mémoire le départ de M. Ghelfi. Au nom du Conseil communal, je vous souhaite,

monsieur Rapaz, le meilleur pour la suite et nous nous réjouissons de vous revoir dans les activités associatives qui font vivre notre ville, à laquelle vous avez déjà tant apporté. Merci monsieur Rapaz.

Applaudissements.

Communication

Décès de la mère de M. Marc Vuilleumier, conseiller municipal

La présidente : – Il y a de belles choses, parce que M. Roland Rapaz va voler de ses propres ailes vers d'autres cieux, mais sans nous oublier. Il y a aussi des choses plus tristes dans le monde : je vous annonce le décès de la maman de M. Marc Vuilleumier. Je vous invite à vous lever et à observer une minute de silence.

L'assemblée se lève et observe une minute de silence.

Communication

Demandes d'urgence de la Municipalité pour les Préavis N°s 2013/48, 2013/44, 2013/46, 2013/47, 2013/50, 2013/34, 2013/26 et 2013/28

Lausanne, le 11 novembre 2013

Madame la présidente,

La Municipalité vous prie de bien vouloir traiter le budget 2014, prioritairement à tout autre objet et à la reprise d'éventuels débats ouverts la séance précédente, lors des séances des 3 et 4 décembre, soit :

1. Préavis N° 2013/48: « Commune de Lausanne - Budget de fonctionnement de l'exercice 2014 -Plan des investissements pour les années 2014 à 2017

et les préavis liés traités par la Commission des finances, soit :

2. Préavis N° 2013/44 : Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau. Remplacement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels. Réfection de surfaces privées communales. Réfection de surfaces extérieures (préaux et parkings) des établissements scolaires.
Crédits-cadres annuels 2014

3. Préavis N° 2013/46 : Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines.
Crédit-cadre annuel 2014

4. Préavis N° 2013/47 : Autorisations d'achats pour l'exercice 2014

5. Préavis N° 2013/50 : Crédits supplémentaires pour 2013 (2^e série)

La Municipalité vous soumet par ailleurs la demande d'urgence suivante pour ces deux séances :

24.9.13 Préavis N° 2013/34 : Evolution et extension des infrastructures informatiques et du réseau RÉCOLTE pour la période 2013-2017.

Motif: la Municipalité attend l'autorisation de votre Conseil pour pouvoir permettre au Service informatique d'engager les investissements nécessaires et formaliser divers engagements en attente de votre décision.

Cet objet est inscrit dans les « Pour-mémoire » de l'ordre du jour du 19 novembre 2013. La commission a siégé le 31 octobre et le rapport du président de la commission sera disponible ces tous prochains jours.

Ensuite seulement, dans la mesure du possible et selon le temps disponible après le traitement du budget, des objets liés et de l'urgence susmentionnée, la Municipalité vous demande d'accorder l'urgence aux deux objets suivants, inscrits dans les « Pour mémoire » de l'ordre du jour, pour lesquels les commissions respectives ont siégé et dont les rapports sont annoncés comme imminents :

10.9.13 Préavis N° 2013/26 : Plan partiel d'affectation Chalet-de-Praroman concernant la parcelle N° 15754. Radiation partielle du plan d'extension légalisé N° 599 du 28.11.1980 concernant les régions périphériques et foraines de Lausanne. Elargissement du chemin du Chalet-de-Praroman. Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à la Fondation internationale pour le développement du tir à l'arc (FIDTA).

Motif : la Fondation internationale pour le développement du tir à l'arc (FIDTA), porteuse du projet de Centre d'entraînement de tir à l'arc, est dans l'attente d'une réponse pour pouvoir développer son projet compte tenu de ses propres contraintes.

24.9.13 Préavis N° 2013/28 : Plan partiel d'affectation « Bérée 2 » concernant la parcelle N° 7309, comprise entre l'autoroute A9, la forêt de Valmont, la limite est des parcelles N° 20'546 et 20'543 et le plan légalisé N° 620. Radiation partielle du plan légalisé N° 620 « Bérée ».

Motif : le concours d'architecture pour le développement de ce quartier étant finalisé, la Municipalité attend la décision de votre Conseil pour pouvoir engager les étapes suivantes du projet.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Demandes d'urgence de la Municipalité pour le Préavis N° 2013/39

Lausanne, le 22 novembre 2013

Madame la Présidente,

En complément à son courrier du 11 ct, la Municipalité vous adresse la demande d'urgence suivante pour la séance du Conseil communal du 4 décembre 2013, sous réserve du temps disponible, soit :

R35 Préavis N° 2013/39 : Parcelle 244 – chemin des Sauges 20 à Lausanne – Propriété de la Commune de Lausanne. Radiation de la servitude « Hauteur des constructions » Id 2001/004550 à charge des parcelles 2492, 2493 et 2494 en en faveur des parcelles 2431 et 2449.

Motif : la société qui demande la levée de la servitude pour pouvoir construire 40 logements en PPE souhaite être renseignée sur la décision de principe prise

par votre Conseil afin de pouvoir aller de l'avant dans ses démarches auprès d'acquéreurs.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame la présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Changement de statut de la Maison de quartier Sous-Gare en établissement public et travaux
Ouverture d'un compte d'attente

Lausanne, le 18 novembre 2013

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

La Maison de quartier Sous-Gare est située à l'avenue Dapples 50 à Lausanne (parcelle 5176). Le bâtiment, en note 2 à l'inventaire des bâtiments recensés du Canton de Vaud, a été construit par l'architecte Brugger en 1932. Conçu initialement comme maison paroissiale, il fonctionne depuis plusieurs années comme maison de quartier.

La Municipalité souhaite modifier le statut de la maison de quartier en établissement public. En effet, les contraintes légales et réglementaires ne permettent plus une exploitation optimale (horaires restreints, permis de vente d'alcool limités, nombre de manifestations autorisées insuffisant). Toutefois, sans modification d'affectation, la raison d'être d'une telle maison de quartier est remise en cause. Les autres maisons de quartier de la Ville (Chailly, Pontaise et Faverges) ont ou sont en voie d'acquérir une affectation en établissement public.

En 2010, l'Autorité cantonale a informé le Service communal de la police du commerce qu'elle n'avait pas l'intention de dispenser indéfiniment les maisons de quartier des licences nécessaires pour leur exploitation de manière publique au sens de l'article 2 de la Loi sur les auberges et débits de boissons (LADB). De plus, l'Autorité cantonale a demandé le respect de la délivrance de cinq permis temporaires pour la vente d'alcool par année. Le changement d'affectation de la Maison de quartier Sous-Gare en un établissement public implique une mise en conformité des locaux au sens des articles 39 et 44 de la LADB, notamment au niveau des normes AEAI, d'hygiène, des installations de ventilation et de l'isolation phonique.

Le plan des investissements 2014-2017 revu par la Municipalité en septembre 2013 prévoit un montant de 1,5 million de francs en 2017 pour des travaux en vue d'une modification en établissement public de la Maison de quartier Sous-Gare.

Dans sa séance du 13 juin 2013, la Municipalité a décidé l'ouverture d'un compte d'attente d'un montant de 150'000 francs pour évaluer et analyser les travaux nécessaires à ce changement d'affectation. Conformément à la procédure en vigueur, cette décision de principe a été soumise à l'appréciation de la commission des finances, qui a donné son accord.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de cette communication, nous vous prions de croire, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

Le vice-syndic : *Olivier Français*

La secrétaire-adjointe : *Sylvie Ecklin*

Communication

Départ à la retraite du D^r Virgile Woringer, chef du Service de santé des écoles

Lausanne, le 21 novembre 2013

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Nommé chef de service en octobre 1987, le Dr Virgile Woringer a fait valoir son droit à la retraite pour le 31 décembre 2011. Sa succession à la tête du service a fait l'objet d'une réflexion globale sur l'organisation des services de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale (DEJCS). En attendant l'issue de ces réflexions, le Dr Woringer a accepté de poursuivre son activité jusqu'au 31 décembre 2013.

Lausannois de formation, Virgile Woringer a travaillé 11 ans dans le milieu hospitalier avant de se lancer dans une carrière de santé publique. Titulaire d'un doctorat et d'une spécialisation en pédiatrie FMH, il a encore suivi les formations menant aux diplômes de médecine tropicale, santé publique et démographie. Ayant travaillé 4 années en Afrique sub-saharienne avec le Corps suisse d'action de secours en RDC, médecin-chef d'un hôpital départemental (Croix Rouge camerounaise) et coordinateur médical en Angola (CICR), il a été nommé en octobre 1987 chef du Service de santé des écoles.

Sous sa direction, l'activité du service a progressivement évolué d'une pratique de cabinet exercée en milieu scolaire à une pratique de santé publique. Outre les contrôles de poids, taille, vue et ouïe, il a contribué à développer de nombreuses activités de promotion de la santé et de prévention en phase avec les problèmes contemporains : obésité, violence, mauvais traitements (dès 1989), alimentation, prévention SIDA, prévention contre les stéréotypes de genre, prévention contre les dangers d'Internet. Il a étoffé l'équipe des assistants sociaux scolaires, en le faisant passer d'un seul collaborateur à une équipe de 4,2 postes.

Tous ces changements se sont accompagnés d'une évolution vers le travail en pluridisciplinarité dès 1990, impliquant tous les intervenants scolaires, avec création de réseaux d'établissements et de groupes de promotion de la santé. L'évaluation de l'activité préventive a été constamment intégrée aux différentes actions et a donné lieu à quelque 45 travaux portant sur la pratique. Le Dr Woringer a été responsable cantonal pour les campagnes de vaccination contre le HPV (2008) et H1N1 (2009). Il est expert dans des groupes de l'UNIL et l'UNIGE. Depuis 2008, la participation aux groupes de travail de l'Unité PSPS cantonale avec ses chefs de groupe a permis d'harmoniser les activités et de contribuer à partager l'expérience acquise dans ces domaines.

Au moment de son départ, la Municipalité adresse au Dr Woringer ses vifs remerciements pour son dévouement et les services rendus à la collectivité, et lui adresse ses vœux pour une longue et heureuse retraite.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de cette communication, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Création du Service de santé et prévention
Nomination de la nouvelle cheffe de service

Lausanne, le 21 novembre 2013

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Entre le 28 février 2010 et le 31 décembre 2011, trois chefs de service de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale ont fait valoir leur droit à la retraite :

- au 28 février 2010 : Mme Claude-Anne Bontron, cheffe du Service de psychologie scolaire ;
- au 30 novembre 2010 : Dr John Viebrock, chef du Service dentaire scolaire ;
- au 31 décembre 2011 : Dr Virgile Woringer, chef du Service de santé de écoles.

S'agissant de trois services en lien avec la santé en milieu scolaire, il avait alors paru opportun de regrouper ces trois services en une seule entité. Votre Conseil a régulièrement été tenu au courant de cette intention à travers les rapports de gestion 2010, 2011 et 2012, et les entretiens avec les commissaires à la gestion en charge de cette direction.

La difficulté de recruter un-e chef-fe de service pour succéder au Dr Woringer, eu égard aux exigences légales requises pour assumer cette fonction, ainsi que les modifications intervenues entretemps au niveau cantonal en lien avec la nouvelle Loi sur la pédagogie spécialisée, ont amené la Municipalité à modifier le projet initial d'organisation.

Au 1er janvier 2014, seuls les services Dentaire scolaire et Santé des écoles seront regroupés en une seule entité qui portera le nom de Service de santé et prévention.

Le nouveau service sera amené à mettre en œuvre une véritable politique coordonnée de prévention et de santé au profit des enfants, des jeunes et de leur famille.

Le Service de santé et prévention aura pour missions :

1. assurer la mise en œuvre des programmes cantonaux et communaux de prévention et de santé ;
2. développer et participer à l'élaboration des programmes/projets et à leur priorisation ;
3. assurer la coordination avec les autres acteurs cantonaux, communaux et institutionnels ;
4. offrir ses services aux établissements scolaires et aux structures de garde des enfants (comprises et soutenues dans la LAJE) ;
5. décider des offres de prestations et de leur priorisation dans le domaine de la promotion de la santé physique en lien avec le développement de l'enfant et de l'adolescent, ainsi que de la prévention dans le milieu scolaire et dans le domaine de l'accueil de jour des enfants.

Conformément au Règlement du Conseil d'Etat relatif à la « Promotion de la santé », les actions menées en milieu scolaire seront décidées avec les directeurs d'établissement sur la

base de recommandations de l'Unité PSPS (Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire).

Les assistants sociaux scolaires (ASS), actuellement rattachés au Service de santé des écoles, travaillent aujourd'hui déjà très étroitement dans les établissements scolaires, où ils ont leurs bureaux et où ils assurent un rôle très apprécié de lien entre l'école et les familles en difficulté.

De plus, en l'état, les lois cantonales – sur la protection des mineurs, l'enseignement obligatoire (LEO) et bientôt la Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) - n'apportent guère de réponses au problème des élèves perturbateurs ou en difficulté scolaire pour des motifs socio-éducatifs. Et pour ne pas laisser l'école en échec, les Communes et en particulier les Villes se doivent de mettre sur pied des dispositifs complémentaires. Lausanne fut pionnière en la matière (ex. les Classes Vertes) mais se doit aujourd'hui de repenser ce secteur pour l'adapter aux besoins et à la taille de la ville. Raison pour laquelle les ASS seront transférés au Service des écoles primaires et secondaires dès le 1er janvier 2014. Il en va de même des subventions versées aux foyers éducatifs en milieu ouvert les Appar't Epinettes et Midi, ainsi que du Fonds Marino.

Dans sa séance du 12 juillet 2013, la Municipalité a désigné Mme Béatrice Delanoy Ortega en qualité de cheffe du Service de santé et prévention.

Mme Delanoy Ortega est titulaire d'un doctorat en médecine comme médecin praticien, du MAS en santé publique de l'Université de Genève, du certificat en psychiatrie sociale et communautaire (Genève), et du DAS en droit de la santé de l'Université de Neuchâtel.

Après avoir travaillé à l'Institut de médecine sociale et préventive de Genève, avec charge d'enseignement (dans le cadre du certificat de formation continue en santé communautaire, et de l'enseignement en médecine sociale et préventive aux étudiants en médecine), elle a assumé la fonction de médecin responsable de la coordination médicale du programme cantonal genevois de dépistage du cancer du sein. Depuis 2004, elle travaille comme médecin adjoint au service de santé scolaire cantonal genevois (Service de santé de l'enfance et de la jeunesse). A ce titre, elle intervient dans le cadre de groupes de travail au niveau cantonal et direction générale d'enseignement.

Convaincue de la pertinence du travail multidisciplinaire en réseaux de partenariats, elle s'est attachée à développer ceux-ci au bénéfice des jeunes, notamment dans le champ de la formation, de la formation professionnelle, et dans celui de la santé mentale. Plus récemment, elle a axé son activité sur les situations de jeunes en pré-rupture ou rupture de formation et développé le partenariat avec les structures intervenant dans le cadre de la réintégration et remédiation scolaire.

Madame Béatrice Delanoy Ortega entrera en fonction le 1er janvier 2014, à 80 %.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de cette communication, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Service de psychologie scolaire
Nomination du chef de service

Lausanne, le 21 novembre 2013

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le 28 février 2010, Madame Claude-Anne Bontron, alors cheffe du Service de psychologie scolaire, a fait valoir son droit à la retraite. A cette époque, la décision avait été prise de regrouper en une seule entité les trois services de la DEJCS en lien avec la santé en milieu scolaire, soit le Service de santé des écoles, le Service dentaire scolaire et le Service de psychologie scolaire.

Dans l'attente de la nouvelle organisation, le Service de psychologie scolaire avait été transformé en Office et M. Raphaël Gerber avait été engagé au 1er mars 2010 avec le titre de chef d'office. Titulaire d'une licence en psychologie de l'Université de Genève et d'un diplôme postgrade de l'Université de Lausanne, il a ensuite obtenu un titre de spécialisation FSP en psychothérapie et un certificat en psychologie d'urgence. Il a travaillé dans le domaine de la psychologie en milieu scolaire, dans des institutions pour enfants et adolescents, en cabinet privé puis comme consultant en gestion de crise.

Votre Conseil a régulièrement été tenu au courant de cette situation à travers les rapports de gestion 2010, 2011 et 2012.

Entre-temps, des modifications légales importantes en lien avec le milieu scolaire sont intervenues au niveau cantonal : loi sur la protection de la jeunesse, loi sur l'enseignement obligatoire et bientôt la loi sur la pédagogie spécialisée. Cette dernière, qui devrait être adoptée par le Grand Conseil en 2014, définira les stratégies et missions des différentes instances concernées par ce domaine.

En conséquence, la Municipalité a décidé d'adapter son projet initial d'organisation à ces nouvelles données et de rétablir le Service de psychologie scolaire. Dans la continuité des projets et de la conduite des équipes, mais aussi pour les qualités personnelles et professionnelles dont il a fait preuve depuis son engagement, la Municipalité a désigné M. Raphaël Gerber, promu à la fonction de chef de service au 1er janvier 2014, pour le diriger.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de cette communication, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la question écrite N° 21 de M. Hadrien Buclin, déposée le 5 novembre 2013 : « Des caméras placées dans les écrans publicitaires des stations du m2 ? »

Lausanne, le 21 novembre 2013

Il y a quelques mois, la présence de caméras dans les écrans publicitaires placés massivement dans les stations du métro parisien a fait débat dans la presse française. Cette pratique pose en effet des questions concernant la protection de la sphère privée. D'après la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) en France, cette technologie donne aux publicitaires des informations sur l'âge et le sexe des personnes regardant une publicité ainsi que sur le nombre et la durée des visionnements d'une

publicité par les usagers du métro. Les panneaux sont également susceptibles d'établir une communication avec le smartphone des usagers du métro pour diffuser un message publicitaire « individualisé ».

Lors de la discussion au Conseil communal sur une interpellation du groupe « La Gauche » dénonçant la présence de tels écrans dans les stations du m2, le soussigné avait posé une question complémentaire à l'interpellation, en demandant si de telles caméras étaient présentes dans les écrans concernés. M. Olivier Français avait affirmé qu'à sa connaissance, une telle technologie n'était pas utilisée dans les stations du m2. La Municipalité peut-elle certifier, après vérification, qu'un tel dispositif n'est pas utilisé par la compagnie publicitaire exploitant ces écrans ?

Réponse de la Municipalité

Après vérification, la Municipalité peut certifier que la société générale d'affichage (SGA), compagnie publicitaire exploitant les écrans publicitaires du m2, n'a installé aucune caméra à l'intérieur des écrans publicitaires du m2 et qu'elle n'a aucun projet en ce sens.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la question écrite N° 17 de M. Pierre-Yves Oppikofer

Lausanne, le 26 novembre 2013

Fin mars 2013 dans l'après-midi, un jeune mineur a fait l'objet d'une dénonciation à la Commission de police suite à une interpellation rue de Genève à Lausanne, pour avoir chanté à tue-tête une chanson du groupe de rap français NTM (Joey Starr), avec de fausses paroles, pour se moquer du reste d'une amie qui l'accompagnait. Un rapport de police a été établi, dénonçant une violation de l'article 26 du Règlement de police (trouble à l'ordre et à la tranquillité publique). En effet, au moment où ce jeune homme chantait, une voiture de police a passé et s'est arrêtée pour le verbaliser. Ce mineur a ensuite comparu devant la commission de police. Lors de l'audience il a été prétendu que les policiers en patrouille avaient agi sur la base d'une instruction édictée par leurs supérieurs hiérarchiques.

Réponses de la Municipalité

1) *Est-ce qu'il existe une instruction, orale ou écrite, de la part de la Direction de police ou de la structure de commandement de la police qui incite les agents municipaux à dénoncer les personnes du simple fait qu'elles chantent dans la rue une chanson du groupe NTM ?*

Non. La police n'intervient qu'en cas de violation des dispositions du règlement général de police. De manière plus générale, il a toutefois été décidé depuis le printemps 2013 et l'entrée en vigueur de la révision du règlement général de police, d'appliquer plus scrupuleusement les bases légales existantes, notamment l'article 26¹ (trouble à l'ordre public) RGP.

2) *Dans l'affirmative, est-ce que cette directive vise également d'autres chansons se moquant de la maréchaussée dont les auteurs sont, par exemple, George Brassens ou Renaud ?*

¹ RGP, art. 26 « Est interdit tout acte de nature à troubler la tranquillité et l'ordre publics. »

Comme indiqué en réponse à la première question, il n'existe aucune instruction ou directive à ce sujet.

3) *Dans l'affirmative, combien y a-t-il eu de dénonciation sur la base de cette instruction ?*

Comme indiqué en réponse à la première question, il n'existe aucune instruction ou directive à ce sujet.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Pierre-Yves Oppikofer.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 21 novembre 2013.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Charles-Denis Perrin : « Bruits ou chuchotements dans les bois du Jorat... ? »

Lausanne, le 17 novembre 2013

(Signé) *Charles-Denis Perrin*

Communication – Dépôt

Postulat de M^{me} Sylvianne Bergmann : « Pour des mesures visant à favoriser l'engagement de personnes handicapées »

Lausanne, le 19 novembre 2013

(Signé) *Sylvianne Bergmann*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Jacques Pernet : « Ports de Vidy et d'Ouchy : des estacades sécurisées... 2^e épisode ! »

Lausanne, le 21 novembre 2013

(Signé) *Jacques Pernet*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Jacques Pernet : « Des WC publics dignes d'une ville touristique »

Lausanne, le 22 novembre 2013

(Signé) *Jacques Pernet*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « Compostage-biométhanisation, que fait notre Ville ? »

Lausanne, le 29 novembre 2013

(Signé) *Jean-Luc Chollet*

Communication – Dépôt

Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp : « Théâtre de Vidy : 50 et plus »

Lausanne, le 3 décembre 2013

(Signé) *Françoise Longchamp*

Questions orales

Question

M. Guy Gaudard (PLR) : – La Ville va finalement rénover le restaurant Le Pointu, appelé également le restaurant Le Lavaux, pour plusieurs millions, malgré une situation financière médiocre – pour ne pas dire plus. On aurait pu différer cette rénovation aux calendes grecques. La *Feuille des avis officiels* nous annonce, dans son numéro du 29 novembre 2013, qu'un architecte zurichois sera mandaté pour faire ce travail et, malgré la Loi sur les marchés publics, j'aurais souhaité savoir ce que cet architecte apportera de plus que nos architectes lausannois, alors qu'il s'agit uniquement de rénovations intérieures.

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Vous serez prochainement nantis d'un préavis sur cet objet ; vous aurez donc l'occasion d'être renseignés et de vous faire votre opinion sur ce dossier de manière complète. Je précise simplement à M. Gaudard que ce projet a fait l'objet d'un concours et, comme il le sait, la Loi sur les marchés publics fixe un certain nombre de règles. Vous êtes bien placé pour le savoir, appartenant à un groupe qui a largement plaidé au niveau national pour cette loi, dont on mesure parfois, ici ou là, quelques effets pervers.

Question

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Le tri des déchets est un succès actuellement et la déchetterie de la Perraudettaz en est carrément victime. Pour y avoir été plusieurs fois, il est très difficile d'y accéder actuellement et un des employés du Service de l'assainissement m'a même indiqué que la police commençait à sévir et à coller les gens qui gênent visiblement le passage au bas du chemin du Levant. J'aimerais savoir si des mesures sont prévues pour soulager cette déchetterie qui, visiblement, a beaucoup de succès et d'utilisateurs, aussi bien des citoyens lausannois que pulliérans, qui sont aussi destinés à cette déchetterie.

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Oui, on est victime de ce succès ; c'est un problème. On est aussi victime d'une proposition de la Commune de Pully, qui fait une « promotion » pour l'organisation des déchets recyclables depuis un bon mois maintenant. On a donc encore plus de problèmes d'accessibilité. On devrait prochainement proposer une ouverture plus importante du site, puisqu'aujourd'hui, il n'est manifestement pas assez à disposition de la population. On est en discussion, car on a une charge financière

partagée avec la Commune de Pully ; cela nécessite des échanges avant de décider l'ouverture prolongée de cette déchetterie.

Question

M. Jean-Luc Laurent (UDC) : – Ma question s'adresse à M. Vuilleumier. Nous avons appris avec plaisir la renaissance du téléski du Chalet-à-Gobet, dont l'exploitation sera assurée par Télé Leysin. Ma question est la suivante : est-ce qu'il y a un revers de la médaille ? C'est-à-dire, est-ce qu'il y a des contreparties de la Ville de Lausanne, qu'elles soient financières ou d'une autre nature ?

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population : – La convention qui a été signée entre Télé Leysin et Lausanne est très claire : l'exploitation et l'entretien sont entièrement de la responsabilité de Télé Leysin ; la Ville de Lausanne s'occupe, en collaboration, du montage et du démontage, ainsi que de la distribution de l'eau et de l'électricité ; elle fournit en outre un local pour ranger ce matériel pendant l'été.

Question

M. Alain Hubler (La Gauche) : – D'abord, des compliments – je ne sais pas exactement à qui ils s'adressent –, car l'éclairage festif de fin d'année de la Ville de Lausanne est du meilleur goût. Par contre, depuis de nombreuses années, on constate que le quartier de la Cité historique – je ne parle pas du pont Bessières – n'a jamais fait l'objet d'un éclairage de fête. Quelle est la raison ? Est-ce que la Cité est un quartier maudit à Lausanne ? Est-ce que nous serions la seule ville à ne pas prendre soin de son centre historique ?

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Je n'ai pas la réponse précise à cette question. Mais la Cité a bel et bien été le champ d'exercice du premier Plan lumière. C'était probablement au moment où M. le syndic était à la direction des Services industriels, vers 1994 ou 1997 – il confirmera. Mais ce Plan lumière, première version, était lié à une conception monumentale de l'éclairage urbain, raison pour laquelle ce sont vraiment les éléments de patrimoine qui ont été éclairés à ce moment. La Cité étant très peu un quartier commerçant et commercial, il n'y avait pas vraiment d'interlocuteurs pour négocier des décorations de Noël liées aux commerces. Mais je peux vous assurer que dans le Plan lumière qui vous a maintenant été transmis, soit le préavis sur l'ensemble de la conception lumineuse de la ville, le quartier de la Cité ne sera certainement pas oublié dans toutes ses dimensions – non seulement patrimoniales, mais aussi sécuritaires, événementielles et de commodité.

Question

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – Ma question concerne l'assainissement. Depuis un mois maintenant, la Migros distribue des sacs de caisse compostables. On sait que la Ville de Lausanne a une ligne de conduite par rapport à l'usage des sacs compostables plutôt négative, c'est-à-dire qu'elle n'accepte rien qui puisse risquer de contaminer le compost. Il y a maintenant ces nouveaux sacs compostables, qui pourraient éventuellement faire école. C'est en fait une question de politique fédérale liée à la motion de Buman, qui vise à interdire l'usage de sacs mono-usage gratuits. Dans ce contexte, je me demande comment la Ville de Lausanne appréhende la chose. Est-ce qu'elle envisage d'avoir une politique de compostage des déchets domestiques en utilisant les sacs compostables de la Migros, éventuellement comme outil d'amélioration du tri du compost, donc de la ville ? J'aimerais connaître la position de la Ville à ce sujet.

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Monsieur le conseiller communal, je vous ai entendu à la radio ; je suis donc devenu plus intelligent en vous écoutant, puisque vous êtes un spécialiste de la branche. Il vous a été répliqué qu'un sac « non naturel », même si

les éléments fibreux sont recyclables, ne se mélange pas avec l'objet recyclable purement végétal. Cela nécessite un gros travail de la part du personnel du Service d'assainissement, puisque le service de ma collègue nous facture la tâche de tri – à juste titre, puisqu'il faut quelque chose d'homogène pour avoir le meilleur objet valorisable et séparé de ces éléments.

Vois aimeriez donc savoir si on peut ramasser spécifiquement ces sacs recyclables et les mettre dans un site recyclable : pas de problème, théoriquement oui. Par contre, la logistique coûte terriblement cher ; il faudrait demander à chaque ménagère et à chaque personne qui a ces sacs de nous les ramener. Nous les remettons volontiers dans un cycle de recyclage, mais en tout cas pas avec des éléments verts. On ne mélange pas ce compostage avec des éléments végétaux.

Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages

Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics

Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau

Remplacement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels

Réfection de surfaces privées communales

Réfection de surfaces extérieures (préaux et parkings) des établissements scolaires

Crédits-cadres annuels 2014

Préavis N° 2013/44 du 26 septembre 2013

Travaux, Services industriels, Logement et sécurité publique, Enfance, jeunesse et cohésion sociale

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un ensemble de crédits-cadres d'investissement du patrimoine administratif pour l'exercice 2014 d'un montant total de 33'300'000 francs.

Le premier crédit est de 5'765'000 francs, dont 4'965'000 francs sont nécessaires à la couverture des frais de rénovation, d'adaptation et d'extension de la voirie publique, des espaces publics et d'ouvrages, ainsi qu'à la remise en état du marquage routier et des boucles inductives de détection des véhicules faisant suite à ces interventions. Le solde, soit 800'000 francs, concerne la rénovation et l'extension des installations de régulation du trafic.

Le deuxième crédit est de 2'215'000 francs pour les frais de réfection et d'extension ordinaires du réseau des collecteurs publics.

Le troisième crédit s'élève à 6'265'000 francs pour les frais de réfection et d'extension ordinaires du réseau de distribution d'eau, ainsi que pour l'échange périodique des compteurs d'eau. Un subside de l'ECA, de l'ordre de 509'000 francs, et les taxes de raccordement pour les nouveaux branchement, estimées à 4'000'000 de francs, seront portés en recettes d'investissement.

Le quatrième crédit, d'un montant de 18'455'000 francs, permet de couvrir les frais de réfection et d'extension des réseaux de distribution du gaz, du chauffage urbain, de l'électricité et du multimédia. La facturation de la main d'œuvre interne, ainsi que des intérêts intercalaires sur les projets financés par ce crédit, estimés à 3'920'000 francs, sera portée en recettes sur les budgets de fonctionnement y relatifs. En outre, des recettes d'investissement (participation de tiers) seront facturées pour un montant estimé à 1'860'000 francs.

Le cinquième crédit, d'un montant de 300'000 francs pour le Service des écoles primaires et secondaires, couvre les frais de réfection des revêtements de surfaces (pavage, dallage, revêtement bitumineux, etc.) dans les préaux et parkings d'établissements scolaires.

Enfin, le sixième crédit de 300'000 francs permet au Service du logement et des gérances de financer les travaux de réfection de surfaces privées communales dont la gestion et l'entretien lui incombe.

2. Préambule

Depuis 2009, la Municipalité présente une demande groupée de crédits annuels pour l'ensemble des services communaux en charge du domaine public et des réseaux, évitant ainsi une inflation de préavis spécifiques pour chaque service, tout en favorisant l'optimisation de la coordination technique et financière des projets multi-services.

En 2011, le Service du logement et des gérances a été intégré dans la demande de crédits afin de pouvoir intervenir sur les parcelles privées communales, notamment pour les chemins et les routes d'accès ou de desserte. Dès 2012, le Service des écoles primaires et secondaires s'est associé à la présente demande de crédits afin de pouvoir, pour sa part, intervenir sur les extérieurs des établissements scolaires.

La méthode de coordination financière « par projet », telle que détaillée dans l'annexe (page 1) permet de réduire notablement les risques qu'un service ne puisse financer, faute de moyens, sa participation à un projet, rendant ainsi caduque le principe même de la planification et de la coordination des chantiers communaux.

Les montants alloués sont à considérer comme des crédits-cadre, subdivisés en sous-crédits distincts, qui sont ouverts en fonction des divers travaux à entreprendre durant l'année. L'ouverture d'un sous-crédit à valoir sur le crédit de réfection et d'extension d'une année échue n'est pas autorisée. Les sous-crédits sont exploités comme des crédits d'investissement.

Outre le financement des travaux proprement dits sur les différents réseaux souterrains, ainsi que sur la voirie publique ou privée communale, les montants octroyés par les crédits-cadres doivent permettre de couvrir les frais indirects, soit : mandataires, contrôles et analyses préalables, frais de publication et de communication, y compris séances publiques, frais éventuels de fin de chantier (bouquet de fin de travaux, inauguration, etc.).

3. Exposé

3.1 Service des routes et de la mobilité

3.1.1 Divisions « Planification & Projets » et « Construction & Exploitation »

Conformément aux dispositions contenues dans la Loi cantonale sur les routes du 10 décembre 1991 (art. 3, 7, 20 et 56), la construction et l'entretien des routes communales et des routes cantonales en traversée de localité sont du ressort des communes territoriales. L'application des dispositions légales en la matière est dévolue, pour ce qui concerne la Ville de Lausanne, au Service des routes et de la mobilité de la Direction des travaux.

Dans le Plan directeur communal, des principes d'aménagement visant à améliorer la qualité des espaces publics et la sécurité des usagers ont été développés. Le crédit-cadre permet de financer la réalisation d'un certain nombre d'aménagements prévus ci-dessous en lettre c). Les travaux découlant de ces obligations, de natures très diverses, peuvent néanmoins être résumés en trois groupes principaux, à savoir :

- a) les travaux d'entretien ordinaire de la voirie, qui comprennent la pose d'enduits superficiels, le renouvellement des revêtements bitumineux sur les chaussées et les trottoirs, ainsi que la remise en état d'éléments tels que bordures, caniveaux, entourages d'arbres, barrières, etc. Ces opérations saisonnières, facilement planifiables, sont financées chaque année par le budget de fonctionnement ;

- b) les travaux importants relatifs à des réalisations nouvelles et des reconstructions de la voirie ou d'ouvrages d'art, qui sont mis en œuvre sur la base d'études et de programmes particuliers et pour lesquels les investissements font l'objet de demandes de crédits par la voie de préavis spécifiques ;
- c) les travaux de rénovation et d'extension de la voirie que l'on peut qualifier de moyenne à faible importance. Il s'agit notamment :
- des travaux de rénovation, d'adaptation et d'extension de la voirie en relation avec des dégradations ou induits par des constructions privées ;
 - des rénovations de la voirie entraînées par des modifications ou des développements des réseaux de conduites industrielles et de collecteurs ;
 - des réaménagements de l'espace public tels les trottoirs continus, les îlots de sécurité, les bastions, les zones 30 ou de rencontres, les places, les arrêts tl, le mobilier urbain, ainsi que les aménagements sur des terrains cédés à la Ville lors de procédures d'autorisation de construire ;
 - des rénovations d'ouvrages d'art ;
 - des rénovations d'édicules publics comprenant la remise en état de portes, fenêtres, carrelages et installations sanitaires par les artisans des ateliers et magasins de la Ville et les professionnels de la maçonnerie de l'unité « Travaux ».

Le financement de ces travaux par le budget de fonctionnement n'est pas approprié car il ne s'agit pas d'entretien proprement dit, mais plutôt de rénovations et d'aménagements localisés. De plus, les chantiers chevauchent souvent deux voire trois années civiles et les montants mis en jeu dépassent le cadre usuel du budget.

3.1.2 Divisions « Construction & Exploitation » et « Ateliers et magasins de la Ville »

Nombre de chantiers et de nouveaux aménagements se font sans que les montants nécessaires à leur financement soient inclus dans les préavis ad hoc, en particulier s'agissant de la signalisation lumineuse et d'autres petites interventions non coordonnées. Il est en outre nécessaire que le service puisse également assurer l'exécution rapide de modifications locales non planifiées du marquage et de la signalisation.

La nouvelle centrale de trafic est en fonction depuis 2007. Elle permet une analyse plus fine des paramètres de trafic tels que les comptages, les plans de feux, le contrôle de la qualité de la régulation du trafic, ainsi que le paramétrage des contrôleurs, le stockage des plans de feux, l'archivage des données de comptages, etc. Le coût total de cette rénovation est devisé à quelque dix millions de francs, dont la dépense a été répartie sur 9 ans. Pour 2014, il s'agira de poursuivre le remplacement des installations de télé-circulation, de la signalisation lumineuse et de la fibre optique qui a débuté en 2008.

3.2 Service d'assainissement

La Loi cantonale du 3 décembre 1957 sur la police des eaux dépendant du domaine public (art. 5) stipule que la surveillance et l'entretien des cours d'eau naturels incombent aux communes. La Loi cantonale du 17 septembre 1974 sur la protection des eaux contre la pollution (art. 20 et 27) impose aux communes l'obligation d'organiser la collecte et l'évacuation des eaux usées et de pourvoir à l'entretien et au fonctionnement régulier des collecteurs publics. Les travaux découlant de ces obligations peuvent, dans une certaine mesure, être planifiés et coordonnés sur un exercice annuel. Il s'agit de travaux de :

- réfection et de remplacement de collecteurs existants ;
- mise en séparatif de réseaux unitaires existants ;
- extension du réseau des collecteurs publics ;
- réfection du lit des cours d'eau naturels.

Les interventions d'urgence effectuées sur différents collecteurs de manière ponctuelle sont financées à la fois par le budget et par le crédit-cadre annuel, en fonction de la durée et du type de travaux à engager.

3.3 eauservice

Par rénovation et extensions du réseau de distribution d'eau, il faut entendre l'ensemble des travaux accomplis annuellement sur le réseau d'eau potable et qui peut se résumer comme suit :

- remplacement de conduites vétustes ou de calibre insuffisant ;
- modifications et prolongements de tracés ;
- pose de nouvelles conduites ;
- remplacement et pose de nouveaux compteurs.

Par échanges périodiques des compteurs, il faut comprendre le remplacement des postes de mesure (compteurs, clapets, filtres, brise-jet) installés chez les clients depuis plus de 13 ans.

Pour réaliser cette activité, **eauservice** mandate des installateurs sanitaires pour effectuer une partie des changements des postes de mesure, soit quelque 1'300 compteurs pour l'année 2014.

3.4 Service du logement et des gérances

Dans le cadre de la gestion des immeubles du patrimoine financier de la Ville de Lausanne, le Service du logement et des gérances (SLG) gère plus de cent parcelles privées communales, dont certaines sont assimilées à du domaine public. Les chemins d'accès, les pistes cyclables, les aménagements routiers et les trottoirs existants sur ces parcelles nécessitent des réfections périodiques ou ponctuelles en matière de revêtements, de marquages, de canalisations ou pour tout autre nature de travaux d'entretien inhérent à des objets de ce type. Outre les aspects budgétaires, ce genre de travaux nécessite des compétences et des connaissances en matière de génie civil qui sont réunies au sein de la Direction des travaux, plus particulièrement au Service des routes et de la mobilité. Afin d'éviter une inflation de préavis pour des objets de ce type, dans le but d'uniformiser les pratiques au sein de l'administration pour la gestion des projets de génie civil, de limiter les frais et surtout de permettre une plus grande rapidité d'intervention, il a été décidé d'intensifier la collaboration entre services. Dès lors, le SLG intègre ses besoins prioritaires en matière de réfection routière et de revêtement de surface dans le crédit-cadre annuel interdirections.

3.5 Services des écoles primaires et secondaires

Associé au crédit-cadre multi-directions depuis trois ans, la section « bâtiments » du Service des écoles primaires et secondaires planifie la réfection des revêtements des surfaces extérieures des établissements scolaires dont elle assume l'entretien. Les interventions touchent plus particulièrement les voies d'accès et les parkings, mais également les surfaces de préaux comportant des risques accrus pour les élèves.

3.6 Services industriels

Par rénovation et extensions ordinaires, il faut entendre l'ensemble des travaux accomplis annuellement sur les réseaux de distribution et qui peut se résumer comme suit :

- remplacement d'installations vétustes ou de calibre insuffisant ;
- modifications et prolongements de tracés ;
- pose de nouvelles conduites et de câbles, construction de postes de transformation ;
- remplacement et pose de nouveaux compteurs ;

- développement et renouvellement des installations d'éclairage public.

4. Situation des crédits-cadre annuels ouverts

4.1 Service des routes et de la mobilité

Année	Crédit octroyé (y.c compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2011	6'210'000.00	6'123'380.09	Les travaux adjugés sont terminés ou en voie d'achèvement. Pas de dépassement prévu lors du bouclage du crédit à fin 2014
2012	4'895'000.00	4'839'656.34	Les projets planifiés ont tous été adjugés. Une large majorité d'entre eux sont terminés et les derniers chantiers sont en cours de finalisation. Aucun dépassement n'est prévu lors du bouclage du crédit à fin 2014
2013	4'154'000.00	2'930'698.76	Travaux en cours sur les ch. des Roches, Epinettes et Grangette, sur les av. d'Ouchy et de Rhodanie, ainsi que sur un mur de soutènement au ch. de Boston. A adjuger d'ici la fin de l'année : av. de Beaumont, mur de soutènement au ch. des Vignes-d'Argent et vérification des ouvrages liés au passage des 40 t. Aucun dépassement prévu à ce jour

4.2 Service d'assainissement

Année	Crédit octroyé (y.c compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2011	2'610'000.00	2'575'839.00	Un gainage dans le secteur de la place de la Sallaz reste à réaliser. Aucun dépassement n'est prévu lors du bouclage du crédit à fin 2013
2012	2'094'000.00	2'085'667.00	Tous les chantiers planifiés ont été adjugés et sont en cours de réalisation ou achevés. Aucun dépassement n'est prévu lors du bouclage du crédit à fin 2014
2013	2'190'000.00	2'035'527.00	Interventions coordonnées dans les secteurs de Perronne et de Covatannaz restent à réaliser. Aucun dépassement n'est prévu lors du bouclage du crédit à fin 2015

4.3 eauservice

Année	Crédit octroyé (y.c compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2011	1'9'750'000.00	7'927'253	52 chantiers ont été financés avec ce préavis, dont 12 sont encore en cours de réalisation. Pas de dépassement prévu lors du bouclage du crédit à fin 2014

2012	7'519'000.00	7'644'007	60 chantiers ont été financés avec ce préavis, dont 52 sont encore en cours de réalisation ou à régulariser. Un dépassement de 1'120'000 francs sur le crédit voté a été annoncé en novembre 2012 en raison du remplacement de la conduite de distribution sur la route de Vidy, suite à une rupture à proximité du CIO
2013	6'105'000.00	2'324'570	20 chantiers ont été financés avec ce préavis. 16 autres seront adjudgés d'ici la fin de l'année

¹ y compris crédit complémentaire de fr. 850'000.00, préavis n° 2011/33 du 25.05.2011

4.4 Service du gaz et du chauffage à distance

4.4.1 Distribution de gaz

Année	Crédit octroyé (y.c compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2011	¹ 8'825'000.00	6'495'338.83	Chantiers en cours et pose différée des revêtements routiers : Esserts à Vers-chez-les-Blanc et chemin des Cerisiers à Pully. Pas de dépassement prévu lors du bouclage du crédit
2012	² 8'906'000.00	7'185'772.85	Divers chantiers sur la Côte (Essertines et Saint-Prex) sont en cours, ainsi qu'un chantier à Prilly. Pose différée des revêtements routiers sur un chantier à Lutry. Pas de dépassement prévu lors du bouclage du crédit
2013	8'704'000.00	4'883'987.24	La grande majorité des chantiers sont en cours. Les dernières adjudications auront lieu d'ici la fin de l'année. Pas de dépassement prévu lors du bouclage du crédit

¹ transfert de fr. 1'175'000.00 du réseau du gaz à celui du chauffage à distance

² transfert de fr. 500'000.00 du réseau du gaz à celui du chauffage à distance

4.4.2 Chauffage à distance

Année	Crédit octroyé (y.c compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2011	¹ 9'405'000.00	8'166'727.26	Chantiers en cours à la STEP de Vidy (en attente d'une facture finale), avenue d'Ouchy. Pose différée de revêtements routiers sur l'avenue Fraisse. Pas de dépassement prévu lors du bouclage du crédit
2012	² 7'450'000.00	5'596'831.33	Chantiers en cours sur l'avenue Dapples et sur le chemin de la Feuillière. Plusieurs branchements (raccordements clients) sont par ailleurs en cours. Pas de dépassement prévu lors du bouclage du crédit
2013	5'278'000.00	3'468'785.33	La grande majorité des chantiers est en cours. Les dernières adjudications auront lieu d'ici la fin de l'année. Pas de dépassement prévu lors du bouclage du crédit

¹ transfert de fr. 1'175'000.00 du réseau du gaz à celui du chauffage à distance

² transfert de fr. 500'000.00 du réseau du gaz à celui du chauffage à distance

4.5 Service de l'électricité

Année	Crédit octroyé (y.c compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2011	4'350'000.00	3'538'332.12	Factures finales attendues pour quelques chantiers. Aucun dépassement n'est prévu lors du bouclage du crédit à fin 2013. Pas de dépassement prévu lors du bouclage du crédit
2012	4'591'000.00	3'283'900.47	Quelques chantiers de réseau, de postes de transformation et d'éclairage public sont en cours de réalisation et se poursuivront en 2014. Pas de dépassement prévu lors du bouclage du crédit
2013	4'149'000.00	1'265'419.62	Les chantiers de réseau, de postes de transformation et d'éclairage public sont en cours de réalisation et se poursuivront en 2014. Pas de dépassement prévu lors du bouclage du crédit

4.6 Service du multimédia

Année	Crédit octroyé (y.c compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2011	3'050'000.00	2'892'670.72	Factures finales attendues pour quelques chantiers. Aucun dépassement n'est prévu lors du bouclage du crédit à fin 2013. Pas de dépassement prévu lors du bouclage du crédit
2012	¹ 4'875'000.00	4'781'184.16	Plusieurs chantiers de raccordements au télé-réseau sont en cours de réalisation. Le crédit-cadre sera probablement bouclé à fin 2014. Pas de dépassement prévu lors du bouclage du crédit
2013	3'170'000.00	2'427'729.03	Plusieurs chantiers de raccordements au télé-réseau sont en cours de réalisation. Les autres chantiers planifiés feront l'objet d'adjudications d'ici la fin de l'année. Pas de dépassement prévu lors du bouclage du crédit

¹ y compris crédit complémentaire de fr. 1'800'000.00, préavis n° 2012/5 du 19.01.2012

5. Interventions prévues en 2014**5.1 Service des routes et de la mobilité**

L'ouverture des chantiers du Service des routes et de la mobilité est tributaire, entre autres, des travaux de canalisations entrepris par les services communaux, de la planification des chantiers de constructions privées, des décisions préavisées par le Comité des espaces publics à l'intention de la Municipalité quant à l'aménagement de la voirie, de la nécessité et de l'urgence de remettre en état, de renforcer ou de remplacer certains tronçons de routes et ouvrages.

Rénovation et réaménagement des espaces publics

fr. 1'110'000.00

- Réfections localisées, trottoirs, places, îlots de sécurité, bastions, zones 30, achat de mobilier urbain, arrêts tl, y compris les aménagements sur des terrains cédés à la Ville lors de procédures d'autorisation de construire

Travaux de marquage routier, de signalisation et de régulation	fr. 190'000.00
- Remise en état du marquage routier, de la signalisation, des boucles inductives de détection des véhicules et de la régulation lumineuse après les travaux des différents services communaux intervenant sur la voirie ou suite à la réalisation de nouveaux projets	
Travaux liés aux remplacements et extensions ordinaires des réseaux de conduites souterraines	fr. 2'765'000.00
- Les lieux d'intervention sont dépendants des travaux financés par les crédits d'extension des Services industriels, du Service d'assainissement et de ea uservice, selon liste ci-jointe	
- Travaux et opportunités d'entretien ou d'aménagements non planifiés en relation avec des interventions urgentes sur les réseaux par souterrains (fuites par exemple)	fr. 150'000.00
Rénovation d'ouvrages	fr. 600'000.00
- Murs, ponts, ouvrages portuaires et divers	
Rénovation d'édicules publics	fr. 50'000.00
- Fournitures pour les unités artisanales des ateliers et magasins de la Ville	
Fournitures pour l'unité "Travaux"	fr. 100'000.00
Système d'exploitation des transports – 7^{ème} étape	
- Remplacement des installations de télé-circulation, de la signalisation lumineuse et de la fibre optique	<u>fr. 800'000.00</u>
Total	<u>fr. 5'765'000.00</u>

5.2 Service d'assainissement

Les campagnes de contrôles du réseau d'évacuation effectuées, soit dans le cadre de l'établissement du Plan général d'évacuation des eaux, soit en relation avec la coordination des chantiers, ont mis en évidence un état d'altération des canalisations de plus en plus important. Dès lors, avec la planification et la coordination entre les services communaux, et au vu des besoins de réfection et de mise en conformité des réseaux publics, il est nécessaire d'envisager les interventions listées dans le tableau annexé au présent préavis s'agissant de la réfection, du renouvellement et de la mise en séparatif du réseau.

Il convient de souligner les besoins en matière de réfection de collecteurs afin de limiter les risques de pollution du milieu naturel. Ainsi, les principales faiblesses détectées sur les réseaux de collecteurs inspectés sont prévues d'être traitées en priorité et la réhabilitation des tronçons les plus endommagés aura un impact immédiat et positif sur le bilan pollutif du système.

Renouvellement et mise en séparatif du réseau

- Remplacement de conduites vétustes et extensions ordinaires du réseau des collecteurs publics, prolongements de tracés existants, travaux urgents **fr. 2'215'000.00**

Il convient encore de relever que, même si la réalisation de ces objets est planifiée, souvent de longue date, elle dépend de facteurs extérieurs non maîtrisables comme par exemple l'urgence d'autres projets survenant en cours d'année ou la réalisation d'aménagements importants. Les travaux faisant l'objet du présent préavis sont le reflet du programme à court terme et ne sont pas exhaustifs.

5.3 *eauservice*

L'ouverture des chantiers d'extension dépend notamment des décisions prises par les Services industriels, la Direction des travaux, les communes alimentées en énergie par la Ville de Lausanne, l'Etat de Vaud et Swisscom. Les facteurs qui ont influé pour établir le programme des travaux 2014 sont :

- les différents programmes des administrations et des entreprises privées relatifs aux travaux de fouille ;
- la disponibilité du personnel du service ;
- les modifications de tracés ;
- les demandes imprévisibles de raccordements de lotissement ou bâtiments ;
- les ruptures ayant occasionné d'importants dégâts à la chaussée.

S'agissant des échanges de compteurs, la planification s'effectue en fonction des disponibilités des entreprises sanitaires. Pour la gestion administrative de ces opérations, un collaborateur, dont le salaire est financé par le montant précisé ci-dessous, assure le suivi des mandats et la mise à jour de la base de données SAP. En outre, un ouvrier complète l'effectif de l'équipe « compteurs » afin de pouvoir atteindre l'objectif visant au remplacement de 1'300 compteurs en 2014.

Réseau de distribution

- | | | |
|--|------------------|------------------|
| - Remplacement et extension de canalisations à Lausanne : | fr. 3'095'000.00 | |
| - Remplacement et extension de canalisations hors Lausanne : | fr. 2'300'000.00 | fr. 5'395'000.00 |

Echange de compteurs

fr. 870'000.00

Total

fr. 6'265'000.00

L'Etablissement Cantonal d'Assurance incendie (ECA) subventionne la Ville à hauteur de 10 % des montants consacrés aux travaux d'extension et de remplacement de conduites de distribution. Pour 2014, ce subside est estimé à 509'000 francs. Par ailleurs, depuis 2012, les taxes de raccordement pour les nouveaux branchements, estimées à 4 millions de francs, sont comptabilisées en recettes d'investissements en lieu et place de revenus du compte de fonctionnement.

5.4 *Service du gaz et du chauffage à distance*

L'ouverture des chantiers d'extension dépend notamment des décisions prises par les Services industriels, conformément aux planifications du Plan directeur, des demandes d'approvisionnement provenant des communes alimentées en énergie par la Ville de Lausanne, ainsi que du lancement de travaux annoncés par d'autres services de la Ville et des communes périphériques. Les facteurs qui influenceront sur les décisions en 2014 sont les suivants :

- les différents programmes des administrations et des entreprises privées relatifs aux travaux de fouilles ;
- l'avancement des études ;
- la disponibilité du personnel ;
- les modifications de tracés ;
- les demandes imprévisibles de raccordements de lotissements ou de bâtiments ;
- la réfection des chaussées.

*Réseau de distribution du gaz***Remplacement de conduites**

- A Lausanne :	fr. 1'381'000.00	
- Hors Lausanne :	<u>fr. 3'000'000.00</u>	fr. 4'381'000.00

Remplacement de conduites en fonte

- A Lausanne		fr. 1'500'000.00
--------------	--	------------------

Pose de nouvelles conduites

- A Lausanne :	fr. 190'000.00	
- Hors Lausanne :	<u>fr. 700'000.00</u>	fr. 890'000.00

Compteurs

- Remplacement et pose de nouveaux compteurs :		fr. 479'000.00
--	--	----------------

*Réseau de distribution du chauffage à distance***Pose de nouvelles conduites**

- A Lausanne :		fr. 4'200'000.00
----------------	--	------------------

Compteurs

- Remplacement et pose de nouveaux compteurs :		<u>fr. 400'000.00</u>
--	--	-----------------------

Total**fr. 11'850'000.00**
=====

Pour information, le total ci-dessus comprend des intérêts intercalaires de 400'000 francs, ainsi que de la main d'œuvre interne pour 2'170'000 francs. Des recettes d'investissement (participation de tiers) seront facturées en 2014 pour un montant estimé à 660'000 francs.

5.5 Service de l'électricité

L'ouverture des chantiers d'extension dépend notamment des décisions prises par les Services industriels conformément aux planifications du Plan directeur, des demandes d'approvisionnement des clients, ainsi que du lancement de travaux annoncés par d'autres services de la Ville et des communes périphériques. Les facteurs qui influenceront sur les décisions en 2014 sont les suivants :

- les demandes de raccordement de lotissements et de bâtiments ;
- les besoins d'extension et de renforcement des réseaux de basse et moyenne tension ;
- l'avancement des études et des mises à l'enquête.

*Réseau de distribution de l'électricité***Construction de nouveaux postes de transformation**

- Sur les communes desservies :		fr. 1'000'000.00
---------------------------------	--	------------------

Extension du réseau moyenne et basse tension

- Nouveaux branchements clients :	fr. 600'000.00	
- Autres extensions moyenne et basse tension :	fr. 600'000.00	fr. 1'200'000.00

Compteurs

- Remplacement et pose de nouveaux compteurs :		fr. 950'000.00
--	--	----------------

Eclairage public

- Extension, remplacement et mise en conformité du réseau		<u>fr. 1'155'000.00</u>
---	--	-------------------------

Total**fr. 4'305'000.00**
=====

Le total ci-dessus comprend des intérêts intercalaires de 110'000 francs, ainsi que de la main-d'œuvre interne pour 1'240'000 francs. Des recettes d'investissement (participation de tiers et finances d'équipement) seront facturées en 2014 pour un montant estimé à 1'200'000 francs.

5.6 Service du multimédia

L'ouverture des chantiers d'extension dépend notamment des décisions prises par les Services industriels, conformément aux planifications du Plan directeur, des demandes d'approvisionnement des clients, ainsi que du lancement de travaux annoncés par d'autres services communaux. Les facteurs qui influenceront sur les décisions en 2014 sont les suivants :

- les programmes des administrations et des entreprises privées relatifs aux travaux de fouilles à exécuter ;
- l'avancement des études ;
- la disponibilité du personnel ;
- les modifications de tracés ;
- les demandes imprévisibles de raccordement de lotissements ou de bâtiments ;
- la réfection des chaussées.

Réseau du multimédia

Extension du télé-réseau

- Développement et raccordement (env. 1'000 appartements par an) : fr. 1'130'000.00

Extension du réseau télécom

- Développement de la fibre optique : fr. 1'170'000.00

Total fr. **2'300'000.00**

5.7 Service du logement et des gérances

Dans le cadre de la gestion des immeubles du patrimoine financier de la Ville de Lausanne, le Service du logement et des gérances assume notamment la gestion de plus de cent parcelles privées communales dont certaines sont assimilées à du domaine public. Les chemins d'accès, les pistes cyclables, les aménagements routiers et les trottoirs existants sur ces parcelles nécessitent des réfections périodiques ou ponctuelles en matière de revêtements, de marquages, de canalisations ou pour tout autre nature de travaux d'entretien inhérent à des objets de ce type. Une grande partie du budget alloué pour 2014, soit environ 200'000 francs, sera dévolue au réaménagement définitif du chemin de Bonne-Espérance avec l'achèvement du chantier de construction d'une soixantaine de logements subventionnés et à loyer régulé et d'une maison de quartier par la FLCL et la SILL². La dotation annuelle, à savoir 100'000 francs, permettra de financer d'autres projets d'amélioration de chemins privés communaux dont l'état de dégradation nécessite des interventions ponctuelles à brève échéance.

Entretien de parcelles communales privées

- Entretien de parcelles et réfection de revêtements de surface fr. 300'000.00

² Préavis n° 2012/16 : Projet de construction de 2 bâtiments conformes au concept de « Société 2000 watts », comprenant 59 logements, un centre de quartier, un parking souterrain de 34 places et 3 places de parc extérieures, sis chemin de Bonne-Espérance 30-32.

5.8 Service des écoles primaires et secondaires

La section bâtiment a planifié ses besoins pour la réfection des revêtements de surfaces extérieures d'établissements scolaires. Les interventions touchent particulièrement les voies d'accès et les parkings, ainsi que les surfaces de préaux comportant des risques pour les élèves.

Entretien de sites scolaires

fr. 300'000.00

=====

6. Plan des investissements

6.1 Différences par rapport au plan

Les crédits demandés dans le présent préavis figurent au Plan des investissements pour les années 2013 à 2016, d'octobre 2012, pour un montant de 33'000'000 francs pour l'ensemble des services (routes et mobilité, assainissement, eauservice, électricité, multimédia, gaz et chauffage à distance, logement/géranes et écoles primaires et secondaires) sous le chapitre 8 – « Objets multidirections ».

Un montant de 7'800'000 francs est inscrit dans le Plan des investissements au titre des recettes alors que celles annoncées dans le présent préavis ascendent les 6'369'000 francs. La diminution de 1'431'000 francs sur les recettes annoncées est liée d'une part au Service du Multimédia qui, depuis deux ans, offre la gratuité sur les raccordements de la fibre optique, occasionnant ainsi la suppression des recettes annoncées, à savoir 200'000 francs pour 2014 et d'autre part à la réduction des montants alloués aux crédits-cadres pour la rénovation et l'extension des réseaux et, par extension, des travaux susceptibles d'être refacturés à des tiers (taxe de raccordement et branchements). Ainsi, les Services industriels, tous services confondus, annoncent une baisse de 90'000 francs pour la participation de tiers (branchements) et eauservice prévoit une diminution de 141'000 francs du subside ECA (subside de 10 % sur les investissements) et de un million de francs sur les taxes de raccordement.

En outre, un écart de 300'000 francs par rapport au montant inscrit sur le Plan des investissements est à mettre en lien avec l'importante défaillance survenue le 14 mai 2013 sur la conduite de pompage Montétan-Calvaire, provoquant un cratère et entraînant des travaux urgents de sécurisation d'un tronçon de 310 m à la rue de l'Industrie. Ces derniers ont été financés par le crédit-cadre 2013, reportant ainsi d'autres travaux sur 2014.

6.2 Conséquences sur le budget d'investissement

(en milliers de CHF)	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Dépenses d'investissements	20'885	8'835	2'580	1'000	0	33'300
Recettes d'investissements	-5'295	-815	-130	-129	0	-6'369
Total net	15'590	8'020	2'450	871	0	26'931

7. Incidences sur le budget

7.1 Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2.75 % pour tous les services, à l'exception des Services industriels qui appliquent un taux de 3.25 %, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à 513'200 francs par année à compter de l'année 2015. Dans le détail :

- Service des routes et de la mobilité	87'200.--
- Service d'assainissement	33'500.--
- eauservice	94'800.--
- Service du logement et gérances	4'500.--
- Service des écoles primaires et secondaires	4'500.--
- Service de l'électricité – réseau	56'300.--
- Service de l'électricité – éclairage public	20'600.--
- Service du gaz	129'600.--
- Service du chauffage à distance	82'200.--
- Service Multimédia	0.--

7.2 Charges d'amortissement

En fonction de la durée d'amortissement retenue, les charges s'élèvent à 2'300'000 francs en 2014 pour le SIMA (amortissement sur un an) et de 2'542'300 francs dès 2015 pour les autres services, à savoir :

- Service des routes et de la mobilité (pendant 5 ans)	1'153'000.--
- Service d'assainissement (pendant 20 ans)	110'800.--
- eauservice (pendant 20 ans)	313'300.--
- Service du logement et gérances (pendant 5 ans)	60'000.--
- Service des écoles primaires et secondaires (pendant 5 ans)	60'000.--
- Service de l'électricité – réseau (pendant 30 ans)	105'000.--
- Service de l'électricité - éclairage public (pendant 30 ans)	38'500.--
- Service du gaz (pendant 30 ans)	241'700.--
- Service du chauffage à distance (pendant 10 ans)	460'000.--
- Service Multimédia (pendant 1 an)	2'300'000.--

Par ailleurs, les frais de personnel interne et les intérêts intercalaires comptabilisés sur la part du crédit-cadre des Services industriels, soit un montant annoncé de 3'920'000 francs, seront portés en recettes dans les budgets de fonctionnement des services concernés, conformément à la répartition annoncée en page 2 du tableau remis en annexe.

7.3 Charges d'exploitation

Pour l'ensemble des services, il n'y a pas de charge d'exploitation supplémentaire par rapport à la situation actuelle.

7.4 Conséquences sur le budget de fonctionnement

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, les impacts financiers attendus durant la période 2014 – 2019 sont les suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0
Charge d'intérêts	0	513	513	513	513	2'052
Amortissement	2'300	2'542	2'542	2'542	2'542	12'468
Total charges suppl.	2'300	3'055	3'055	3'055	3'055	14'520
Diminution de charges Intérêts intercalaires	-169	-103	-147	-68	-23	-510
Revenus Main d'œuvre facturée aux crédits-cadres	-1'896	-724	-476	-216	-98	-3'410
Total net	235	2'228	2'432	2'771	2'934	10'600

8. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis n° 2013/44 de la Municipalité, du 26 septembre 2013 ;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 33'300'000 francs pour la rénovation et l'extension de la voirie, du réseau des collecteurs publics, du réseau de distribution d'eau, des réseaux des Services industriels, ainsi que pour les réfections de surfaces privées communales et des surfaces extérieures (préaux et parkings) des établissements scolaires ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissements sur la rubrique 331 de chaque service ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 des services de la Direction des travaux, de la Direction du logement et de la sécurité publique et celle de l'enfance, jeunesse et cohésion sociale, ainsi que sur la rubrique 322 pour ceux de la Direction des services industriels ;
4. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes et les subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport polycopié de M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur

Ce présent préavis fait l'objet d'une demande de la part de la Municipalité pour un ensemble de crédits-cadre d'investissement du patrimoine administratif pour l'exercice 2014, d'un montant total de 33'300'000 francs (en diminution de 1'200'000 francs par rapport au précédent), pour la Direction des travaux, celle des Services Industriels, de Logement et sécurité publique enfin celle de l'Enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale.

Pour optimiser la coordination technique et financière des projets, la Municipalité présente une demande de crédits annuels groupés dans un seul préavis. La Commission des finances précise qu'elle soutient les objectifs d'amélioration de l'efficacité présentés dans le préambule du préavis.

Cet ensemble de crédits-cadre se divise en huit crédits distincts. Le premier d'un montant de 5'765'000 francs pour le Service des routes et de la mobilité, le deuxième de 2'215'000 francs pour le Service d'assainissement, le troisième de 6'265'000 francs pour eauservice, le quatrième de 11'850'000 francs pour le service du gaz et du chauffage à distance, le cinquième de 4'305'000 francs pour le service de l'électricité, le sixième de 2'300'000 francs pour le service du multimédia, le septième pour le service du logement et des gérances de 300'000 francs et le huitième de 300'000 francs pour le Service des écoles primaires et secondaires. Ces crédits-cadres sont subdivisés en sous-crédits distincts et sont exploités comme des crédits d'investissement.

Comparaison depuis 2010

La comparaison des crédits-cadres prévus en 2013 avec les trois exercices précédents donne les résultats suivants (chiffres en milliers de francs, avec les crédits complémentaires accordés en cours d'année) :

Services	2010	2011	2012	2013	2014	Δ 2010 à 2014
Routes et Mobilité	5'980	6'210	4'895	4'154	5'765	- 4%
Assainissement	2'600	2'610	2'094	2'190	2'215	- 15%
Eauservice	8'520	9'750	7'519	6'105	6'265	- 26%
Gaz et chauffage à distance	20'250	18'230	16'356	13'982	11'850	- 41%
Electricité	4'350	4'350	4'591	4'149	4'305	- 1%
Multimédia	4'570	3'050	4'875	3'170	2'300	- 50%
Logement et gérances	---	600	150	150	300	---
Ecoles primaires et secondaires	---	---	600	600	300	---

La baisse des crédits octroyés est marquée pour l'ensemble des services, le service de l'électricité diminuant le moins depuis l'année 2010.

Taux d'engagement des crédits décidés par le Conseil communal depuis 2011

Par rapport aux budgets votés, la situation du niveau de consommation des différents crédits, au 30 septembre 2013 et y compris les éventuels crédits complémentaires accordés, est la suivante :

Services	2011	2012	2013
Routes et Mobilité	98.6%	97.1%	70.6%
Assainissement	98.7%	99.6%	92.9%
Eauservice	81.3%	101.7%	38.1%
Gaz et chauffage à distance	80.4%	68.3%	59.7%
Electricité	81.3%	71.5%	30.5%

Multimédia	94.8%	98.1%	76.6%
Logement et gérances	n.d.	n.d.	n.d.
Ecoles primaires et secondaires	n.d.	n.d.	n.d.

Le Service de l'assainissement est celui qui engage le plus rapidement les crédits octroyés. Les autres services, en particulier au sein des Services industriels, sont encore dans l'attente de factures finales alors que les travaux ont été réalisés.

Conclusions de la Commission des finances

Après examen et délibération, la Commission des finances s'est prononcée sur l'ensemble des conclusions du préavis 2013/44 et les a acceptées à l'unanimité.

Discussion

M. Philippe Clivaz (Soc.), rapporteur remplaçant : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

M. Philippe Clivaz (Soc.), rapporteur remplaçant : – La commission, qui n'avait pas de procuration, s'est prononcée à l'unanimité, par 11 voix pour le rapport en question et invite évidemment le Conseil à en faire de même.

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2013/44 de la Municipalité, du 26 septembre 2013 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 33'300'000 francs pour la rénovation et l'extension de la voirie, du réseau des collecteurs publics, du réseau de distribution d'eau, des réseaux des Services industriels, ainsi que pour les réfections de surfaces privées communales et des surfaces extérieures (préaux et parkings) des établissements scolaires ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissements sur la rubrique 331 de chaque service ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 des services de la Direction des travaux, de la Direction du logement et de la sécurité publique et celle de l'Enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, ainsi que sur la rubrique 322 pour ceux de la Direction des services industriels ;
4. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes et les subventions qui pourraient être accordées.

Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines Crédit-cadre annuel 2014

Préavis N° 2013/46 du 2 octobre 2013

Finances et patrimoine vert

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'750'000 francs nécessaire à la couverture des frais de rénovation, d'adaptation et de réhabilitation des parcs et domaines pour l'exercice 2014.

2. Préambule

Le crédit-cadre permet une gestion pragmatique de l'entretien des espaces verts et domaines de la Ville. Pour la première fois cette année, il contient également les montants nécessaires pour les domaines viticoles de la Ville par réallocation entièrement compensés.

Le préavis est axé sur les thématiques suivantes :

Domaine public : Modifications d'aménagements liés au domaine public ainsi que mise en conformité des installations d'eau.

Entretien du patrimoine vert : Travaux de réfection des espaces verts (parcs et forêts) : financement de travaux de rénovation et réaménagement de l'espace public tel que mise en conformité des cheminements dans les parcs et forêts qui souffrent énormément des variations météorologique (gel, dégel et érosion).

Sécurité, bâtiments et locaux : Afin d'être en conformité avec les normes actuelles, un accent particulier est mis sur la sécurité du personnel et des locaux et bâtiments. Réfection dans différents locaux et vestiaires, remplacement du chauffage au Boscal, des filtres à sable à la fontaine de la Navigation, du mur de soutènement de la ferme Rovéréaz, ainsi que plan de fermeture 2^{ème} étape.

Sécurité : Remplacement des habits de pluie pour les collaborateurs de terrain, divers contrôles de sécurité, remplacement des extincteurs selon les nouvelles réglementations, ainsi que remplacement de la station de traitement de l'eau de la station de lavage.

Objets spéciaux : Réaménagement des carrés de couche à l'établissement horticole (2^{ème} étape), ainsi que que la création de nouveaux plantages (2^{ème} étape).

Vignobles : La Municipalité avait prévu quatre préavis pour un montant de 3'100'000 francs au plan des investissements (2013- 2017) afin de rénover et d'entretenir les appartements des vigneron, les locaux d'exploitation et leurs aménagements extérieurs. Afin d'éviter une multitude de préavis destinés uniquement à l'entretien des domaines viticoles, il est proposé de répartir les investissements d'une manière plus échelonnée et d'avoir une meilleure gestion des urgences. La Municipalité a décidé d'ajouter un montant de 400'000 francs par le biais du crédit-cadre 2014-2021, et de modifier le plan des investissements en conséquence. L'impact de cette réallocation financière est globalement neutre sur la période.

3. Situation du crédit-cadre 2012*I) Travaux relatifs à des modifications d'aménagements liés au domaine public*

Envisagé	fr.	110'000.--	(prises d'eau, réfection réseau d'eau place de Milan, plantation d'arbres d'avenues, ch. du Pavement et avenue de Beaumont)	
Engagé	fr.	110'000.--		
Payé	fr.	70'070.05		
Montant final estimé				fr. 110'000.--

II) Travaux de réfection de parcs et de promenades

Envisagé	fr.	290'000.--	(réfection fontaine du parc Olympique, cheminements du parc de Valency, création zone grillades)	
Engagé	fr.	290'000.--		
Payé	fr.	124'353.90		
Montant final estimé				fr. 290'000.--

III) Sécurité et entretien bâtiments et locaux

Envisagé	fr.	700'000.--	(mise en conformité disconnecteurs, réfection mur Clos des Moines, réfection des locaux, réaménagement réfectoire EH, ventilation locaux garage et vestiaire EH, lignes de vie, plan de fermeture)	
Engagé	fr.	700'000.--		
Payé	fr.	330'644.67		
Montant final estimé				fr. 700'000.--

IV) Travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements

Envisagé	fr.	200'000.--	(place de la Sallaz, Tivoli, Jardins du Théâtre, parc de la Brouette, Coteau-Fleuri, divers)	
Engagé	fr.	200'000.--		
Payé	fr.	153'381.04		
Montant final estimé				fr. 200'000.--
Montant général estimé (montant du crédit-cadre fr. 1'300'000.--)				<u>fr. 1'300'000.--</u>

4. Situation du crédit-cadre 2013

<i>I) Travaux relatifs à des modifications d'aménagements liés au domaine public</i>			
Envisagé	fr.	75'000.--	(prises d'eau, plantation d'arbres d'avenue, ch. de Montelly – Tour Grise 26, av. de la Harpe, Sévelin 44, rue Jean-Jacques Cart)
Engagé	fr.	70'000.--	
Payé	fr.	7'338.--	
Montant final estimé			fr. 70'000.--
<i>II) Travaux de réfection de parcs et de promenades</i>			
Envisagé	fr.	220'000.--	(réfection chemin Sauvabelin et aménagement ferme Villaire)
Engagé	fr.	220'000.--	
Payé	fr.	0.00	
Montant final estimé			fr. 220'000.--
<i>III) Sécurité et entretien bâtiments et locaux</i>			
Envisagé	fr.	755'000.--	(réfection réception vendanges et pigeage au Mont-sur-Rolle, réfection locaux, installation d'un pont de chargement hydraulique, lignes de vie, plan de fermeture locaux, remplacement chaudière et citerne Montheron, contrôles sécurité, désamiantage locaux EH, Bourdonnette quartier, réfection mur Mont-sur-Rolle, réfection monument des Jordils)
Engagé	fr.	653'060.--	
Payé	fr.	98'912.80	
Montant final estimé			fr. 760'000.--
<i>IV) Objets spéciaux</i>			
Envisagé	fr.	300'000.--	(réaménagement carrés de couche EH 1 ^{ère} étape, plantages 1 ^{ère} étape)
Engagé	fr.	300'000.--	
Payé	fr.	179'027.09	
Montant final estimé			fr. 300'000.--
Montant général estimé (montant du crédit-cadre fr. 1'350'000.--)			<u>fr. 1'350'000.--</u>

5. Interventions envisagées en 2014

5.1 Travaux envisagés

Ainsi que rappelé à chaque préavis, la liste des objets peut subir quelques modifications liées à des impératifs de gestion, des urgences ou des opérations privées entreprises par des tiers.

<i>I. <u>Travaux relatifs à des modifications des aménagements liés au domaine public</u></i>		<i>fr.</i>	<i>75'000.--</i>
– Les lieux d'intervention seront choisis selon le suivi des affaires et des travaux financés par d'autres services, ainsi que la poursuite de la mise en conformité des prises d'arrosage et de fontaines.	<i>fr.</i>	<i>25'000.--</i>	
– Plantation d'arbres à divers endroits	<i>fr.</i>	<i>50'000.--</i>	
<i>II. <u>Travaux de réfection de parcs et domaines</u></i>		<i>fr.</i>	<i>200'000.--</i>
– Réfection chemins de Sauvabelin, suite	<i>fr.</i>	<i>130'000.--</i>	
– Réfection des escaliers de Mon-Repos et de Valency	<i>fr.</i>	<i>70'000.--</i>	
<i>III. <u>Sécurité et entretien bâtiments et locaux</u></i>		<i>fr.</i>	<i>900'000.--</i>
– Réfection locaux	<i>fr.</i>	<i>430'000.--</i>	
– Remplacement des extincteurs	<i>fr.</i>	<i>30'000.--</i>	
– Remplacement du carrofiltre station de lavage	<i>fr.</i>	<i>30'000.--</i>	
– Remplacement de l'installation de chauffage Boscal	<i>fr.</i>	<i>100'000.--</i>	
– Remplacement filtres à sable fontaine Navigation	<i>fr.</i>	<i>100'000.--</i>	
– Plan de fermeture locaux	<i>fr.</i>	<i>30'000.--</i>	
– Réfection mur de soutènement ferme de Rovéréaz	<i>fr.</i>	<i>120'000.--</i>	
– Divers contrôles sécurité	<i>fr.</i>	<i>10'000.--</i>	
– Renouvellement des habits de pluie	<i>fr.</i>	<i>50'000.--</i>	
<i>IV. <u>Objets spéciaux</u></i>		<i>fr.</i>	<i>175'000.--</i>
– Réaménagement carrés de couche EH 2ème étape	<i>fr.</i>	<i>125'000.--</i>	
– Plantages, suite	<i>fr.</i>	<i>50'000.--</i>	
<i>V. <u>Vignobles</u></i>		<i>fr.</i>	<i>400'000.--</i>
– Réaménagement Domaine de Rochefort	<i>fr.</i>	<i>400'000.--</i>	
Total		<u>fr.</u>	<u>1'750'000.--</u>

6. Travaux financés par le Fonds pour le développement durable

Domaine viticole de Château Rochefort

S'il n'offre pas, à l'instar d'autres châteaux de la Côte, une structure remarquable par son élégance, Rochefort se pare cependant d'un certain charme dû en grande partie au découpage du bâtiment, à son donjon coiffé d'un toit octogonal aux pans inégaux, à sa galerie de bois agrémentant la façade.

Les volets à chevrons blanc-rouge – officialisant ici la possession lausannoise – ajoutent aux bâtiments une touche de gaieté. Les coseigneurs d'Aubonne qui habitaient le château du même nom avaient fait construire une maison forte à Allaman pour la surveillance de leurs terres et des hommes qu'ils utilisaient. La maison passa au XV^e siècle dans le patrimoine des Menthon, seigneurs de Rochefort en Savoie, qui laissèrent ainsi leur nom au château.

A partir du XVI^e siècle, les familles de Diesbach, de Cerjat, de Langallerie et de Sellon se succédèrent à la tête du domaine agricole et viticole dépendant du château. Ce sont Antoine Albert (bourgeois de Lausanne, descendant de réfugiés huguenots venus de Ryons, en Dauphiné) et son épouse Anne-Louise-Georgette Recordon qui en furent les derniers propriétaires particuliers. Antoine et Anne, qui devaient mourir sans descendance en 1838, léguèrent leur propriété à la Bourse des pauvres de la commune de Lausanne. L'homologation du testament des Albert est datée du 11 octobre 1838.

En 1877, le château subit de notables réparations et dès 1899 les vigneronns successifs du domaine y logèrent. A noter que la Maison de Rochefort, à l'opposé de la cour datant du XVIII^e siècle, abrita jusqu'en 1915 le bureau des postes de la commune d'Allaman. Tandis que la partie rurale a été rénovée de fond en comble entre 1929 et 1931, les toits et l'intérieur du château (où subsistent de belles charpentes, des plafonds moulurés et une très vieille cheminée en molasse) ont subi des légers travaux de réfection entre 1972 et 1978. Depuis 1978, aucun travaux importants n'ont été réalisés à l'intérieur du bâtiment.

C'est en 1983 que l'appellation cadastrale «Château Rochefort» a été officialisée pour ses crus, lesquels arboraient auparavant, sur leurs étiquettes, la simple mention «Allaman». Aujourd'hui c'est le plus petit domaine viticole lausannois. Avec ses 4,3 hectares, le Château Rochefort, à Allaman, a fait le pari du tout naturel. Par ailleurs, il est le seul domaine lausannois avec un encépagement majoritairement rouge, à plus de 60%.

Comme dans les autres vignobles lausannois, le Pinot noir occupe le devant de la scène, mais le Gamaret et le Merlot ont aussi largement leur mot à dire. Au stade des spécialités, le Pinot Gris s'est également invité dans les parchets du château. Mais la grande particularité du domaine est le passage depuis 2009 à la biodynamie. Les molécules de synthèse sont désormais bannies et remplacées par des extraits végétaux, des décoctions et des tisanes de plantes, dynamisés et employés en suivant les rythmes lunaires et planétaires.

Projet

Le vigneron actuel a décidé de prendre sa retraite en octobre 2014. En l'état, il n'est pas envisageable d'utiliser l'appartement existant pour y reloger le nouvel exploitant. En effet, il n'y a pas de chauffage central dans ce bâtiment, ce qui impose au locataire de chauffer plusieurs pièces à l'aide de poêle à bois.

De plus, la répartition, la position et l'état d'entretien des différentes pièces du château ne sont plus adaptés. L'électricité n'est plus conforme à la législation actuelle et l'ensemble des installations sanitaires sont désuètes.

Une présence continue sur le site étant nécessaire pour les activités vitivinicoles, il est donc nécessaire de procéder à des travaux d'entretien.

Le bâtiment a été mis à l'inventaire au titre de monument historique et recensé en note 2. L'édifice devra donc être conservé dans sa forme et dans sa substance. Des modifications qui n'en altèrent pas le caractère peuvent être envisagées.

Il est donc prévu de rénover l'appartement situé à l'intérieur du château de manière à respecter l'historique du lieu. Les différents travaux suivant sont prévus :

- Mise en place d'un chauffage central
- Rénovation de la cuisine, des installations électriques et sanitaires

- Création d'un espace de vie (salon, salle à manger)
- Réfection des sols et des murs (parquet, sol en plaquette ciment, boiserie, etc.)
- Amélioration de l'isolation thermique de l'enveloppe du bâtiment

L'ensemble de ces travaux sera coordonné en collaboration avec les différentes instances cantonales, notamment la Section des monuments et sites (SIPAL), et permettra la sauvegarde du patrimoine bâti des domaines viticoles.

Il est prévu de démarrer ces travaux, qui devraient durer 6 mois, en automne 2014, après le départ du vigneron en place.

Il est prévu de faire bénéficier la rénovation des domaines viticoles d'un subventionnement par le Fonds communal pour le développement durable. En effet au chapitre I dudit règlement, il est précisé « le maintien ou le renforcement d'espaces verts, agricoles et viticoles appartenant à la Ville et le maintien ou la restauration du patrimoine naturel et construit dans la mesure où il contribue au développement durable et le développement de nouveaux espaces verts ».

7. Aspects financiers

7.1 Incidences sur le budget d'investissement

(en milliers de CHF)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Dépenses d'investissements	1000	600	150				1'750
Recettes d'investissements	-100	-300					-400
Total net	900	300	150				1'350

Par rapport au plan des investissements 2013-2016, un écart de 400'000 francs entièrement compensé est à relever. Afin d'avoir une meilleure gestion de l'entretien des bâtiments et des aménagements extérieurs, les investissements regroupant quatre préavis concernant les vignobles (voir page 2) sont répartis d'une manière plus échelonnée. L'impact de cette réallocation financière est globalement neutre.

7.2 Incidences sur le budget fonctionnement

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0	0	0	0	0	0	0
(en milliers de CHF)							0.0
Charges de personnel							
Charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0.0
Charge d'intérêts		20.4	20.4	20.4	20.4	20.4	102.0
Amortissement		270.0	270.0	270.0	270.0	270.0	1350.0
Total charges suppl.		290.4	290.4	290.4	290.4	290.4	1452.0
Diminution de charges							0.0
Revenus							0.0
Total net		290.4	290.4	290.4	290.4	290.4	1452.0

Les charges d'intérêts, calculées sur la base d'un taux d'intérêts moyen de 2.75%, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à 20'400 francs par année, à compter de l'année 2015.

S'agissant principalement de travaux de rénovation, d'adaptation et de réhabilitation, ces dépenses n'entraînent pas d'autres charges de fonctionnement, à l'exception des travaux d'adaptation et d'amélioration

En fonction de la durée d'amortissement de 5 ans, les charges d'amortissement annuelles s'élèvent à 270'000 francs.

8. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2013/46 de la Municipalité du 2 octobre 2013;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'750'000 francs pour couvrir les frais relatifs à la rénovation et à la réhabilitation des parcs et domaines en 2014 ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 6601.390 et 6601.331 du budget de la Direction des finances et du patrimoine vert, Service des parcs et domaines;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées ;
4. d'accepter le prélèvement sur le Fonds pour le développement durable pour un montant total de 400'000 francs, et de porter ce prélèvement en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire adjoint : *Sylvain Jaquenoud*

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. David Payot (La Gauche), rapporteur

1. Objet, préambule

Le crédit d'investissement sollicité pour 2012 pour assurer l'entretien des parcs et promenades publics (revêtements, constructions, équipements et végétation), est de frs 1'750'000. Il est donc en hausse de frs 400'000.- par rapport au précédent, en lien avec l'intégration de montants nécessaires pour les domaines viticoles de la Ville (frs 400'000, compensés par un prélèvement sur le Fonds pour le Développement Durable).

2. Situation du crédit-cadre 2012 et 2013

L'ensemble des travaux engagés en vertu du crédit-cadre 2012 sont dans l'enveloppe envisagée. Concernant le crédit-cadre 2013, un dépassement de 5'000 francs pour la « sécurité et entretien des bâtiments et locaux » a pu être compensé par une économie équivalente sur les travaux relatives à des modifications d'aménagements liés au domaine

public. Les montants généraux adoptés de frs 1'300'000.- (2012) et frs 1'350'000 (2013) pourront donc être tenus.

3. Interventions envisagées en 2014

Les interventions comprennent la poursuite de plusieurs interventions entamées en 2013 (réfection chemin de Sauvabelin, renouvellement du plan de fermeture des locaux, réaménagement des carrés de couche et l'établissement horticole, plantages).

Parmi les interventions nouvelles, notons le remplacement du carrofiltre de la station de lavage des véhicules à l'Av. du Chablais, après une vingtaine d'années d'utilisation. Le remplacement des extincteurs est rendu nécessaire par une modification légale exigeant le remplacement des extincteurs de plus de 25 ans.

5. Conclusions

Au vote, la commission a approuvé les conclusions du rapport en bloc et à l'unanimité.

Lausanne, le 15 novembre 2013

Discussion

M. David Payot (La Gauche), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

M. David Payot (La Gauche), rapporteur : – La commission a approuvé les conclusions du rapport en bloc et à l'unanimité.

Le préavis est adopté à l'unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2013/46 de la Municipalité, du 2 octobre 2013 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'750'000 francs pour couvrir les frais relatifs à la rénovation et à la réhabilitation des parcs et domaines en 2014 ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 6601.390 et 6601.331 du budget de la Direction des finances et du patrimoine vert, Service des parcs et domaines ;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées ;
4. d'accepter le prélèvement sur le Fonds pour le développement durable pour un montant total de 400'000 francs, et de porter ce prélèvement en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1.

Autorisations d'achats pour l'exercice 2014

Préavis N° 2013/47 du 10 octobre 2013

Finances et patrimoine vert

1. Objet du préavis

Le présent préavis porte sur les demandes de crédits relatives aux acquisitions de :

- véhicules, machines et matériels dont le coût unitaire excède 10'000 francs
- matériels et logiciels informatiques dont le coût unitaire excède 10'000 francs, ainsi que des PC et imprimantes.

Globalement, ces demandes se présentent de la manière suivante :

	Exercice 2014		Exercice 2013		Ecart
	fr.		fr.		fr.
Véhicules, machines, matériels	6'535'600		7'716'700		-1'181'100
Matériels et logiciels informatiques	1'504'000		1'971'000		-467'000
	8'039'600		9'687'700		-1'648'100

Dans toute la mesure du possible, les nouveaux véhicules acquis seront respectueux de l'environnement selon les normes les plus actuelles.

S'agissant des acquisitions dans le domaine de l'informatique, et vu l'évolution très rapide des technologies dans ce secteur, le détail figurant en annexe du présent préavis ne revêt qu'un caractère indicatif, le choix effectif et les prix unitaires pouvant varier compte tenu de nouvelles données.

Conformément à la règle, les dépenses effectives sont portées en augmentation des comptes respectifs du bilan; seuls les amortissements figurent dans le budget annuel de fonctionnement. Il est bien entendu que les montants non utilisés à la fin de l'exercice ne peuvent pas être reportés.

Par ailleurs, l'écart entre 2013 et 2014 est à mettre en lien avec l'achat d'installations de régulation de la vitesse pour CHF 1.5 mio en 2013. Le périmètre de l'enveloppe attribuée est sinon du même ordre de grandeur que l'année précédente.

2. Crédits demandés

Voici la liste des crédits qui sont sollicités pour l'exercice 2014 :

	fr.
TOTAL	8'039'600
=====	=====
A. Total des acquisitions de véhicules, machines et matériel	6'535'600
B. Total des achats de matériels et logiciels informatiques (selon détail SOI)	1'504'000

	fr.
A. Total des acquisitions de véhicules, machines et matériel	6'535'600
<u>ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE</u>	<u>24'900</u>
– Greffé municipal	24'900
<i>Secrétariat municipal : élections et votations</i>	
Remplacement des machines "ouvre-lettres" pour le vote par correspondance	24'900
<u>SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION</u>	<u>979'500</u>
– Service des sports	254'000
<i>Groupe "entretien" de l'unité technique</i>	
Un véhicule tracteur à sellette pour semi-remorque de 6 mètres de long pour un poids combiné de 8 tonnes, en remplacement du tracteur à sellette IVECO VD 142859 (1 ^{ère} mise en circulation 1997), véhicule utilisé pour le transport de personnel et de matériel pour les manifestations, totalisant 70'000 km au compteur et dont la dernière expertise a eu lieu en août 2011 et la prochaine est prévue à fin 2013	60'000
Un nouveau véhicule de livraison pour le mécanicien du service qui intervient sur l'ensemble des sites sportifs de la ville	40'000
Une voiture de livraison - type Pick-up - double cabine et petit pont, en remplacement du véhicule Toyota Landcruiser VD 249275, acquis en 1999 et totalisant 85'000 km au compteur, dont la dernière expertise a eu lieu en janvier 2012 et la prochaine est prévue en 2014	40'000
Un chariot élévateur pour le chargement, le déchargement et le transport du matériel pour les manifestations (tables, praticables, gradins, etc.), en remplacement d'un élévateur, immatriculé VD 9060, mis en circulation en 1992, dont la dernière expertise a eu lieu en décembre 2009 et la prochaine est prévue en 2015	40'000
Un véhicule de livraison pour les ouvriers professionnels du groupe "entretien" de l'unité technique en remplacement du véhicule VD 56721 (70'000 km) mis en circulation en 2001, dont la dernière expertise a été effectuée en mars 2011 et la prochaine est prévue à fin 2013 - début 2014	30'000
	fr.
Un véhicule de livraison pour les ouvriers professionnels du groupe "entretien" de l'unité technique, en remplacement du véhicule VD 495326 (77'000 km) mis en circulation en 2001, dont la dernière expertise a été effectuée en novembre 2011 et la prochaine est prévue au début de 2014	33'000
<i>Piscine et patinoire de Montchoisi</i>	
Une fraiseuse à neige pour déblayer les deux surfaces de glace et leurs abords, les places de stationnement, ainsi que les voies de circulation et d'accès à la patinoire de Montchoisi	11'000

–	Service de protection et sauvetage	725'500
	<i>Division secours et incendie</i>	
	Un véhicule de dépannage, en remplacement du véhicule Mercedes-Benz 711D, immatriculé VD 8875, acquis en 1991 et totalisant 70'000 km au compteur (dernière expertise : 10.2012 - prochaine expertise : 10.2013).	
–	véhicule	130'000
–	équipement d'urgence pour véhicule prioritaire (moyens prioritaires, enregistreur RAG 1000, main-d'œuvre pour le montage) + marquage	11'500 141'500
	Un véhicule d'intervention "Coussin de sauvetage", en remplacement du véhicule IVECO 49.12 W, immatriculé VD 8428 (LOSA 14), acquis en 1992 et totalisant 26'000 km au compteur (dernière expertise : 12.2010 - prochaine expertise 12.2013)	
–	véhicule	135'000
–	équipement d'urgence pour véhicule prioritaire (moyens prioritaires, enregistreur RAG 1000, main-d'œuvre pour le montage) + marquage	11'500 146'500
	Un minibus de 14 places, en remplacement du véhicule Peugeot Boxer VD 64104 acquis en 2001 et totalisant 66'000 km au compteur (dernière expertise : 03.2012 - prochaine expertise 03.2014)	
–	véhicule	60'000
–	équipement d'urgence pour véhicule prioritaire (moyens prioritaires, enregistreur RAG 1000, main-d'œuvre pour le montage) + marquage	11'500 71'500
	Un véhicule de première intervention, en remplacement du véhicule Mercedes Sprinter, VD 8'101, acquis en 2002 et totalisant 19'000 km au compteur (dernière expertise : 01.2011 - prochaine expertise : 01.2014)	
–	véhicule	100'000
–	équipement d'urgence pour véhicule prioritaire (moyens prioritaires, enregistreur RAG 1000, main-d'œuvre pour le montage) + marquage	11'500 111'500
		fr.
	<i>Division groupe sanitaire</i>	
	Un moniteur de surveillance des fonctions vitales/défibrillateur, selon norme cantonale, pour le détachement du poste médical avancé (DPMA), en remplacement de celui acquis en 2002, subventionné à moitié par le Service de la santé publique	
		33'000
	Une remorque de transport de matériel, en remplacement de la remorque VD 422573, acquise en 1991 (dernière expertise : 01.2011 - prochaine expertise : 01.2016). Cette remorque est destinée à transporter le matériel du DPMA lors d'engagements au profit des manifestations lausannoises (sportives ou autres)	
–	véhicule	30'000
–	marquage du véhicule	1'500 31'500
	<i>Division protection civile</i>	
	Un véhicule logistique, en remplacement du véhicule Peugeot Partner, immatriculé VD 173517, acquis en 2002 et totalisant 48'300 km au compteur (dernière expertise : 02.2012 - prochaine expertise : 02.2014)	
–	véhicule	30'000
–	marquage du véhicule	1'500 31'500

Un véhicule logistique, en remplacement du véhicule Peugeot Partner, immatriculé VD 154801, acquis en 2002 et totalisant 50'100 km au compteur (dernière expertise : 02.2012 - prochaine expertise : 02.2014)

– véhicule	30'000	
– marquage du véhicule	<u>1'500</u>	31'500

Direction SPSL

Un véhicule d'intervention léger d'urgence, en remplacement du véhicule Hyundai Santa-Fe 2.7 V6, immatriculé VD 525118, acquis en 2003 et totalisant 136'000 km au compteur (dernière expertise : 06.2012 - prochaine expertise : 06.2014)

– véhicule	49'000	
– équipement d'urgence pour véhicule prioritaire (moyens prioritaires amovibles, enregistreur RAG 1000, main-d'œuvre pour le montage)	<u>6'000</u>	55'000

Mise à jour de la sonorisation de la caserne : remplacement des amplificateurs permettant la transmission des annonces et des alarmes dans la caserne (installation vieille de 30 ans)

20'000

Un véhicule logistique, en remplacement du véhicule Mercedes-Benz 210, immatriculé VD 378719, acquis en 1986 et totalisant 71'701 km (dernière expertise : 22 mars 2013 - prochaine expertise : mars 2015)

52'000

fr.

LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE **663'000**

– **Corps de police** **644'000**

DIROP (Direction opérationnelle + secrétariat)

Unités spéciales

Un fourgon, en remplacement du Toyota Hiace, VD 466254, année 1997, comptant environ 100'000 km en mars 2014, dernière expertise février 2012, prochaine expertise en février 2014. Ce véhicule est âgé de 16 ans

– véhicule	50'000	
– moyens prioritaires + enregistreur RAG	8'000	
– pneus neige montés sur jantes	<u>2'000</u>	60'000

Police-judiciaire

Une voiture, en remplacement de la Volvo V40, VD 268319, année 2003, comptant environ 123'700 km en mars 2013, dernière expertise mars 2013, prochaine expertise en mars 2015

– véhicule	35'800	
– fourniture et pose de moyens prioritaires + enregistreur RAG	6'000	
– pneus neige montés sur jantes	<u>1'200</u>	43'000

Une voiture, en remplacement de l'Opel Astra, VD 531975, année 2003, comptant environ 150'000 km en mars 2013, dernière expertise février 2013, prochaine expertise en février 2015

– véhicule	35'800	
– fourniture et pose de moyens prioritaires + enregistreur RAG	6'000	
– pneus neige montés sur jantes	<u>1'200</u>	43'000

STS (Sécurité du trafic et stationnement)

Groupe accidents (groupe fuites)

Une voiture, en remplacement de la Volvo, VD 82272, année 2003, comptant environ 136'400 km en mars 2013, dernière expertise le 5 février 2013, prochaine expertise en février 2014

– véhicule	37'800	
– fourniture et pose de moyens prioritaires + enregistreur RAG	6'000	
– pneus neige montés sur jantes	<u>1'200</u>	45'000

Police-secours

Un véhicule, en remplacement de la Volvo V70, VD 18803, année 2005, comptant environ 182'500 km en mars 2013, dernière expertise le 21 janvier 2013, prochaine expertise en janvier 2016

– véhicule, y compris équipements prioritaires (rampe Traffic Storm LED + enregistreur RAG + coffret arme)		69'000
--	--	--------

Un véhicule, en remplacement de la Saab V70, VD 54943, année 2009, comptant environ 133'800 km en mars 2013, dernière expertise le 19 septembre 2009, prochaine expertise en septembre 2013

– véhicule, y compris équipements prioritaires (rampe Traffic Storm LED + enregistreur RAG + coffret arme)		69'000
--	--	--------

Un véhicule, en remplacement de la Volvo V70, VD 210024, année 2009, comptant environ 139'000 km en mars 2013, dernière expertise le 7 octobre 2009, prochaine expertise en octobre 2013

– véhicule, y compris équipements prioritaires (rampe Traffic Storm LED + enregistreur RAG + coffret arme)		69'000
--	--	--------

Identiscan portable, acquisition indispensable en relation avec les mesures prises pour lutter contre la délinquance. Son usage permet d'effectuer les contrôles depuis le véhicule de patrouille engendrant ainsi un gain de temps et en personnel important en évitant les transferts et contrôles à l'Hôtel de police

12'000

Un véhicule en remplacement du Peugeot Boxer, VD 244965, année 1997, comptant 71'800 km en décembre 2012, dernière expertise le 9 janvier 2013, prochaine expertise en octobre 2014. Véhicule, y compris équipements prioritaires et MO

70'000

Un véhicule en remplacement du Peugeot Boxer, VD 18'549, année 1997, comptant 98'000 km en décembre 2012, dernière expertise le 20 novembre 2012, prochaine expertise en novembre 2014. Véhicule, y compris équipements prioritaires et MO

70'000

Un véhicule en remplacement du Peugeot Boxer, VD 53'676, année 1998, comptant 65'000 km en décembre 2012, dernière expertise le 29 novembre 2012, prochaine expertise en novembre 2014. Véhicule, y compris équipements prioritaires et MO

70'000

LE (Logistique et exploitation)

Garage de police

Installation de traitement des eaux de lavage des châssis, en remplacement de l'actuelle installation qui montre des signes de fatigue et ne permet plus la filtration des polluants de manière optimale

24'000

–	Bibliothèque et Archives de la Ville de Lausanne	19'000
	<i>Bibliothèque municipale</i>	
	<i>Atelier de reliure</i>	
	Remplacement d'une piqueuse âgée de plus de 10 ans. Conçue pour la reliure industrielle, cette machine souffre de l'utilisation qui en est faite, les réglages étant modifiés pour chaque exemplaire relié. En outre, les pièces de rechange ne sont plus disponibles et elle n'est plus adaptée à la reliure d'ouvrages épais, toujours plus nombreux	19'000
	<u>TRAVAUX</u>	<u>3'000'000</u>
–	Service de la coordination et du cadastre	125'000
	Une voiture commerciale à gaz ou à diesel, en remplacement du véhicule n° 213, VD 169208, année 1997, totalisant 88'000 km (ville), dernière expertise : 21.11.2012, prochaine expertise : novembre 2014	40'000
	Un tachéomètre TS15 Viva robotisé avec assistance vidéo d'une précision angulaire de 1" (0.3 mgon) en remplacement du tachéomètre TC1800 acheté en 1997	85'000
–	Service des routes et de la mobilité	1'614'000
	Planification et projets	
	Quarante horodateurs, en remplacement d'équipements similaires techniquement obsolètes	625'000
	Entretien et travaux	
	Une camionnette double cabine, en remplacement de la Jeep n° 371, VD 451734, année 2001, qui totalise 155'000 km, fortement usagée, dernière expertise : 30.03.2012, prochaine expertise : mars 2014	60'000
	AMV	
	Une table de travail avec bras d'aspiration et filtration autonome (soudage, découpage et meulage) en remplacement d'un équipement de même type	60'000
	Un démonte-pneus pour véhicules légers RM, en remplacement d'un équipement similaire datant de 1992	14'000
	Un portique de lavage à brosses pour véhicules, en remplacement d'une installation de même type datant de 1988, fortement usagée	100'000
	Une machine de marquage pour peinture 2 composants avec kit de propulsion, en remplacement d'une machine similaire datant de 1988 ne répondant plus aux normes photométriques	44'000
	Un camion multi-lift avec grue, en remplacement du véhicule n° 65 (Euro 2), VD 4832, année 2000, qui totalise 275'000 km et 12'000 heures de grue, dernière expertise : 07.05.2013, prochaine expertise : 05.2014	540'000
	<i>Nouvelles acquisitions :</i>	
	Entretien et travaux	
	Un mono-axe avec lame à neige (secteur 1)	15'000
	Un mono-axe avec lame à neige (secteur 2)	15'000

Un mono-axe avec lame à neige (secteur 3)	15'000
Un mono-axe avec lame à neige (secteur 4)	15'000
Un mono-axe avec lame à neige (secteur 5)	15'000
	fr.
<u>AMV</u>	
Un extracteur de gaz d'échappement	20'000
Un magasin rotatif (armoire)	50'000
Une table de travail avec accessoires pour pièces lourdes	15'000
Une benne à déchets pour multi-lift (6'000 x 2'250 mm)	11'000
– Service d'assainissement	1'015'000
CIL	
Un camion 26 tonnes, trois essieux, équipé d'un caisson à ordures et d'un système de pesée embarquée, en remplacement du camion n° 10, VD 5944, Euro 1, acheté en 1992 qui totalise 902'000 kilomètres ville, dernière expertise : 22.01.2013, prochaine expertise : 01.2014	360'000
Un camion 26 tonnes, trois essieux, équipé d'un caisson à ordures et d'un système de pesée embarquée, en remplacement du camion n° 31, VD 6492, Euro 1, acheté en 1994 qui totalise 893'000 kilomètres ville, dernière expertise : 02.07.2012, prochaine expertise : 06.2013	360'000
Un poids lourds, Euro 6, équipé d'un filtre à particules en remplacement du camion n° 39, VD 8567, Euro 2, datant de 1997, qui totalise 160'000 kilomètres, dernière expertise : 27.09.2012, prochaine expertise : 09.2013	180'000
Un véhicule léger, Euro 6, équipé d'un filtre à particules en remplacement de la camionnette n° 26, VD 308290, Euro 3, datant de 2005, qui totalise 115'000 kilomètres, dernière expertise : 11.10.2011, prochaine expertise : 10.2013	70'000
STEP	
Une Fraiseuse d'atelier d'occasion en remplacement de l'actuelle, usée, datant de 1959	45'000
– Eauservice	246'000
Un véhicule, en remplacement du véhicule VD 140472 du même type datant de 1996, totalisant 120'000 km, dernière expertise : 30.01.2012, prochaine expertise : 2014	48'000
Un véhicule, en remplacement du véhicule VD 317740 du même type datant de 1999, totalisant 107'000 km, dernière expertise : 21.06.2012, prochaine expertise : 2014	48'000
Un appareil de mesure ICP-MS en remplacement de l'appareil de mesure par absorption atomique existant qui n'est plus fiable	150'000

	<u>ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE</u>	<u>139'000</u>
–	Service de la jeunesse et des loisirs	139'000
	Accueil vacances	
	Un véhicule de transport d'enfants de type monospace C 9 places pour la Barboleusaz, en remplacement du Toyota 20 places, VD 47997, mise en circulation en 2001, 80'000 km env., retiré en 2013	53'000
	Un véhicule de transport d'enfants de type minibus B 17 places pour Le Planemard, en remplacement du Toyota 20 places, VD 98272, mise en circulation en 2000, 110'000 km environ, qui sera retiré en 2014	86'000
	<u>FINANCES ET PATRIMOINE VERT</u>	<u>1'116'700</u>
–	Service des parcs et domaines	1'116'700
	Tracteur agricole 4x4 avec frontale équipement forestier et terrain de sport en remplacement d'un tracteur n° 1006, totalisant à ce jour 14'000 heures. Date d'achat : 02.06.1993. VD 4141. Dernière expertise 19.04.2010. Prochaine expertise 2014. Classe énergétique : Euro.0	265'000
	Voiture commerciale en remplacement de la voiture n° 1032, totalisant à ce jour 175'500 km. Date d'achat : 20.02.1997. VD 98542. Dernière expertise 19.10.2011. Prochaine expertise 2014. Classe énergétique : Euro.0	32'000
	Tondeuse hélicoïdale 3 éléments by mode en remplacement d'une tondeuse n° 1213, totalisant à ce jour 3'300 heures. VD 7263. Date d'achat : 01.01.1998. Dernière expertise 16.03.2010. Prochaine expertise 2014. Classe énergétique : Euro.0	85'000
	Transporteur 4x4 avec un système poly bennes en remplacement d'un transporteur n° 1048, totalisant à ce jour 11'000 heures. Date d'achat : 07.06.1988. VD 690297 Dernière expertise 17.02.2011. Prochaine expertise 2015. Classe énergétique : Euro.0	170'000
	Chariot électrique avec pont basculant en remplacement du chariot électrique n° 1075, totalisant à ce jour 13'000 heures. Date d'achat : 23.07.1981. VD 9767. Dernière expertise 07.02.2011. Prochaine expertise 2015. Classe énergétique : -	139'700
	Tracteur agricole avec un équipement hivernal et crochet de remorquage en remplacement d'un chariot à moteur 4x4 n° 2297, totalisant à ce jour 6'000 heures. Date d'achat : environ 1986. Sans plaques. Dernière expertise: non immatriculé. Classe énergétique : Euro.0	115'000
	Tondeuse 4x4 avec aspiration et bac de ramassage vidant en hauteur en remplacement d'une tondeuse n° 1047, totalisant à ce jour 8'500 heures. Date d'achat : 17.06.2002. VD 398507. Dernière expertise 29.02.2013. Prochaine expertise 2016. Classe énergétique : Euro.0	80'000
	Chariot électrique de transport en remplacement du véhicule n° 1058, sans compteur d'heures. Date d'achat : 01.05.1983. Dernière expertise : pas d'expertise. Classe énergétique : -	38'000
	Arroseur tracté pour terrain de sport en remplacement d'un arroseur n° 1395, sans compteur d'heures. Date d'achat : 01.04.1996. Dernière expertise : pas d'expertise Classe énergétique : -	12'000
	Un véhicule, en remplacement d'un véhicule Aebi TP27, transporter n° 1026, totalisant à ce jour 11'780 heures. Date d'achat : 15.05.1987. VD 690296. Dernière expertise 05.05.2009. Prochaine expertise 2014. Classe énergétique : -	180'000

	fr.
<u>SERVICES INDUSTRIELS</u>	<u>612'500</u>
– Secrétariat général	15'000
Appareil de mesure DTS (mesure par fibre optique de la température dans les sondes géothermiques)	15'000
– Service finances, administration et développement	50'000
Scie circulaire en remplacement d'une scie de 1988	45'000
Perceuse à colonne suite à l'augmentation du nombre d'apprentis	5'000
– Service du gaz et du chauffage à distance	158'000
Un véhicule, en remplacement du Fiat Multiplat Bipower, VD 57368, année 2001, 180'000 km, dernière expertise : 15.03.2012, prochaine expertise : 2014	30'000
Un fourgon, en remplacement du Ford Transit 120, VD 120990, année 1999, 144'000 km, dernière expertise 8.2.2013, prochaine expertise : 2015	48'000
Nouvelle acquisition :	
Un fourgon Ford Transit 330M ou 350 M	48'000
Remorque avec soufflante	32'000
– Service de l'électricité	251'500
Une plieuse de plans (machine utilisée pour plier les plans relatifs à la schématique haute tension, à diverses documentations des bureaux techniques ainsi que les plans demandés par nos clients)	11'500
Une source d'injection Omicron CMC 356 (appareil permettant le contrôle des équipements de protection électriques dans les postes haute tension et moyenne tension. C'est une source de courant et de transmission pilotée par un logiciel dédié)	35'000
Un véhicule Skoda Octavia 4x4 1.6DF, en remplacement du Ford focus Break 1.8, VD 374478, année 2001, 159'000 km, dernière expertise : 14.03.2012, prochaine expertise : 2014	35'000
Un fourgon 4x4 double cabine pont, en remplacement du VW T4 double cabine pont, VD 104851, année 1998, 154'000 km, dernière expertise : 29.07.2011, prochaine expertise : 2013	56'000
Un Multispace ou utilitaire 2 places 1.6 gaz, en remplacement du Renault Kangoo gaz 1.4, VD 40964, année 2000, 120'000 km, dernière expertise 03.03.2011, prochaine expertise : 2014	30'000
Un véhicule VW Caddy, en remplacement du Fiat Multiplat bipower 1.6, VD 286214, année 2002, 102'000 km, dernière expertise 21.11.2012, prochaine expertise : 2014	33'000
Un véhicule VW Caddy, en remplacement du Fiat Multiplat bipower 1.6, VD 382365, année 2001, 102'000 km, dernière expertise 06.07.2012, prochaine expertise : 2014	33'000
Nouvelle acquisition :	
Char de pose de câbles	18'000

–	Service du multimédia	138'000
	Un véhicule Ford Focus break 1.6 gaz, en remplacement du Toyota Corolla 1.8 4x4, VD 304071, année 1999, 135'000 km, dernière expertise : 25.10.2011, prochaine expertise : 2014	30'000
	Un Multispace ou utilitaire 2 places 1.6 gaz, en remplacement du Renault Kangoo gaz 1.4, VD 270473, année 2000, 113'000 km, dernière expertise 27.01.2011, prochaine expertise : 2013	30'000
	Un Multispace ou utilitaire 2 places 1.6 gaz, en remplacement du Renault Kangoo gaz 1.4, VD 19240, année 2000, 116'000 km, dernière expertise 10.12.2010, prochaine expertise : 2013	30'000
	Nouvelles acquisitions :	
	Un fourgon pour groupe construction	30'000
	Un véhicule break 1.6 gaz, pour groupe construction	18'000

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne

vu le préavis N° 2013/47 de la Municipalité, du 10 octobre 2013;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2014, un crédit de fr. 8'039'600.- pour les achats de véhicules, de machines et de matériel ainsi que pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques;
2. de porter en amortissement dudit crédit les subventions et participations éventuelles à recevoir.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Annexe : détail des matériels et logiciels informatiques

N°	DIRECTION / SERVICE	SOUS - SERVICE / SECTION	DESCRIPTION	Quantité	MONTANT UNITAIRE	MONTANT TOTAL
Administration générale et culture						
1	Personnel	Direction	Imprimante HP LaserJet P3015dn N/B	1	320.00	320.00
2		Pilotage & Rémunération	Licence MSVisio	1	530.00	530.00
3			Licence MindManager Pro	1	380.00	380.00
4		EQVT	Licence Abdobe Captivate 5	1	1'400.00	1'400.00
5	Juridique	Commission de police	Scanner petit volume Fujitsu fi-6130	2	1'485.00	2'970.00
6	DEVCOM		Licence MSProject Pro	1	840.00	840.00
7			Licence Windows 8	1	100.00	100.00
8			Matériel informatique iMac	1	3'800.00	3'800.00
9			Tablette Nexus	1	600.00	600.00
10	Culture	Musée historique	Licence Adobe Creative Suite Design and Web Premium	1	2'800.00	2'800.00
11		Musée historique	Licence Adobe PhotoShop	1	925.00	925.00
12		Collection de l'Art Brut	Imprimante HP LaserJet P3015dn N/B	1	320.00	320.00
13		Collection de l'Art Brut	Licence FileMaker Pro	1	185.00	185.00
14		Collection de l'Art Brut	Licence Adobe PhotoShop	1	925.00	925.00
15		Collection de l'Art Brut	Logiciel Cash Flow - module supp.	1	500.00	500.00
16		Musée romain de Vidy	Imprimante Color LaserJet pro M551dn	1	620.00	620.00
17		Unité administrative	Imprimante HP LaserJet P3015dn N/B	2	320.00	640.00
18		Unité administrative	Imprimante Color LaserJet pro M451dn	1	335.00	335.00
19		Unité administrative	Imprimante Color LaserJet pro M551dn	1	620.00	620.00
20		Unité administrative	Licence MSProject Pro	1	840.00	840.00
21		MUDAC	Licence Mac OSX "Mountain Lion"	1	20.00	20.00
Total administration générale et culture						19'470.00
Sports, intégration et protection de la population						
22	Sports	Technique	Licence Adobe Illustrator	1	750.00	750.00
23		Informatique	Licence Creative Suite Production Premium	2	2'555.00	5'110.00
24		Informatique	Licence Vegas	1	600.00	600.00
Total sports, intégration et protection de la population						6'460.00
Logement et sécurité publique						
25	Corps de Police		Imprimante HP LaserJet P3015dn N/B	4	320.00	1'280.00
26	Logement et gérances	PAD	Imprimante HP LaserJet P3015dn N/B	1	320.00	320.00
27		PAD	Licence MSProject Pro	2	840.00	1'680.00
28		Secrétariat de direction	Licence Adobe Acrobat Pro	1	440.00	440.00
29		Commission immobilière	Licence Adobe Acrobat Pro	1	440.00	440.00
30		Technique	Imprimante Color LaserJet pro M551dn	1	620.00	620.00
31		COLOSA	Imprimante Laser Kyocera N/B	1	1'700.00	1'700.00
32		Administratif	Licence FileMaker Pro	1	185.00	185.00
33	Bibliothèque et archives	Bibliothèque	Imprimante Color LaserJet pro M451dn	1	335.00	335.00
34		Bibliothèque	Imprimante Color LaserJet pro M451dn	1	335.00	335.00
35		Bibliothèque	Imprimante HP LaserJet P3015dn N/B	1	320.00	320.00
36		Bibliothèque	Imprimante HP LaserJet P3015dn N/B	1	320.00	320.00
37		Bibliothèque	Imprimante HP LaserJet P3015dn N/B	1	320.00	320.00
38		Bibliothèque	Imprimante HP LaserJet P3015dn N/B	1	320.00	320.00
39		Bibliothèque	Imprimante HP LaserJet P3015dn N/B	1	320.00	320.00

N°	DIRECTION / SERVICE	SOUS - SERVICE / SECTION	DESCRIPTION	Quantité	MONTANT UNITAIRE	MONTANT TOTAL
40		Bibliothèque	Imprimante HP LaserJet P3015dn N/B	1	320.00	320.00
41		Bibliothèque	Imprimante HP LaserJet P3015dn N/B	1	320.00	320.00
42		Bibliothèque	Licence Adobe In Design	1	910.00	910.00
43		Bibliothèque	Licence SiteKiosk	6	150.00	900.00
44		Archives	Licence Creative Suite Production Premium	1	2'555.00	2'555.00
45		Archives	Licence Vegas	3	600.00	1'800.00
46		Archives	Licence Heredis	1	150.00	150.00
47		Archives	Licence Kakadu JPEG2000	1	4'800.00	4'800.00

Total logement et sécurité publique	20'690.00
--	------------------

Travaux

48	Coordination et cadastre		Licence MindManager Pro	1	380.00	380.00
49			Licence REFRAME pour Geosuite, swisstopo	1	1'500.00	1'500.00
50	Urbanisme		Logiciel RhinoCam 2012/Visual Mill2012 Pro + Rhino version 64 bits	1	7'375.00	7'375.00
51			Logiciel RhinoCam 2012/Visual Mill2012 Pro + Rhino version 32 bits - mise à jour	2	2'175.00	4'350.00
52	Routes et Mobilité	Direction	Licence MindManager Pro	2	380.00	760.00
53		Communication	Licence MindManager Pro	2	380.00	760.00
54			Licence Adobe Creative Suite Design and Web Premium	1	2'600.00	2'600.00
55			Licence Prezi Professionnel	1	200.00	200.00
56	Architecture	Administration	Licence Adobe Acrobat Pro	3	440.00	1'320.00
57		Analyse et inspection des constructions	Licence ACDSee 15	2	50.00	100.00
58		Études et constructions	Licence Adobe PhotoShop	2	925.00	1'850.00
59		Administration	Licence Messerli	1	10'000.00	10'000.00
60		Administration	Licence MSVisio	2	530.00	1'060.00
61	Assainissement	Centre intercommunal de logistique	Imprimante HP LaserJet pro M401dn	1	290.00	290.00
62		Centre intercommunal de logistique	Tablette graphique samsung	1	800.00	800.00
63		Usine de valorisation thermique des déchets	Imprimante HP LaserJet pro M401dn	1	290.00	290.00
64		STEP	Licence MSProject Pro	6	840.00	5'040.00
65		Administration - planification	Tablet PC	1	1'550.00	1'550.00
66		Unité de gestion du réseau	Licence Autocad Map 3D + module Topobase	1	15'000.00	15'000.00
67	Eauservice		Licence Adobe Acrobat Pro	1	440.00	440.00

Total travaux	55'665.00
----------------------	------------------

Enfance, jeunesse et cohésion sociale

68	Écoles primaires et secondaires		Licence MSProject Pro	1	840.00	840.00
69	Jeunesse et loisirs		Licence MSVisio	2	530.00	1'060.00
70			Licence Adobe Acrobat Pro	3	440.00	1'320.00
71	Accueil de jour de l'enfance		Imprimante HP LaserJet P3015dn N/B	10	320.00	3'200.00
72	Travail	ORP	Imprimante HP LaserJet pro M401dn	17	290.00	4'930.00
73		Support / SSTL UIT	Licence MSVisio	6	530.00	3'180.00
74	Santé des écoles		Imprimante HP LaserJet pro M401dn	1	290.00	290.00
75	Social		Imprimante HP LaserJet P3015dn N/B	8	320.00	2'560.00
76			Licence MSVisio	10	530.00	5'300.00
77			Licence MindManager Pro	5	380.00	1'900.00

N°	DIRECTION / SERVICE	SOUS - SERVICE / SECTION	DESCRIPTION	Quantité	MONTANT UNITAIRE	MONTANT TOTAL
78			Licence Adobe Acrobat Pro	5	440.00	2'200.00
79			Imprimante Color LaserJet pro M551dn	1	620.00	620.00
Total enfance, jeunesse et cohésion sociale						27'400.00
Finances et patrimoine vert						
80	Parcs et domaines		Licence Adobe Acrobat Pro	2	440.00	880.00
Total Finances et patrimoine vert						880.00
Services industriels						
81	Finances, administration et développement des SIL	Informatique	Licence MSVisio	1	530.00	530.00
82		Controlling	Licence MSProject Pro	1	840.00	840.00
83		Controlling	Licence MSVisio	5	530.00	2'650.00
84		Informatique	Licence Adobe Creative Suite Design and Web Premium	2	2'600.00	5'200.00
85		C-FOR	Logiciel EPLAN - P8, Dessin schémas électriques	1	7'850.00	7'850.00
86		C-FOR	Licence AutoCad Inventor	10	200.00	2'000.00
87		C-FOR	Gibb's cam	5	1'200.00	6'000.00
88		Encaissement	Licence CIC Client	2	1'200.00	2'400.00
89	Gaz et chauffage à distance	Administration	Licence Adobe Acrobat Pro	5	440.00	2'200.00
90		BT	Licence AutoCAD	1	9'900.00	9'900.00
91		Administration	Licence MSVisio	2	530.00	1'060.00
92		BT	Plotter	1	19'000.00	19'000.00
93	Électricité	Formation	Licence Adobe Acrobat Pro	2	440.00	880.00
94		Montage	Imprimante Color LaserJet pro M551dn	1	620.00	620.00
95		Lavey	Licence MSProject Pro	1	840.00	840.00
96		Lavey	Licence MSVisio	1	530.00	530.00
97		Études	Licence MSProject Pro	4	840.00	3'360.00
98		Études	Licence MSVisio	3	530.00	1'590.00
99		Branchements et entretien	Licence Kofax Express Workgroup	2	2'131.00	4'262.00
100		EP	Licence AutoCAD MAP 3D	2	9'900.00	19'800.00
101	Multimédia	Technique	Licence Adobe Acrobat Pro	3	440.00	1'320.00
102		Technique	Licence MSVisio	8	530.00	4'240.00
103		Administration	Licence CIC Client	8	1'200.00	9'600.00
104	SILcom	Développement	Licence Polysun	1	1'600.00	1'600.00
105		Développement	Licence Lesosai	4	900.00	3'600.00
106		Développement	Flixo (Pont thermique)	4	500.00	2'000.00
Total Services Industriels						113'872.00

N°	DIRECTION / SERVICE	SOUS - SERVICE / SECTION	DESCRIPTION	Quantité	MONTANT UNITAIRE	MONTANT TOTAL
Collectif						
107	Infrastructure, Exploitation, Support		Mise à niveau de l'infrastructure de stockage des données	1	100'000.00	100'000.00
108			Solution d'automatisation de la production	1	110'000.00	110'000.00
109			Sécurisation du Data Center - ESX châssis UCS	1	240'000.00	240'000.00
110			Solution de plateforme MiddleWare : mise à niveau; licences et mise en oeuvre	1	141'000.00	141'000.00
111	Finance et Relations Clients		Licence ARIS Business Designer	1	3'500.00	3'500.00
112			Licence ARIS IT Designer pour section C & S	1	3'200.00	3'200.00
113			Licences ARIS IT Designer pour section Qualité, architecture et sécurité	2	3'200.00	6'400.00
114			Licence Visual Studio	1	4'000.00	4'000.00
115			Outil logiciel d'intégration de la Business Intelligence	1	27'000.00	27'000.00
116	Conseil et solutions		Licence de traitement d'images (Watermaking et Jpeg 2000)	1	4'000.00	4'000.00
117			FME Node Locked : environnement de validation	1	6'000.00	6'000.00
118			D-Sight : gestion des risques de la planification des chantiers	1	11'000.00	11'000.00
119			ESRI : EDN (Esri Developer Network)	1	4'000.00	4'000.00
120			INSER : Safe Software FME Desktop Database Edition	1	10'000.00	10'000.00
121			Bamboo - Calendar + List Search	1	6'000.00	6'000.00
122			Licences Microsoft MSDN	3	8'000.00	24'000.00
123			Licence TOAD 3 ans	1	6'000.00	6'000.00
124			Licence IDE Java Intel.	1	1'500.00	1'500.00
125			Licence ARIS	1	10'000.00	10'000.00
126	Qualité, architecture et sécurité		Appliance virtuelle pour DC	1	20'000.00	20'000.00
127			Authentification forte : matériel et licences	1	100'000.00	100'000.00
128			Gestion de la sécurité : licence de logiciel	1	25'000.00	25'000.00
129			Matériel et logiciel pour permettre la centralisation, la gestion et la diffusion des alertes déclenchées par le Monitoring	1	75'000.00	75'000.00
130			Licence EasyVista	1	22'000.00	22'000.00
131			Sécurisation climatisation des serveurs	1	300'000.00	300'000.00
Total Collectif						1'259'600.00
Arrondi						-37.00
Total général						1'504'000.00
RÉCAPITULATION						
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET CULTURE						19'470
SPORTS, INTÉGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION						6'460
LOGEMENT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE						20'630
TRAVAUX						55'665
ENFANCE, JEUNESSE ET COHÉSION SOCIALE						27'400
FINANCES ET PATRIMOINE VERT						880
SERVICES INDUSTRIELS						113'872
COLLECTIF						1'259'600
ARRONDI						-37
TOTAL DES DEMANDES						1'504'000

Rapports

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de la Commission permanente des finances de M. Georges-André Clerc (UDC), rapporteur

La commission des finances a traité ce préavis au cours de sa séance du mercredi 13 novembre 2013.

Par ce préavis, la Municipalité sollicite des autorisations d'achats pour un montant de 8'039'600 CHF, soient 1'648'100 CHF de moins qu'en 2013. 1'504'000 CHF concerne le matériel et les logiciels informatiques en diminution de 467'000 CHF par rapport à 2013.

Par ailleurs, l'écart entre 2013 et 2014 est à mettre en lien avec l'achat d'installations de régulation de la vitesse pour CHF 1.5 mio en 2013. Le périmètre de l'enveloppe attribuée est sinon du même ordre de grandeur que l'année précédente.

Dans un premier temps, les crédits demandés ont été examinés par les sous-commissions dans leur Direction. Elles ont apporté des informations supplémentaires au préavis lors de la discussion générale.

1. Autorisations d'achats pour les véhicules, machines et matériels

Direction	Budget 2014	Part du total	Achats de remplacement	Nouvelles acquisitions	Budget 2013	Ecart
		%				%
Total	6'535'600	100.00%	6'198'800	336'800	7'716'700	-15.31
AG	24'900	0.38%	24'900	0	30'400	-18.09
SIPP	979'500	14.99%	928'500	51'000	894'500	9.50
LSP	663'000	10.14%	651'000	12'000	1'946'600	-65.94
TRX	3'000'000	45.90%	2'829'000	171'000	3'079'000	-2.57
EJCS	139'000	4.63%	139'000	0	259'600	-46.46
FIPAV	1'116'700	17.09%	1'116'700	0	963'000	15.96
SIL	612'500	9.37%	509'700	102'800	543'600	12.67

Administration générale et culture (AGC)

Pas de commentaire.

Sports, intégration et protection de la population (SIPP)

75% des achats, soient 725'000 CHF, concernent le Service de protection et sauvetage.

Deux achats : un véhicule pour le mécanicien intervenant sur les sites sportifs de la Ville et une fraiseuse pour la patinoire de Montchoisi. La plupart des achats concerne le remplacement de véhicules d'entretien, de logistiques et d'intervention.

La Municipalité s'engage à ne pas utiliser le montant de 146'500 CHF pour l'achat d'un véhicule d'intervention « Coussin de sauvetage », si ce dernier est acheté par l'ECA.

Logement et sécurité publique (LSP)

100% des achats concerne le *Corps de police*, dont pratiquement 100% pour des remplacements de véhicules. Un achat concerne un Identiscan, appareil pour lutter contre la délinquance.

Travaux (TRX)

38 % du budget, soient 625'000 CHF, correspondent au remplacement de quarante horodateurs. Le *Service d'assainissement* absorbe le 62% du budget (1'015'000 CHF) principalement pour le remplacement de camions à ordures.

Enfance, jeunesse et cohésion sociale (EJCS)

Deux remplacements de véhicule de transport d'enfants.

Finances et patrimoine vert (FIPAV)

100% des achats, soient 1'116'700 CHF, concernent le *Service des parcs et domaines* et principalement le remplacement de matériels d'entretien des espaces verts.

Services industriels (SIL)

Une grande part du budget concerne le remplacement de véhicules. Le budget du *Service de l'électricité* représente le 40% du budget à savoir 251'00 CHF.

2. Autorisations d'achats pour le matériel et les logiciels informatiques

Le préavis demande des autorisations d'achats pour 1'504'000 CHF en diminution de 476'000 CHF (22 %) par rapport à 2013 (1'971'000 CHF).

Le Service d'Organisation et d'Informatique a débuté l'optimisation des processus internes et l'établissement d'un catalogue du matériel et des logiciels à disposition des services de la Ville de Lausanne. Toute demande d'acquisition ne se trouvant pas dans le catalogue devra être approuvée dorénavant par le Chef de Service.

Dans un premier temps, la commission renvoie au rapport de la *Commission consultative d'informatique* du 5 novembre 2013. La commission des finances prend acte des remarques formulées par cette commission et les adopte à l'unanimité.

La commission des finances propose d'amender le préavis dans ce sens à l'unanimité.

3. Conclusions

Au vote final, la commission des finances a accepté à l'unanimité les conclusions de ce préavis telles qu'amendées par la commission, soient :

1. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2014, un crédit de CHF 8'039'600.- pour les achats de véhicules, de machines et de matériel ainsi que pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques ;
2. de porter en amortissement dudit crédit les subventions et participations éventuelles à recevoir.

Rapport polycopié de la Commission consultative d'informatique

Présidence : Benoît Gaillard (PS).

Membres présents : Claude Bonnard (Verts), Daniel Bürgin (UDC), Jean-François Cachin, (PLR), Gianfranco Gazzola (FEEL), Nicole Graber (Verts).

Membres excusés et absents : Charles-Denis Perrin (PLR), Philippe Clivaz (PS), Maurice Calame (PLR)

Représentant-e-s de la Municipalité : Denys Papeil (chef du SOI), Christian Ruffieux (SOI). Daniel Brélaz étant excusé.

Lieu : salle 104, Hôtel de Ville.

Date : 9.10.13

La Commission consultative d'informatique préavis à l'intention de la Commission des finances les autorisations d'achats demandées par la Municipalité. Elle se détermine sur la base de la liste fournie par l'administration, des discussions en commission et des informations complémentaires fournies par le SOI.

Remarques générales

Mise en place de règles communes

Le SOI procède depuis plusieurs mois à une révision générale de l'ensemble de ses processus internes. Dans ce cadre, plusieurs modes de faire qui ont un impact sur les autorisations d'achats ont été modifiés. Les règles d'attribution du matériel informatique de toute nature ont ainsi été rendues plus claires et plus transparentes pour toute la Ville. Si les postes de travail ne font pas l'objet formellement de la procédure d'examen des autorisations d'achats mais figurent uniquement au budget, le fait que leur nombre croisse moins vite contribue à réduire les demandes en logiciels. Des directives strictes et uniformes définissent dorénavant les conditions d'obtention d'imprimantes de différents types. Enfin, et c'est là une évolution importante, souhaitée par la CCI et par la COFIN, un système de demande harmonisé pour les logiciels a été mis en place. Celui-ci propose désormais une série de choix standardisés pour les besoins courants des utilisateurs, demande d'indiquer quel est le nouveau besoin ou le logiciel à remplacer, et enfin requiert une justification brève. L'obtention d'un logiciel ne figurant pas sur cette liste est soumise à l'accord du chef de service et nécessite une argumentation plus détaillée. Ces mesures prises répondent aux remarques générales formulées par la CCI (remarques B, C, D, E)

dans son rapport 2012. Parallèlement, diverses mesures visant à réduire les coûts courants, touchant notamment aux téléphones portables, aux cartes permettant un accès au réseau de données cellulaires depuis les ordinateurs portables, ou encore à la désinstallation des logiciels non utilisés.

Licences sans maintenance

Le SOI a choisi, pour une bonne partie des contrats de licence, des variantes ne comprenant pas la mise à jour automatique. Il appartient ainsi au SOI, lors de la sortie de nouvelles versions des logiciels concernés, de se déterminer sur l'opportunité ou non de commander et d'installer la mise à jour. Ceci garantit la maîtrise sur le parc installé, ainsi que sur les frais générés.

Préavis de la commission et remarques

A. Préavis positif

L'ensemble des autorisations d'achat demandées est préavisé positivement par la CCI.

Remarques et préavis ponctuels

B. Demandes d'autorisation 33-41

Il s'agit du remplacement de l'ensemble des imprimantes de tous les sites de la bibliothèque communale.

C. Demandes d'autorisation 58 et 60

Les descriptions de ces deux demandes ont été malencontreusement inversées. Au sujet de la demande portant sur Adobe Photoshop, il a été précisé par l'administration que seul ce logiciel permet de reprendre à satisfaction d'anciens plans pour les réemployer et les retravailler.

D. Demande d'autorisation 65

Le prix relativement élevé pour une tablette informatique vient du fait que s'ajoute au prix de base de la machine celle de ses accessoires (clavier, station d'accueil sur le réseau fixe) et des logiciels utiles pour le chef de service concerné (outils d'édition bureautique, anti-virus, gestion de la télédistribution de logiciels)

Discussion

M. Georges-André Clerc (UDC), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La présidente : – Contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport de commission, la commission n'a pas amendé les conclusions du préavis, mais a pris en considération les remarques de la Commission consultative d'informatique en matière de gestion des achats du parc informatique. Nous allons discuter des directions dans l'ordre du préavis, suite à la discussion générale.

La discussion générale n'est pas utilisée.

La discussion sur les directions n'est pas utilisée.

M. Georges-André Clerc (UDC), rapporteur : – La Commission des finances a accepté à l'unanimité les conclusions de ce préavis, telles qu'amendées par la commission.

La conclusion N° 1 est adoptée à l'unanimité.

La conclusion N° 2 est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne

– vu le préavis N° 2013/47 de la Municipalité, du 10 octobre 2013 ;

- vu les rapports de la Commission permanente des finances et de la Commission consultative d’informatique qui ont examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2014, un crédit de 8'039'600 francs pour les achats de véhicules, de machines et de matériel ainsi que pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques ;
2. de porter en amortissement dudit crédit les subventions et participations éventuelles à recevoir.

Crédits supplémentaires pour 2013 (2^e série)

Préavis N° 2013/50 du 17 octobre 2013

Finances et patrimoine vert

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2013, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		<i>Revenus de fonctionnement</i>
	fr.	fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires	20'595'000.-	-22'313'400.-
	<hr/>	<hr/>
<i>(détail en page 2 du préavis)</i>		
		<i>Recettes</i>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires	998'100.-	-49'000.-
	<hr/>	<hr/>
<i>(détail en page 42 du préavis)</i>		
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires	0.-	0.-
	<hr/>	<hr/>
<i>(détail en page 47 du préavis)</i>		

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

	DIRECTIONS										TOTAL PAR NATURE
	Administration générale et culture	Sports, intégration et protection de la population	Logement et sécurité publique	Travaux	Enfance, jeunesse et cohésion sociale	Finances et patrimoine vert	Services industriels	Multidirection	Taxe sur les déchets		
301 Traitements	44'300	44'600	-180'000		1'444'900	70'000	0		937'400		2'361'100
303 Cotisations aux assurances sociales	4'200	4'100	-15'600		123'300	6'000	0		71'800		193'800
304 Cotisations à la caisse de pensions	16'200	1'600	-36'000		45'300	9'000	0		23'300		59'400
305 Assurance-accidents					13'700		0		280'100		293'800
309 Autres charges de personnel	-10'000		18'000		2'200				-600		109'600
310 Imprimés et fournitures de bureau	37'500		-51'600		700				15'300		1'900
311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	173'800		52'400		-28'300		254'000		11'000		462'900
312 Eau, énergie et chauffage			14'900		4'600				63'000		82'500
313 Marchandises			181'300		-9'600		40'000		1'082'100		1'293'800
314 Entretien des biens immobiliers		70'000	208'900	114'000	108'600		20'000		23'700		545'200
315 Entretien d'objets mobiliers et d'installation	-50'000	100'000		10'000	20'400		140'000		157'700		378'100
316 Loyers et redevances d'utilisation	-45'000		150'900		14'300	9'500	42'000		21'800		193'500
317 Déplacements, débours, dédommagement	-15'000		120'000		1'000				2'500		108'500
318 Autres prestations de tiers	543'400		282'200	235'000	-202'000	483'000	75'000		-1'012'600		404'000
319 Impôts, taxes et frais divers	69'000		2'300		200		860'000	969'600	1'197'600		3'098'700
330 Pertes, défalcatons, moins-values					20'500						20'500
331 Amortissement du patrimoine administratif									443'000		443'000
351 Participation à des charges cantonales					7'800						7'800
352 Participation à des charges de communes									12'000		12'000
365 Subventions à des institutions	75'000	-45'000							32'000		62'000
366 Aides individuelles									10'480'000		10'480'000
390 Imputations internes									-17'100		-17'100
Total des charges	843'400	175'300	847'700	359'000	1'567'500	577'500	1'431'000	969'600	13'824'000		20'595'000
423 Revenus des immeubles du PF			-348'300								-348'300
424 Plus-values, produits exceptionnels						-483'000			0		-483'000
427 Revenus des biens du patrimoine admin.									0		0
434 Redevances et prestations facturées				-24'000	-240'000		-225'000		-18'397'600		-18'886'600
435 Ventes									209'800		209'800
436 Dédommagements de tiers	-97'900		-333'400	-10'000	-313'500		0		-191'000		-945'800
439 Autres recettes	-229'900				-29'400				-1'800		-261'100
450 Participation de la Confédération aux charges					-111'000				0		-111'000
451 Participation du Canton aux charges		-55'000	-141'000		-90'800				-3'000		-289'800
452 Participation de communes aux charges									0		0
480 Prélèvements sur les réserves				-20'000			-181'000	-969'600	-27'000		-1'197'600
490 Imputations internes									0		0
Total des revenus	-327'800	-55'000	-822'700	-54'000	-784'700	-483'000	-406'000	-969'600	-18'410'600		-22'313'400
TOTAL PAR DIRECTION	515'600	120'300	25'000	305'000	782'800	94'500	1'025'000	0	-4'586'600		-1'718'400
Page du préavis	page 3	page 9	page 13	page 18	page 22	page 28	page 30	page 37	page 38		

1. ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES							
		1100	1200	1300	1401	1500	1602	TOTAL PAR NATURE	
		Secrétariat communal	Service du personnel	Service du développement de la Ville et de la communication	Service de la culture	Service d'organisation et d'informatique	Assurances de choses et patrimoine		
NATURE	301	Traitements		197'800	-73'000	27'500	-33'000	-75'000	44'300
	303	Cotisations aux assurances sociales		11'400		2'300	-3'000	-6'500	4'200
	304	Cotisations à la caisse de pensions		30'800		1'000	-5'000	-10'600	16'200
	309	Autres charges de personnel					-10'000		-10'000
	310	Imprimés et fournitures de bureau				47'500	-10'000		37'500
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations				182'800	-9'000		173'800
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations					-50'000		-50'000
	316	Loyers et redevances d'utilisation					-45'000		-45'000
	317	Déplacements, débours, dédommagements					-15'000		-15'000
	318	Autres prestations de tiers	-12'000		73'000	43'400	180'000	259'000	543'400
	319	Impôts, taxes et frais divers				69'000			69'000
	365	Subventions à des institutions			75'000				75'000
		Total des charges	-12'000	240'000	75'000	373'500	0	166'900	843'400
	436	Dédommagements de tiers				-97'900			-97'900
	439	Autres recettes				-229'900			-229'900
	Total des revenus	0	0	0	-327'800	0	0	-327'800	
	TOTAL ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE	-12'000	240'000	75'000	45'700	0	166'900	515'600	
	Page du préavis	page 4	page 4	page 4	page 5	page 7	page 8		

110 Secrétariat municipal*1100 Secrétariat communal*

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1100.318	Autres prestations de tiers	fr. 1'780'000.-	fr. 0.-	fr. -12'000.-

Voir détail sous rubrique 1602 "Assurances de choses et patrimoine".

120 Service du personnel*1200 Service du personnel*

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1200.301	Traitements	fr. 5'248'800.-	fr. 0.-	fr. 197'800.-
1200.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 452'300.-	fr. 0.-	fr. 11'400.-
1200.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 798'300.-	fr. 0.-	fr. 30'800.-

Pérennisation de poste en CDD (2012) selon rapport-préavis 2012/14

Pérennisation de 2 EPT dont le CDD finissant au 31.12.2012 selon le rapport-préavis N° 2012/14 «Bilan de l'unité "Pilotage et projets" du Service du personnel de 2006 à 2011» validé par le Conseil communal le 25 septembre 2012. Il n'a pas été pris en compte dans le budget 2013.

Ces EPT sont pérennisés afin de consolider les prestations fournies, soit au développement de divers projets, soit à des prestations nouvelles (postulats) et ainsi de pouvoir fournir des données fiables et contrôlées à la Municipalité et au Conseil communal.

1300 Service du développement de la Ville et de la communication

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1300.318	Autres prestations de tiers	fr. 1'130'000.-	fr. 0.-	fr. 73'000.-
<i>1300.301</i>	<i>Traitements</i>	<i>fr. 3'416'300.-</i>	<i>fr. 0.-</i>	<i>fr. -73'000.-</i>

Mise en œuvre préavis cyberadministration 2009/58

Le préavis 2009/58 "Mise en place de la plateforme technique de la cyberadministration à la ville de Lausanne" attribuait au Devcom un nouveau poste d'une durée de 4 ans pour l'engagement d'un webmaster délégué pour l'administration du CMS (nouvel outil de gestion de contenu web (Content Management System – CMS)). La nature des travaux à conduire a évolué au cours du projet. D'un collaborateur unique au départ, le projet a ensuite nécessité des engagements auxiliaires de courte durée. Au stade actuel, le recours à des prestations de tiers assurerait une exécution plus efficace des tâches restantes.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1300.365	Subventions à des institutions	fr. 3'890'000.-	fr. 0.-	fr. 75'000.-

Aide supplémentaire au Vivarium

La situation du Vivarium continue d'être critique. Une rencontre avec le Syndic en date du 3 juillet 2013 a mis en évidence les difficultés tant immédiates que structurelles que rencontre le Vivarium. Elle débouche sur une demande de soutien supplémentaire de la part de la Ville. Il a été indiqué que le Vivarium ne devait pas s'attendre à recevoir une aide régulière accrue mais qu'un soutien spécial pouvait être proposé à la Municipalité. Selon les décisions de sa séance du 4 juillet 2013, la Municipalité a validé le principe d'une aide supplémentaire au Vivarium pour l'exercice 2013. Cette aide se monte à 120'000 francs en 2013. Cette somme sera financée par un prélèvement immédiat de 45'000 francs sur le fonds développement durable et par une demande de crédit supplémentaire de 75'000 francs sur le budget du DevCom, rubrique subventions. Le montant de

75'000 francs sera débloqué qu'après avis à la Commission des finances et confirmation de l'intervention équivalente de l'Etat. Ce crédit supplémentaire sera compensé par la suppression de la subvention ordinaire de 60'000 francs pour les exercices 2015 et 2016, mis à part le remboursement de 45'000 francs au fonds développement durable en 2015.

1401 Service de la culture

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1401.301	Traitements	fr. 5'797'200.-	fr. 0.-	fr. 700.-
1401.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 573'800.-	fr. 0.-	fr. 47'500.-
1401.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 159'000.-	fr. 0.-	fr. 112'800.-
1401.318	Autres prestations de tiers	fr. 431'800.-	fr. 0.-	fr. 29'400.-
1401.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 262'900.-	fr. 0.-	fr. 39'500.-
1401.439	<i>Autres recettes</i>	<i>fr. 0.-</i>	<i>fr. 0.-</i>	<i>fr. -229'900.-</i>

Sponsoring mudac et Collection de l'Art Brut

Le budget annuel accordé aux musées communaux pour la préparation des expositions étant restreint au vu des coûts engendrés, les directeurs des musées font appel à des sponsors. Les montants obtenus variant selon les années et les thèmes proposés.

En 2013, le sponsoring ainsi obtenu par le mudac et la Collection de l'Art Brut permet aux musées d'améliorer et étoffer le contenu de leurs expositions et de leurs collections (salaire partiel du commissaire d'exposition, visites guidées de la collection verre, catalogues, scénographie, achat d'œuvres d'art, etc.).

A relever que sur le sponsoring obtenu par le mudac, un solde de 11'600 francs n'a pas encore pu être ventilé dans les différentes rubriques car le montage de leur prochaine exposition comporte encore de nombreuses inconnues quant aux frais réels occasionnés. Une communication sera donc adressée à la Commission des finances dans le courant du mois de novembre avec le détail des rubriques concernées.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1401.301	Traitements	fr. 5'797'200.-	fr. 0.-	fr. 26'800.-
1401.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 501'100.-	fr. 0.-	fr. 2'300.-
1401.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 805'000.-	fr. 0.-	fr. 1'000.-
1401.436	<i>Dédommagements de tiers</i>	<i>fr. -96'100.-</i>	<i>fr. 0.-</i>	<i>fr. -13'900.-</i>

Congés maternité au mudac et à la Collection de l'Art Brut

Une première collaboratrice (mudac) a terminé son congé maternité le 31 janvier 2013 alors qu'une deuxième (Collection de l'Art Brut) a pris son congé maternité du 14 janvier au 13 juin 2013, suivi d'un mois de congé non payé. Afin d'assurer la continuité et la bonne marche des deux musées, l'engagement d'auxiliaires s'est avéré indispensable. La présente demande représente donc en tout sept mois de traitement en 2013 : (salaire décembre 2012 et janvier 2013 pour la première collaboratrice et cinq mois pour la seconde).

Ces charges seront partiellement compensées par les allocations fédérales de maternité qui s'élèvent à 13'900 francs (rubriques 1401.436), ainsi que par l'économie d'un mois de traitement durant le congé non payé.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1401.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 159'000.-	fr. 0.-	fr. 70'000.-
1401.436	Dédommagements de tiers	fr. -96'100.-	fr. 0.-	fr. -70'000.-

Reconstitution des collections du mudac touchées par l'inondation du dépôt de Villamont en 2008

Dans la nuit du 4 au 5 novembre 2008, une inondation est survenue dans le dépôt du mudac à Villamont où étaient stockées une grande partie des collections du musée. Au moment des faits, les collections du mudac étaient assurées auprès d'AXA-ART Assurance SA. Après expertise AXA-ART a considéré qu'une partie des collections d'art verrier contemporain, d'objets design, d'œuvres de la collection de céramique et de la collection papier avaient subi des dégâts irréversible et a, par conséquent, indemnisé, en date du 21 octobre 2011, la commune de Lausanne à hauteur de 259'047 francs en compensation des dommages totaux subis, soit la somme équivalente aux valeurs d'assurances déclarées.

La Municipalité, lors de sa séance du 12 juillet 2012, a décidé que le montant de l'indemnité versé par AXA-ART à la commune de Lausanne, serait affecté à la reconstitution des collections du mudac touchées lors de l'inondation. Elle a approuvé également le processus consistant à passer, pour tout achat d'œuvres en vue de la reconstitution des collections, par le biais d'une demande de crédit supplémentaire compensé dans la mesure où les délais peuvent être respectés, soit dans le cas contraire par le biais d'une communication à la Commission des finances.

En 2013, le mudac a fait l'acquisition de diverses œuvres en vue de la reconstitution des collections, pour une valeur de 69'975 francs.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1401.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 262'900.-	fr. 0.-	fr. 29'500.-

Rapatriement d'œuvres en Chine suite à l'exposition Guo Fengyi à la Collection de l'Art Brut

La Collection de l'Art Brut a rencontré des difficultés dans le cadre du rapatriement des œuvres de Guo Fengyi en Chine, suite à une exposition organisée du 18 novembre 2011 au 29 avril 2012. En novembre 2012, une lettre a été envoyée à l'Ambassadeur de Suisse en Chine, demandant l'appui de l'Ambassade afin de retrouver le formulaire manquant émis par les douanes chinoises lors de l'exportation des œuvres, document mis sous séquestre par les mêmes autorités suite à l'enquête ouverte contre le transporteur des œuvres en Chine, IFAS Solutions.

Par courrier reçu le 6 juin 2013, l'Ambassade de Suisse en Chine a fait part du résultat des longues démarches entreprises par l'Ambassade auprès des autorités chinoises. Le document des douanes chinoises "customs clearance" relatif à l'exportation des œuvres de Guo Fengyi vers la Suisse a finalement pu être retrouvé. Toutefois à la lecture de ce dernier, il est apparu qu'IFAS Solutions n'a pas effectué les démarches administratives correctement, les œuvres ayant fait l'objet d'une exportation ordinaire en lieu et place d'une exportation temporaire. De plus, la valeur des œuvres a été massivement sous-estimées afin de ne pas avoir à payer de taxe.

Arguant la bonne foi de la Collection de l'Art Brut dans cette affaire, l'Ambassade de Suisse a essayé de négocier avec les autorités chinoises un retour des œuvres comme il aurait dû initialement se dérouler (exportation temporaire). En vain, lesdites autorités sont restées inflexibles. Dès lors l'Ambassade n'a pu que constater qu'il n'existait malheureusement en l'état pas de document d'exportation valable aux yeux des autorités chinoises, partant elle a indiqué qu'elle n'entrevoit pas d'autre solution que de réimporter les œuvres de Guo Fengyi en payant les taxes d'importation (exportation définitive).

La position des autorités chinoises étant connue et bien que la famille de Guo Fengyi se soit montrée jusqu'ici très patiente et compréhensive, il n'est plus possible de garder ces œuvres en Suisse. Celles-ci doivent être retournées à leurs légitimes propriétaires, sachant par ailleurs que les autorisations délivrées par les douanes suisses lors de l'arrivée des œuvres sur notre territoire arrivent à échéance. Selon le devis demandé par la Collection de l'Art Brut, le retour des œuvres, ainsi que les taxes d'importation en Chine s'élèveraient à environ 32'000 francs. Bien que la responsabilité d'IFAS Solutions SA soit clairement engagée dans cette affaire, il n'y a malheureusement aucune chance d'être dédommagé pour ces surcoûts, étant donné que cette entreprise a fait faillite dans l'intervalle.

Les frais pour le retour des œuvres en Chine s'élèvent à environ 32'000 francs. Ce montant ne pourra être que partiellement compensé, la Collection de l'Art Brut prenant en charge, sur son budget 2013 de fonctionnement, les frais initialement prévus pour le retour des œuvres en Chine, soit un montant de 2'500 francs. C'est donc un montant de 29'500 francs qui ne peut pas être compensé par le Service de la culture.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1401.318	Autres prestations de tiers	fr. 431'800.-	fr. 0.-	fr. 14'000.-
1401.436	Dédommagements de tiers	fr. -96'100.-	fr. 0.-	fr. -14'000.-

Dégât d'eau survenu en 2008 au dépôt du mudac à Villamont

Travaux de conservation/restauration des collections Céramique, Verre et Jacques-Edouard Berger suite aux dégâts survenus en 2008 lors de l'inondation du dépôt du mudac.

Ces frais sont intégralement compensés par l'encaissement des indemnités de l'assurance.

1500 Service d'organisation et d'informatique

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1500.318	Autres prestations de tiers	fr. 3'200'000.-	fr. 0.-	fr. 180'000.-
1500.301	Traitements	fr. 10'159'000.-	fr. 0.-	fr. -33'000.-
1500.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 871'800.-	fr. 0.-	fr. -3'000.-
1500.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 1'598'900.-	fr. 0.-	fr. -5'000.-
1500.309	Autres charges de personnel	fr. 185'000.-	fr. 0.-	fr. -10'000.-
1500.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 34'000.-	fr. 0.-	fr. -10'000.-
1500.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 70'000.-	fr. 0.-	fr. -9'000.-

1500.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 540'000.-	fr. 0.-	fr. -50'000.-
1500.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 1'477'900.-	fr. 0.-	fr. -45'000.-
1500.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr. 35'000.-	fr. 0.-	fr. -15'000.-

Financement de projets urgents et de dépenses non prévues

Le SOI doit encore réaliser en 2013 un certain nombre de projets non inscrits au budget de l'exercice en cours car il n'était pas possible de les planifier en 2012, car résultant de certains audits (Data Center, par exemple), de formations individuelles inscrites à la rubrique 309 transformées en une session de formation sur site dispensée par une entreprise de services, de la modernisation de certaines infrastructures nécessitant un appui externe et de ressources nécessitées par la modernisation non prévue de l'Intranet. Le détail de ces besoins exceptionnels est le suivant :

- Mandat de service pour l'accompagnement à la mise en œuvre et à la priorisation des actions à mener concernant les corrections à apporter au Data Center : fr. 57'000.- TTC
- Mandat de service pour une session de formation technique sur site : fr. 19'000.- TTC
- Mandat d'architecte d'entreprise dans le domaine de la sécurité : fr. 6'000.- TTC
- Mandat de service pour la réalisation d'une enquête de satisfaction (analyse de départ, collecte des données, résultats) : fr. 8'000. TTC
- Mandat en vue de la réalisation de modèles de pages pour l'Intranet : fr. 50'000. TTC
- Remplacement de l'infrastructure ETL ODI au profit de OSS Talend : fr. 20'000. TTC
- Couverture du dépassement de budget occasionné par la redevance de Fr. 40'000.- due à Citycable au titre de la connexion de la Ville à Internet, non inscrite au budget par mégarde : fr. 20'000.- TTC

160 Service juridique

1602 Assurances de choses et patrimoine

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1602.318	Autres prestations de tiers	fr. 1'372'200.-	fr. 0.-	fr. 259'000.-
1602.301	Traitements	fr. 356'800.-	fr. 0.-	fr. -75'000.-
1602.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 30'800.-	fr. 0.-	fr. -6'500.-
1602.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 56'500.-	fr. 0.-	fr. -10'600.-

Assurances de choses et patrimoine

Dans le cadre de recherches d'optimisation prévues pour 2013, il avait été proposé de diminuer les charges liées aux primes d'assurances. Or, l'exercice s'est avéré plus compliqué que prévu et nous devons recourir aux services d'un courtier en assurance qui pourrait nous assurer de substantielles économies sur le montant des primes d'assurance payées. Compte tenu des sommes en cause, il est obligatoire d'organiser un marché public, organisation que nous entendons confier à un mandataire extérieur, faute pour nous de connaître les subtilités d'un tel marché. Ainsi, les économies budgétisées en 2013 ne pourront être réalisées et c'est seulement en 2014 que les premiers effets pourront se faire sentir.

2. SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES				
		2101	2300	2502	2703	TOTAL PAR NATURE
		Service des sports	Service du contrôle des habitants	Groupe sanitaire	Service des assurances sociales	
NATURE	301 Traitements		17'500		27'100	44'600
	303 Cotisations aux assurances sociales		1'600		2'500	4'100
	304 Cotisations à la Caisse de pensions		900		700	1'600
	314 Entretien des biens immobiliers	70'000				70'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations	45'000		55'000		100'000
	365 Subventions à des institutions	-45'000				-45'000
	Total des charges	70'000	20'000	55'000	30'300	175'300
	451 Participation du Canton aux charges			-55'000		-55'000
	Total des revenus	0	0	-55'000	0	-55'000
TOTAL SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION		70'000	20'000	0	30'300	120'300
Page du préavis		page 9	page 11	page 11	page 12	

2101 Service des sports

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2101.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 1'172'000.-	fr. 0.-	fr. 70'000.-

Remplacement des flexibles du réseau de transport du NH₃ (ammoniac) du système de production de froid de la patinoire de Montchoisi

La glace nécessaire à la patinoire de Montchoisi (ouverte au public et aux clubs d'octobre à mars) est produite, au moyen de deux fluides frigorigènes, le NH₃ (ammoniac) et le CO₂ (gaz carbonique). Les quantités d'ammoniac, 1'970 kg, sont inférieures aux limites fixées par l'Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) qui, si elles étaient dépassées, feraient de Montchoisi un site à risque. Néanmoins, ces quantités restent importantes et nécessitent des mesures particulières dans la gestion du produit, de ses contenants et des équipements permettant son utilisation (tuyaux et flexibles).

Lors d'un contrôle des flexibles (tuyaux souples en acier) permettant le raccord entre les parties fixes et amovibles (tuyaux installés lors de la transformation de la piscine en patinoire), des points de corrosion ont été trouvés sur le flexible choisi au hasard pour les tests. L'organe de contrôle recommande, en conséquence, comme mesure de précaution, le remplacement de l'ensemble des flexibles, soit 360 pièces, pour un coût total de 70'000 francs.

Dans un premier temps, le Service des sports a pensé pouvoir financer le remplacement de ces flexibles au travers du préavis N° 2008/52, "Sécurisation, assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre", en renonçant à l'un ou l'autre des travaux prévus, comme le lui permet ledit préavis. Malheureusement, au vu des travaux déjà engagés et devant être réalisés, les montants nécessaires n'étaient pas disponibles.

C'est pourquoi, le Service des sports a envisagé, dans un deuxième temps, d'inscrire le changement de ces flexibles dans la liste des travaux à entreprendre dans le cadre du prochain préavis "Assainissement et entretien d'installations sportives - Demande de crédit-cadre". Or, cette dépense présente aujourd'hui un caractère d'urgence.

Le Service des sports estime que le principe de précaution doit d'autant plus s'appliquer dans ce cas que le produit considéré est des plus dangereux pour l'être humain et la vie animale. Il propose, en conséquence, que cette dépense soit couverte par l'octroi d'un crédit supplémentaire de 70'000 francs.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2101.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 372'000.-	fr. 0.-	fr. 45'000.-
2101.365	<i>Subventions à des institutions</i>	<i>fr. 5'133'500.-</i>	<i>fr. 0.-</i>	<i>fr. -45'000.-</i>

Remplacement du système de détection d'incendie de la piscine de Mon-Repos

Pendant la période de fermeture annuelle estivale, d'une durée de sept semaines, d'importants travaux de transformation du système de ventilation et de production de chaleur ont été entrepris à la piscine de Mon-Repos. Dûment prévus et budgétisés, ces travaux exigent cependant, afin de répondre aux normes en vigueur, une mise en conformité, malheureusement non prévue, du système de détection d'incendie qui date des années septante.

Pour d'évidentes raisons de sécurité et compte tenu du fait que ces travaux ne peuvent s'exécuter que durant la période de fermeture de la piscine, deux entreprises ont été mandatées pour la fourniture, le raccordement et la mise en service du matériel de détection d'incendie, le tout par un montant global de 45'000 francs.

Cette dépense ne figurant pas au budget de fonctionnement pour l'année en cours, l'octroi d'un crédit supplémentaire de 45'000 francs s'avère nécessaire.

Compensation

Il est proposé de compenser entièrement cette dépense par une économie réalisée, à hauteur de 45'000 francs, sur un autre poste budgétaire, à savoir la rubrique 2101.365 "Subventions à des institutions" (Aide aux fédérations sportives internationales). A ce sujet, il convient de rappeler que les autorités du Canton de Vaud et celles de la ville de Lausanne, Capitale Olympique, ont, en collaboration étroite avec les autorités suisses, élaboré, il y a près de dix ans, des conditions particulièrement favorables (dites conditions-cadre) pour accueillir les fédérations et organisations internationales liées au sport. De fait, dans ce cadre-là, la ville de Lausanne et le canton de Vaud prennent en charge, paritairement, les deux premières années de loyers des bureaux des fédérations sportives internationales s'installant à Lausanne. En 2013, le Service des sports dispose d'un budget de 100'000 francs, qu'il n'utilisera pas totalement, car les tractations en cours avec certaines fédérations ne seront pas terminées avant la fin de l'année.

2300 Service du contrôle des habitants

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2300.301	Traitements	fr. 3'372'400.-	fr. 30'000.-	fr. 17'500.-
2300.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 291'800.-	fr. 2'600.-	fr. 1'600.-
2300.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 505'200.-	fr. 1'900.-	fr. 900.-

Engagement d'un(e) auxiliaire durant trois mois et demi

Absente pour raison de maladie depuis le 8 avril 2013, une collaboratrice du secteur "Téléphonistes" subira, durant plusieurs mois, une lourde thérapie, dont le terme n'est pas encore fixé de manière certaine, mais estimé à fin octobre ou novembre 2013. Considérant que le secteur concerné – qui dispose, avec le plein temps de la collaboratrice absente, d'un effectif de 4.3 EPT – ne pourra pas absorber la charge de travail liée à la rentrée universitaire, il apparaît nécessaire d'assurer le remplacement momentané de la personne absente. Pour ce faire, le Service du contrôle des habitants (CH) a l'opportunité d'engager, dès l'échéance, fixée au 14 août 2013, de son contrat d'apprentissage, l'apprentie qu'il a formée durant les trois dernières années. L'intéressée, qui sera disponible et qui est d'ores et déjà parfaitement à même de remplacer la collaboratrice atteinte dans sa santé, pourra être engagée en qualité d'auxiliaire administrative, du 15 août au 30 novembre 2013.

Cela étant, le budget du CH pour l'année en cours ne permettant d'absorber les coûts salariaux liés à cet engagement, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 20'000.- s'avère nécessaire.

250 Service de protection et sauvetage*2502 Groupe sanitaire*

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2502.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 51'300.-	fr. 0.-	fr. 55'000.-
2502.451	Participation du Canton aux charges	fr. -2'795'400.-	fr. 0.-	fr. -55'000.-

Mise en œuvre du nouveau support cantonal de recueil des données des interventions d'ambulances et des SMUR

Le Service de la santé publique (SSP), en charge de l'organisation des urgences préhospitalières pour l'ensemble du Canton, a décidé de remplacer rapidement le système actuel de recueil des données des interventions d'ambulances et des SMUR vaudois. La commission chargée de mener à bien cette opération a retenu le programme informatique Zoll Data Systems, fonctionnant sur des tablettes numériques embarquées à bord des véhicules. Le calendrier de réalisation du projet prévoit une phase de test de deux mois, à partir d'octobre 2013, dans les 6 ambulances du Groupe sanitaire. Dès le 1^{er} janvier 2014, toutes les ambulances et les SMUR du Canton seront équipés de la même manière.

Cela étant, si le financement de ces équipements et de leur installation est totalement pris en charge par le SSP, par le biais de la subvention annuelle qu'il octroie au Groupe sanitaire, le montant permettant à la Ville de procéder à cette opération n'est pas prévu au budget de l'année en cours. C'est pourquoi, l'octroi d'un crédit supplémentaire de 55'000 francs s'avère nécessaire pour pouvoir procéder, sans attendre, à l'achat et à la mise en place de ces appareils.

2703 Service des assurances sociales

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2703.301	Traitements	fr. 5'893'300.-	fr. 0.-	fr. 27'100.-
2703.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 507'600.-	fr. 0.-	fr. 2'500.-
2703.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 867'700.-	fr. 0.-	fr. 700.-

Engagement d'une auxiliaire durant un congé de maternité

Enceinte et en incapacité totale depuis le 17 juillet 2013, une collaboratrice du Service des assurances sociales (SAS) qui arrivera au terme de sa grossesse en octobre 2013, a dû voir sa suppléance assurée, afin de garantir la continuité et la bonne marche dudit service.

Pour ce faire, il a été procédé à l'engagement d'une auxiliaire, auxiliaire dont, malheureusement, les charges salariales ne peuvent être couvertes par le budget du SAS pour l'année en cours.

En conséquence, l'octroi d'un crédit supplémentaire, permettant de couvrir le coût de la suppléance de la collaboratrice en cause depuis le début de son incapacité de travail, jusqu'à la fin de l'année, s'avère nécessaire.

3 LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES				
		3101	3306	3700	TOTAL	
		Corps de police	Service du logement et des gérances	Bibliothèque et archives de la Ville	PAR NATURE	
NATURE	301	Traitements	-180'000			-180'000
	303	Cotisations aux assurances sociales	-15'600			-15'600
	304	Cotisations à la caisse de pensions	-36'000			-36'000
	309	Autres charges de personnel	118'000			118'000
	310	Imprimés et fournitures de bureau	-70'000		18'400	-51'600
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installation			52'400	52'400
	312	Eau, énergie et chauffage		14'900		14'900
	313	Marchandises	63'600	2'000	115'700	181'300
	314	Entretien des biens immobiliers		208'900		208'900
	316	Loyers et redevances d'utilisation		150'000	900	150'900
	317	Déplacements, débours, dédommagements	120'000			120'000
	318	Autres prestations de tiers	25'000	111'200	146'000	282'200
	319	Impôts, taxes et frais divers		2'300		2'300
		Total des charges	25'000	489'300	333'400	847'700
	423	Revenus des immeubles du PF		-348'300		-348'300
	436	Dédommagements de tiers			-333'400	-333'400
	451	Participation du Canton aux charges		-141'000		-141'000
	Total des revenus	0	-489'300	-333'400	-822'700	
	TOTAL LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE	25'000	0	0	25'000	
	Page du préavis	page 14	page 15	page 17		

3101 Corps de police

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3101.313	Marchandises	fr. 1'435'000.-	fr. 277'000.-	fr. 63'600.-
3101.309	Autres charges de personnel	fr. 2'295'500.-	fr. 0.-	fr. 168'000.-
3101.301	Traitements	fr. 65'078'600.-	fr. -126'500.-	fr. -180'000.-
3101.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 5'602'900.-	fr. -10'800.-	fr. -15'600.-
3101.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 11'934'200.-	fr. -19'400.-	fr. -36'000.-

Engagement de douze agent-e-s de transfert, de surveillance et de garde au Corps de police

Dans le cadre du contrat d'accréditation et de son plan d'action sécuritaire 2013-2014, la Municipalité a décidé de renforcer prioritairement les effectifs du Corps de police. De plus, en raison d'un besoin supplémentaire, notamment pour les tâches de back-office et de soutien aux unités opérationnelles, elle a également pris la décision, le 23 mai 2013, d'engager douze assistant-e-s de sécurité publique (ASP) supplémentaires qui seront formés en tant qu'agent-e-s de transfert, de surveillance et de garde (ATS).

Les candidat-e-s retenu-e-s au terme de la phase de recrutement suivront un cycle de formation auprès de l'Académie de police à Savatan du 9 septembre au 14 décembre 2013, en qualité d'aspirant-e ATS. Après leur certification, ils/elles seront intégré-e-s au sein des différentes sections de la division police-secours.

Les coûts induits par ces engagements sont entièrement absorbés par le budget ordinaire du Corps de police.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3101.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr. 440'800.-	fr. 0.-	fr. 120'000.-
3101.309	Autres charges de personnel	fr. 2'295'500.-	fr. 0.-	fr. -50'000.-
3101.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 300'000.-	fr. 0.-	fr. -70'000.-

Déplacements, débours et dédommagements du Corps de police

En premier lieu, il convient de rappeler que les éléments suivants sont enregistrés sous cette rubrique :

- subsistance de tous les intervenants (150 à 320 personnes par événement) chargés d'assurer la sécurité des matchs du Lausanne-Sport en Super League, ainsi qu'une trentaine de collaborateurs pour les futurs matchs du Lausanne HC suite à sa récente promotion en ligue nationale A;
- frais de formation à l'Institut suisse de police, à l'interne et à l'externe;
- frais de repas liés aux séances de travail et aux rapports d'état major;
- participation du service aux frais de location des places de parc, octroyées dans le cadre du Plan Mobilité Lausanne (PML), accueillant les véhicules des membres du personnel en rotation;
- abonnements TL Mobilis mis à disposition des policiers qui, en 2013, ont augmenté de 40 francs pour les abonnements nominatifs et 120 francs pour les abonnements transmissibles.

Sachant que la plupart des éléments évoqués ci-dessus s'inscrivent en hausse, par rapport aux années précédentes, cette rubrique a enregistré un dépassement de 28'000 francs à fin 2012 malgré la demande de crédit supplémentaire de 100'000 francs présentée en 2^{ème} série de 2012. Un excédent de dépenses de 120'000 francs va vraisemblablement apparaître à la fin de l'année 2013.

A ce sujet, il y a lieu de relever que, depuis plusieurs années, le Corps de police boucle les exercices comptables de la rubrique 317 avec des dépassements importants (2008 : + 39'000 francs, 2009 : + 89'000 francs, 2010 : + 50'000 francs et 2011 : + 134'000 francs).

Vu ce qui précède et afin que ladite rubrique soit suffisamment dotée pour absorber l'ensemble des dépenses énoncées ci-dessus, l'octroi d'un crédit supplémentaire de 120'000 francs s'avère indispensable.

Ces frais supplémentaires sont entièrement compensés par les éléments suivants :

- 1) économie de 70'000 francs sur l'impression des bulletins d'amendes d'ordre vu un changement de loi annoncé;
- 2) économie de 50'000 francs sur les frais d'écolage 2013-2014 des aspirants de police à Savatan. Deux aspirants ont en effet interrompu leur formation.

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
3101.318	Autres prestations de tiers	fr.	885'000.-	fr.	0.-	fr.	25'000.-

Engagement d'un formateur extérieur indépendant pour remplacer deux collaborateurs en arrêt de travail à la suite d'accidents professionnels et non-professionnels

Deux collaborateurs du Centre de Formation de la police de Lausanne (CFPL) sont en arrêt de travail suite à des accidents professionnels et non-professionnels. Ils seront éloignés de leurs postes durant 3-4 mois pour l'un et 2 à 3 semaines pour l'autre. L'absence de ces personnes péjorera la bonne marche des cours agendés ces prochains mois.

Par ailleurs, l'unité est en sous-effectif actuellement en raison d'un poste vacant.

Au vu de ce qui précède et pour garantir la formation continue de notre personnel, le recours à un instructeur spécialisé dans le domaine de la sécurité personnelle afin de poursuivre les cours de formation continue de self-défense, bâton tactique, engagement du spray au poivre et transition des moyens, est devenu indispensable. Ces cours font partie du concept 2013 de la formation continue minimum dispensée à l'entier du personnel.

Un crédit supplémentaire de 25'000 francs pour les autres prestations de tiers s'avère nécessaire afin de couvrir les dépenses de cette personne au bénéfice du statut d'indépendant. Relevons d'autre part que les indemnités APG seront perçues auprès de notre assureur LAA. Dites indemnités, qui ascenderont à environ 26'600 francs, seront comptabilisées dans les remboursements de traitements du SPeL, compte 1200.436, où un montant de 4'700'000 francs est déjà prévu.

3306 Service du logement et des gérances

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
3306.312	Eau, énergie et chauffage	fr.	3'758'500.-	fr.	0.-	fr.	14'900.-
3306.313	Marchandises	fr.	156'000.-	fr.	0.-	fr.	2'000.-
3306.314	Entretien des biens immobiliers	fr.	6'465'000.-	fr.	0.-	fr.	67'900.-
3306.318	Autres prestations de tiers	fr.	1'178'900.-	fr.	0.-	fr.	111'200.-

3306.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 32'300.-	fr. 0.-	fr. 2'300.-
3306.423	Revenus des immeubles du patrimoine financier	fr. -26'769'100.-	fr. 0.-	fr. -198'300.-

Gestion des bâtiments (nouvelles directives de chauffage et acquisitions de bâtiments)

1) Nouvelles directives de chauffage, calcul des volumes chauffés – fr. 101'400.-

Les associations de bailleurs, de locataires et l'Union syndicale vaudoise, historiquement membres de la Commission paritaire en matière de bail à loyer, ont signé en date du 2 juillet 2012, la nouvelle version des directives pour l'établissement du décompte de chauffage et d'eau chaude. Ces dernières précisent, entre autres, que les frais se répartissent entre objets en fonction du volume chauffé.

Après vérification de l'ensemble des comptes de chauffage sous gestion, il apparaît que quarante bâtiments du patrimoine financier et six bâtiments du patrimoine administratif ne disposent pas d'une clé de répartition ad hoc. Il est indispensable de disposer d'ici au 30 juin 2014 des volumes chauffés afin de pouvoir établir des décomptes conformes. Ce travail ne peut être établi en interne par manque de ressources et de temps, il est nécessaire de confier ce mandat à des bureaux externes. Le coût moyen estimé par immeuble pour le calcul de ces volumes s'élève à 3'900 francs. Soit en 2013 un montant de 101'400 francs pour 26 bâtiments.

2) Acquisition d'immeubles du patrimoine financier – fr. 96'900.-

Après l'établissement du budget 2013, la Ville a saisi l'opportunité d'acquérir les bâtiments suivants :

Louve 5, acquisition le 01.12.2012

Oron 100, acquisition le 01.02.2013

Tour 4 / Pré-du-Marché 9B, acquisition le 01.07.2013

Chailly 6-8, acquisition le 01.11.2013.

La présente demande de crédit supplémentaire est établie pour couvrir les frais d'exploitation 2013 des immeubles susmentionnés qui représentent une charge de 96'900 francs. Ces coûts sont entièrement compensés par les revenus locatifs.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3306.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 6'465'000.-	fr. 0.-	fr. 141'000.-
3306.451	Participation du Canton aux charges	fr. -6'000.-	fr. 0.-	fr. -141'000.-

Centre pour adolescents de Valmont – Système de post-observation et remise en état de cellules

Conformément au contrat de prestations liant le Service de protection de la jeunesse et la Ville de Lausanne, les travaux ci-dessous exécutés sur demande du SPJ sont entièrement pris en charge par le Canton :

Système de post-observation – fr. 61'000.-

Remplacement des plafonds suspendus "amiantés" et des luminaires de l'appartement du rez-de-chaussée ainsi que ceux des quatre studios de l'entresol. Remise en état des salles de douches avec lavabos et installation d'un WC à l'entresol.

Remise en état de cellules – fr. 80'000.-

Travaux de peinture dans douze cellules et remplacement de cinq portes pour une mise à niveau de la sécurité carcérale.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3306.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 10'009'500.-	fr. 0.-	fr. 150'000.-
3306.423	Revenus des immeubles du patrimoine financier	fr. -26'769'100.-	fr. 0.-	fr. -150'000.-

Droit distinct et permanent de superficie du patrimoine financier

1) Chemin de la Bérée 70

Dans le cadre des projets de mise en valeur des parcelles du quartier des "Fiches-Nord", préavis N° 2012/4, la Ligue pour la Lecture de la Bible met à disposition de la Commune de Lausanne, sous forme d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP), les parcelles 7307, 7309, 20543 et 20546.

Selon l'article 11 de l'acte constitutif du DDP précité, une redevance annuelle de 150'000 francs sera perçue pour l'entier de la surface du droit de superficie dès le 1^{er} janvier 2013.

A terme, ces charges seront couvertes par l'encaissement de la redevance du DDP de deuxième degré que la Ville constituera en faveur de la SILL (préavis N° 2013/37).

2) Avenue de Rhodanie 4

Modification du DPP grevant la parcelle 927 constitué en faveur de Sonotel Ouchy.

Suite à l'extension du complexe hôtelier, une augmentation de la redevance annuelle de 90'727 francs doit être perçue, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2012, ce qui représente un montant facturé en 2013 de 158'771 francs.

3700 Bibliothèque et Archives de la Ville de Lausanne

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3700.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 177'500.-	fr. 0.-	fr. 18'400.-
3700.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 47'600.-	fr. 0.-	fr. 52'400.-
3700.313	Marchandises	fr. 726'200.-	fr. 0.-	fr. 115'700.-
3700.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 204'500.-	fr. 0.-	fr. 900.-
3700.318	Autres prestations de tiers	fr. 45'800.-	fr. 0.-	fr. 146'000.-
3700.436	Dédommagements de tiers	fr. -1'000.-	fr. 0.-	fr. -333'400.-

Incendie criminel de la bibliothèque de Chauderon

A la suite de l'incendie criminel de la bibliothèque de Chauderon le dimanche 20 janvier 2013, une communication à la Commission des finances a été adressée par la Municipalité en date du 25 février 2013 dans la laquelle il est mentionné, entre autres, qu'une demande de crédit supplémentaire sera établie en bonne et due forme une fois que le service sera en mesure de chiffrer de manière correcte les coûts induits par le remplacement de l'ensemble du matériel mobilier détruit.

Les frais engagés en 2013, qui s'élèvent à 333'400 francs, sont détaillés ci-dessous :

– fournitures de bureau	fr.	13'000.-
– impressions, enveloppes, papier	fr.	5'400.-
– mobiliers divers (chariots, chaises, armoires dossiers suspendus, etc.)	fr.	52'400.-
– matériel électrique, marchandises diverses	fr.	200.-
– livres	fr.	106'600.-
– fournitures pour l'atelier de reliure	fr.	8'900.-
– machine à café sinistrée (en location)	fr.	900.-
– travaux d'assainissement et évacuation des déchets	fr.	146'000.-

Selon le planning actuel des travaux de remise en état des surfaces sinistrées, les collaborateurs concernés devraient réintégrer leur espace de travail au cours du 1^{er} trimestre 2014. L'achat des bureaux, postes informatiques, armoires de rangement, etc., sera donc effectué sur l'exercice comptable 2014 et fera l'objet d'une nouvelle demande de crédit supplémentaire.

Les coûts liés à ce sinistre sont pris en charge par l'assurance incendie. A la date de rédaction de la présente demande, l'ECA a déjà versé, en tant qu'acompte, la somme de 234'600 francs.

4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES						
		4201	4300	4400	4602	4605	4700	TOTAL PAR NATURE
		Service des routes et de la mobilité	Service d'urbanisme	Service d'architecture	Unité de gestion du réseau (UGR)	Gestion des déchets urbains	eauservice Lausanne	
NATURE	314 Entretien des biens immobiliers				20'000	14'000	80'000	114'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations				10'000			10'000
	318 Autres prestations de tiers	150'000	60'000	15'000		10'000		235'000
	Total des charges	150'000	60'000	15'000	30'000	24'000	80'000	359'000
	434 Redevances et prestations facturées					-24'000		-24'000
	436 Dédommagements de tiers				-10'000			-10'000
	480 Prélèvements sur les réserves				-20'000			-20'000
	Total des revenus	0	0	0	-30'000	-24'000	0	-54'000
TOTAL TRAVAUX	150'000	60'000	15'000	0	0	80'000	305'000	
Page du préavis	page 18	page 19	page 19	page 19	page 20	page 21		

4201 Service des routes et de la mobilité

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4201.318	Autres prestations de tiers	fr. 4'194'000.-	fr. 0.-	fr. 150'000.-

Pôle Gare - études pour l'aménagement du sous-sol de la place de la Gare

L'un des objectifs du programme Léman 2030 est d'augmenter la capacité d'accueil de la gare de Lausanne pour répondre à la demande des usagers CFF. L'accroissement notable de la fréquentation va générer un remaniement important de la plateforme CFF. Les différentes interfaces avec l'espace public et les quartiers voisins de la gare devront évoluer pour répondre à l'accroissement de l'usage du domaine public et participer à l'amélioration de l'accueil de tous les usagers du "Pôle Gare", notamment par la réalisation des accès aux trois futurs passages inférieurs permettant l'accès aux quais, aussi bien au nord des voies (place de la Gare) qu'au sud (front Epinettes / Simplon / Saugettes). Les études préliminaires pilotées par les CFF et la Ville de Lausanne ont mis en évidence un besoin accru de coordination des interventions pour assurer au mieux le rôle d'interface multimodal du périmètre de la place de la Gare.

Le projet piloté par les CFF fera l'objet d'une procédure d'approbation des plans (PAP) par l'Office fédéral des transports (OFT), dont la mise à l'enquête est prévue pour la seconde moitié de 2014. Les discussions menées entre les représentants des CFF, de la Ville, du Canton et de l'OFT ont conduit à la conclusion que le périmètre de mise à l'enquête PAP devait aussi inclure les éléments constitutifs du projet de la gare sis hors du domaine strictement CFF.

Pour répondre aux objectifs calendaires du projet, en particulier au jalon que représente le dépôt du dossier PAP auprès de l'OFT, un certain nombre d'études restent encore à mener pour consolider le projet au droit des interfaces de la gare avec les espaces publics. En outre, afin d'accompagner au mieux les CFF dans leur démarche et de garantir une coordination optimale entre le projet ferroviaire et ses interfaces, il est proposé d'initier rapidement la mise en œuvre d'un concours pour l'aménagement des espaces publics du Pôle Gare. La Ville de Lausanne joue un rôle actif et essentiel dans la dynamique du projet dans l'optique de maintenir un partenariat de qualité avec l'ensemble des participants à la dynamique "Pôle Gare", à savoir : le Canton, l'OFT, les tl et les CFF en tête.

Le disponible sur la rubrique concernée ne permet pas de financer cette dépense non connue lors de l'établissement du budget de fonctionnement 2013. Nous sollicitons donc l'octroi d'un crédit supplémentaire pour couvrir le premier acompte sur la part lausannoise des études d'avant-projet.

4300 Service d'urbanisme

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4300.318	Autres prestations de tiers	fr. 265'000.-	fr. 0.-	fr. 60'000.-

Etude de l'extension du Château de Béthusy

Etudes des variantes d'extension du Château de Béthusy pour le compte du Tribunal Arbitral du Sport (TAS) afin d'évaluer l'impact patrimonial, urbanistique et environnemental des projets. En répondant favorablement aux besoins d'extension du TAS, la Municipalité souhaite favoriser le maintien de cette institution participant à l'image de marque de la Ville de Lausanne comme capitale olympique; sur ce principe, elle admet le report de la compensation de ce crédit supplémentaire sur le futur maître d'ouvrage (à déterminer).

4400 Service d'architecture

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4400.318	Autres prestations de tiers	fr. 27'000.-	fr. 0.-	fr. 15'000.-

Le Service d'architecture a dû mandater un avocat au mois de mars 2013 pour défendre les intérêts de la Ville lors d'un recours à la CDAP lancé par une association contre le refus de la direction des travaux à lui fournir les plans des aménagements extérieurs d'une résidence qui se construit en ville. Cette affaire complexe constitue un cas très délicat. En effet, la décision de la CDAP qui désavouerait la pratique décennale de la Ville à refuser la consultation des plans hors délais d'enquête publique, chargerait encore davantage les collaborateurs concernés. Cette affaire, de mars à fin août 2013, a coûté fr. 14'880.10. Nous estimons que la suite pourra encore nous coûter 8'000 francs en frais d'honoraires.

Nous avons aussi en cours d'autres affaires qui exigent des prestations juridiques très spécifiques. Le coût estimé pour ces prestations est de 7'000 francs.

460 Service d'assainissement**4602 Unité de gestion du réseau (UGR)**

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4602.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 1'459'200.-	fr. 0.-	fr. 20'000.-
4602.480	<i>Prélèvements sur les réserves</i>	<i>fr. -1'160'200.-</i>	<i>fr. 0.-</i>	<i>fr. -20'000.-</i>

Frais de nettoyage du bâtiment des Terreaux 33

Jusqu'en 2012, les travaux de nettoyage des locaux occupés par le service d'assainissement à la rue des Terreaux 33 étaient effectués par une société privée. Dès 2012, la réalisation de ces prestations a été reprise par le Service du logement et des gérances (SLG).

Sur la base du décompte des frais facturés fin 2012 et des prestations réalisées à ce jour, il apparaît que l'enveloppe financière allouée est insuffisante.

Ainsi, le montant des prestations du SLG doit être adapté, et devrait s'élever à 58'000 francs/HT au lieu de 37'800 francs/HT budgété.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4602.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 38'000.-	fr. 0.-	fr. 10'000.-
4602.436	<i>Dédommagements de tiers</i>	<i>fr. -46'600.-</i>	<i>fr. 0.-</i>	<i>fr. -10'000.-</i>

Travaux sur installations électriques station de pompage Vidy-Château

L'unité de gestion du réseau du service d'assainissement s'occupe de la maintenance et de la gestion d'un certain nombre d'ouvrages particuliers du réseau public d'évacuation des eaux, dont des stations pompage-relevage des eaux usées permettant d'acheminer les eaux usées en direction de la STEP de Vidy.

Suite à une inondation des locaux techniques de la station de pompage des eaux de Vidy-Château intervenue en décembre 2012, il a dû être procédé à des travaux d'entretien et renouvellement des installations électriques de commande des équipements, afin de pouvoir maintenir en fonction la station, dans laquelle transitent les eaux usées des secteurs Bourdonnette et Bois-de-Vaux.

Les prestations réalisées par 2 sociétés spécialisées dans le cadre de ces interventions spécifiques se sont élevées à fr. 15'957.60 HT, montant non planifié dans le cadre du budget 2013 alloué.

Une partie des frais liés à ce dossier sera prise en charge par le fonds interne du service des assurances, qui a été sollicité.

4605 Gestion des déchets urbains

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4605.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 0.-	fr. 0.-	fr. 14'000.-
4605.318	Autres prestations de tiers	fr. 0.-	fr. 0.-	fr. 10'000.-
4605.434	Redevances et prestations facturées	fr. 0.-	fr. 0.-	fr. -24'000.-

Sécurisation du site du Centre intercommunal de gestion des déchets

Le centre intercommunal de gestion des déchets à Malley connaît depuis le début de l'année une recrudescence des effractions et des vols sur son site. Ces derniers se sont encore accentués depuis quelques semaines à raison, en moyenne, de 1 cas/semaine. Ces visites entraînent des dégâts sur la clôture et dans les locaux et réclament au personnel plusieurs heures pour remettre le bâtiment en ordre d'activité. Une plainte est déposée systématiquement auprès de la police. Malgré la vidéosurveillance, il apparaît clairement que ce dispositif seul n'est pas suffisamment dissuasif, quand bien même il s'avère déjà fort utile à la police. Ainsi, il s'agit de compléter le dispositif par 1) terminer l'installation de vidéosurveillance par le biais de feux-flash/sirènes couplés à la détection de mouvements des caméras afin de faire fuir les éventuels visiteurs indésirables la nuit dès introduction dans le bâtiment, et 2) de faire surveiller le site par l'entreprise Securitas avec un agent et son chien présents de 22h00 à 04h00, 7j/7j et ce, durant 1 mois, dont l'effet dissuasif indéniable ne manquera pas de s'étendre bien au-delà.

Suite au rapport-préavis 2012/24 et afin d'appliquer le règlement communal sur la Gestion des déchets, un nouveau centre 4605 a du être créé, centre dont le budget est actuellement en cours de validation via une demande de crédit supplémentaire 2^{ème} série présentée par le Service financier.

4700 causervice Lausanne

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4700.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 350'000.-	fr. 156'000.-	fr. 80'000.-

Remplacement d'un ascenseur dans le bâtiment locatif à route de Lavaux 291 à Lutry

Dans le cadre d'une campagne de contrôle de conformité des ascenseurs des immeubles gérés par le service du logement et des gérances, réalisée en 2011, il ressort que l'ascenseur de l'immeuble de la route de Lavaux 291 à Lutry doit faire l'objet d'une complète remise à niveau.

L'appareil date de 1965. Le rapport de la maison ASCKA met en évidence de nombreuses non-conformités et décrit une installation passablement usée dans son ensemble. Aucune remise à niveau des installations n'a été faite en fonction de la connaissance technique actuelle en matière de sécurité.

Sachant qu'en terme de coût, une modernisation lourde revient pratiquement au même qu'un remplacement complet, c'est cette dernière option qui a été choisie.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES							TOTAL PAR NATURE	
		5111	5112	5212	5500	5800	5900	5901		
		Unités Support	Unités prestations	Office régional de placement	Service dentaire	Ecoles primaires et secondaires	Lieux d'accueil de jour municipaux	Institutions subventionnées		
NATURE	301 Traitements		-40'300				1'485'100		1'444'800	
	303 Cotisations aux assurances sociales						123'300		123'300	
	304 Cotisations à la caisse de pensions						45'300		45'300	
	305 Assurance-accidents						13'700		13'700	
	309 Autres charges de personnel						2'200		2'200	
	310 Imprimés et fournitures de bureau						700		700	
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	10'000	-10'000			-30'000	1'700		-28'300	
	312 Eau, énergie et chauffage						4'600		4'600	
	313 Marchandises		-10'000		-4'000	-20'000	24'400		-9'600	
	314 Entretien des biens immobiliers		-27'000	102'000		29'400	4'200		108'600	
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations				20'000		400		20'400	
	316 Loyers et redevances d'utilisation						14'300		14'300	
	317 Déplacements, débours, dédommagements						1'000		1'000	
	318 Autres prestations de tiers		67'300	9'000	-16'000	50'000	1'100	-313'400	-202'000	
	319 Impôts, taxes et frais divers						200		200	
	330 Pertes, défalcatons, moins-values		20'000				500		20'500	
	351 Participations à des charges cantonales						7'800		7'800	
		Total des charges	10'000	0	111'000	0	29'400	1'730'500	-313'400	1'567'500
		434 Redevances et prestations facturées						-240'000		-240'000
		436 Dédommagements de tiers						-313'500		-313'500
	439 Autres recettes					-29'400			-29'400	
	450 Participation de la Confédération aux charges			-111'000					-111'000	
	451 Participation du Canton aux charges	-10'000					-80'800		-90'800	
	Total des revenus	-10'000	0	-111'000	0	-29'400	-634'300	0	-784'700	
	TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE	0	0	0	0	0	1'096'200	-313'400	782'800	
	Page du préavis	page 23	page 23	page 24	page 24	page 24	page 25	page 27		

511 Service social Lausanne - CSR

5111 Unités Support

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5111.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 12'900.-	fr. 0.-	fr. 10'000.-
5111.451	Participation du Canton aux charges	fr. -820'400.-	fr. 0.-	fr. -10'000.-

Imprimantes

Le SSL doit renouveler son parc d'imprimantes qui est obsolète. Certaines imprimantes ne sont plus fonctionnelles ou posent des problèmes d'utilisation. En 2012, une partie du parc a été renouvelé, en accord avec la Direction des systèmes d'information (DSI) de l'Etat de Vaud. La suite des renouvellements aura lieu en 2013. Un montant de fr. 10'000.- est prévu au budget et un montant supplémentaire de fr. 10'000.-, confirmé ultérieurement, est sollicité.

5112 Unités prestations

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
5112.318	Autres prestations de tiers	fr.	443'200.-	fr.	0.-	fr.	40'300.-
5112.301	Traitements	fr.	21'968'500.-	fr.	0.-	fr.	-40'300.-

Engagement de civilistes

Le Service social engage des civilistes, afin d'utiliser leur potentiel pour des tâches d'importance pour le bien de la collectivité et qui ne peuvent pas être accomplies parce que les ressources sont insuffisantes. Les civilistes peuvent s'acquitter de leur obligation de service d'une manière qui a du sens pour eux.

Un montant de fr. 40'300.- est sollicité pour payer les indemnités aux civilistes ainsi que le versement des contributions selon l'art. 46 LSC et l'art. 95 de l'ordonnance sur le service civil (OSCi).

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
5112.318	Autres prestations de tiers	fr.	443'200.-	fr.	0.-	fr.	27'000.-
5112.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr.	61'300.-	fr.	0.-	fr.	-10'000.-
5112.313	Marchandises	fr.	93'400.-	fr.	0.-	fr.	-10'000.-
5112.314	Entretien des biens immobiliers	fr.	218'900.-	fr.	0.-	fr.	-7'000.-

Frais d'interprètes

Un usager sur deux n'étant pas francophone, la présence d'un interprète aux entretiens des assistants sociaux et des gestionnaires de prestations RI est plus fréquente (augmentation constante depuis 2010).

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
5112.330	Pertes, défalcatons, moins-values	fr.	146'000.-	fr.	0.-	fr.	20'000.-
5112.314	Entretien des biens immobiliers	fr.	218'900.-	fr.	0.-	fr.	-20'000.-

Défalcations

Défalcations pour les appartements de transition plus importantes que prévues. Il s'agit en majorité de personnes qui ne dépendent plus de l'aide sociale ce qui ne nous permet pas récupérer ces loyers.

521 Service du travail**5212 Office régional de placement**

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5212.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 177'000.-	fr. 0.-	fr. 102'000.-
5212.318	Autres prestations de tiers	fr. 93'900.-	fr. 0.-	fr. 9'000.-
5212.450	<i>Participation de la Confédération aux charges</i>	fr. -11'219'300.-	fr. 0.-	fr. -111'000.-

Dans le but de répondre aux nouvelles dispositions légales en matière d'accueil des demandeurs d'emplois dans les offices régionaux de placement, l'ORP de Lausanne a dû transformer de manière relativement importante les zones de réception du public, aux 2^e et 3^e étages du bâtiment de Chauderon 9. Le service de l'emploi du Canton de Vaud a confirmé la prise en charge intégrale des coûts générés par ces transformations.

5500 Service dentaire

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5500.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 19'000.-	fr. 0.-	fr. 20'000.-
5500.318	<i>Autres prestations de tiers</i>	fr. 72'400.-	fr. 0.-	fr. -16'000.-
5500.313	<i>Marchandises</i>	fr. 170'000.-	fr. 0.-	fr. -4'000.-

Mise aux normes cantonales des stérilisateurs du Service dentaire scolaire

Afin de respecter les normes imposées par le Canton de Vaud depuis le 1^{er} juillet 2011 selon l'ODIM, en termes de stérilisation, le Service dentaire scolaire se voit dans l'obligation de faire contrôler chaque année tous les stérilisateurs des cabinets dentaires conservateurs et orthodontiques.

Ce contrôle s'effectue en 2 étapes :

- première étape : révision des stérilisateurs suivie, si nécessaire, de réparations.
Coût de cette révision, sans réparations éventuelles : fr. 1200.- par stérilisateur
- deuxième étape : validation des stérilisateurs.
Coût de cette validation : fr. 880.- par stérilisateur

A cela s'ajoutent les réparations éventuelles difficilement prévisibles d'où une estimation d'environ 20'000 francs pour l'ensemble des stérilisateurs (contrôles, validations et réparations).

5800 Ecoles primaires et secondaires

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5800.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 2'932'000.-	fr. 180'800.-	fr. 29'400.-
5800.439	<i>Autres recettes</i>	fr. -19'000.-	fr. 0.-	fr. -29'400.-

Optimisation énergétique de l'éclairage des collèges de Malley

Il s'agit d'améliorer l'efficacité énergétique de l'éclairage des salles de classe et de gym du collège de Malley en remplaçant l'éclairage actuel par un éclairage plus efficient.

Actuellement, la puissance cumulée de l'éclairage pour l'ensemble des salles dépasse les 28 kW pour une consommation annuelle de l'ordre de 53'500 kWh. Le nouvel éclairage de l'ensemble des salles aura une puissance cumulée de 8.5 kW (réduction de 70 %) pour une consommation de l'ordre de 16'500 kWh, soit une économie de 37'000 kWh. L'économie financière théorique sur la base de consommation moyenne est de 9'000 francs par an (ce chiffre pourra varier à la hausse ou à la baisse en fonction des conditions climatiques et des usages). En outre, le confort visuel pour les élèves sera grandement amélioré grâce à un éclairage plus homogène.

Le coût total pour cette installation s'élève à 56'400 francs, 27'000 francs pourront être absorbés par le budget courant du Service sur la rubrique 5800.314 "Entretien des biens immobiliers". Le solde fait l'objet du présent crédit supplémentaire 2^{ème} série de 29'400 francs qui sera entièrement compensé par le fonds pour l'efficacité énergétique.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5800.318	Autres prestations de tiers	fr. 3'510'400.-	fr. 287'200.-	fr. 50'000.-
5800.311	<i>Achats d'objets mobiliers et d'installations</i>	fr. 520'000.-	fr. 0.-	fr. -30'000.-
5800.313	<i>Marchandises</i>	fr. 729'000.-	fr. 0.-	fr. -20'000.-

Schéma directeur informatique du SEP+S et maintenance LAGAPES

A l'aube du développement du parascolaire pour les années 7-11, confié au service des écoles et en raison des enjeux liés à l'entretien, à l'équipement et au développement du parc immobilier scolaire (il s'agit en particulier de la gestion des devoirs surveillés, plus de 250 surveillants, des 10 réfectoires scolaires et celle de l'entretien des bâtiments et des conciergeries; bons de commande, gestion des auxiliaires et du personnel de nettoyage (45 concierges, 120 nettoyeuses) et, par exemple, entre 300 et 350 auxiliaires engagés pour les grands nettoyages durant les vacances d'été), le service doit construire dès que possible de nouveaux outils de gestion informatique. Ces derniers s'inscrivent dans une vision cohérente pour l'ensemble de la gestion du service et dans des synergies potentielles avec d'autres services de la DEJCS, notamment le service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE). Le changement presque complet de l'équipe qui dirige le Service et l'intérêt du SOI pour cette démarche qui s'inscrit dans la mise en place de schémas directeurs informatiques dans l'ensemble des services, offrent l'occasion de réaliser dans les plus brefs délais un tel schéma directeur pour le Service des écoles.

Après concertation avec le chef de service en fonction et son successeur désigné, le SOI a lancé un appel d'offre auprès d'entreprises compétentes dans ce type de projet. Après examen des offres, le SEP+S et le SOI ont porté leur choix sur une entreprise dont les collaborateurs chargés de ce mandat connaissent bien le domaine de la gestion scolaire et ont déjà eu l'occasion de collaborer avec le SEP+S dans le cadre d'un mandat attribué par le DFJC et la DSI.

A cet effet, en étroite concertation avec le SOI, le SEP+S sollicite un crédit supplémentaire 2^{ème} série de 50'000 francs, destiné à financer le mandat d'accompagnement de l'élaboration du schéma directeur susmentionné.

590 Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)**5900 Lieux d'accueil de jour municipaux**

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5900.301	Traitements	fr. 33'199'900.-	fr. 0.-	fr. 385'100.-
5900.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 2'905'000.-	fr. 0.-	fr. 33'300.-
5900.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 4'406'000.-	fr. 0.-	fr. 45'300.-
5900.305	Assurances-accidents	fr. 321'400.-	fr. 0.-	fr. 3'700.-
5900.309	Autres charges de personnel	fr. 179'700.-	fr. 0.-	fr. 2'200.-
5900.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 45'800.-	fr. 0.-	fr. 700.-
5900.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 172'000.-	fr. 0.-	fr. 1'700.-
5900.312	Eau, énergie et chauffage	fr. 202'000.-	fr. 0.-	fr. 4'600.-
5900.313	Marchandises	fr. 1'812'900.-	fr. 0.-	fr. 24'400.-
5900.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 100'000.-	fr. 0.-	fr. 4'200.-
5900.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 72'000.-	fr. 0.-	fr. 400.-
5900.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 1'519'800.-	fr. 0.-	fr. 14'300.-
5900.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr. 82'500.-	fr. 0.-	fr. 1'000.-
5900.318	Autres prestations de tiers	fr. 2'418'300.-	fr. 0.-	fr. 1'100.-
5900.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 29'200.-	fr. 24'500.-	fr. 200.-
5900.330	Pertes, défalcatons, moins-values	fr. 69'500.-	fr. 0.-	fr. 500.-
5900.434	<i>Redevances et prestations facturées</i>	<i>fr. -10'639'000.-</i>	<i>fr. 0.-</i>	<i>fr. -125'000.-</i>
5900.436	<i>Dédommagements de tiers</i>	<i>fr. -521'100.-</i>	<i>fr. 0.-</i>	<i>fr. -3'500.-</i>
5900.451	<i>Participation du Canton aux charges</i>	<i>fr. -7'305'500.-</i>	<i>fr. 0.-</i>	<i>fr. -80'800.-</i>

Municipalisation de la Gardoche au 1^{er} août 2013 – 12^{ème} centre de vie enfantine municipal

Le 28 mars 2013, la Municipalité a donné son accord de principe à une municipalisation de "La Gardoche".

Le 23 mai 2013, l'assemblée générale extraordinaire de l'association a décidé la municipalisation avec effet au 1^{er} août 2013.

Dès le 1^{er} août 2013, "La Gardoche" deviendra le 12^{ème} centre de vie enfantine municipal et le budget de fonctionnement nécessaire fait l'objet de la présente demande de crédits supplémentaires.

Au 31 juillet 2013, l'association aura honoré tous ses engagements, charges sociales et 13^{ème} salaire prorata temporis inclus. La présente demande de crédits supplémentaires II/13 couvre la période du 1^{er} août 2013 au 31 décembre 2013. Cette augmentation de dépenses

sera compensée intégralement par une diminution des charges liée à la rubrique 5901.318 "Autres prestations de tiers".

Le budget 2014 inclura ce douzième centre de vie infantine municipal.

L'association est propriétaire du bâtiment et des parcelles n° 7046 et n° 7047. Le crédit hypothécaire s'élevait à fr. 453'176.20 au 31 décembre 2012. Il doit être renégocié à fin avril 2014. En mai 2014, la ville de Lausanne procédera à l'achat de ces objets et l'association procédera à sa dissolution.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5900.301	Traitements	fr. 33'199'900.-	fr. 0.-	fr. 1'100'000.-
5900.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 2'905'000.-	fr. 0.-	fr. 90'000.-
5900.305	Assurances-accidents	fr. 321'400.-	fr. 0.-	fr. 10'000.-
5900.434	Redevances et prestations facturées	fr. -10'639'000.-	fr. 0.-	fr. -115'000.-
5900.436	Dédommagements de tiers	fr. -521'100.-	fr. 0.-	fr. -310'000.-

Excédents de dépenses pour la rubrique 5900.301 "Traitements"

Entre 2008 et 2012, la rubrique 5900.301 "Traitements" du SAJE s'était soldée par les résultats suivants :

2008	pour un plan des postes de 232.5 EPT, dépassement de	fr. 47'000.-
2009	pour un plan des postes de 241.8 EPT, dépassement de	fr. 583'000.-
2010	pour un plan des postes de 248.9 EPT, dépassement de	fr. 407'000.-
2011	pour un plan des postes de 380.2 EPT, non dépensé de	fr. 201'000.-
2012	pour un plan des postes de 383.6 EPT, non dépensé de	fr. 68'000.-

En 2011 et 2012, le secteur de l'accueil parascolaire (APEMS) a rejoint le Service d'accueil de jour de l'enfance. Le plan des postes de ce secteur permettait d'anticiper l'augmentation du nombre d'enfants accueillis à chaque rentrée scolaire jusqu'en 2012. Indirectement, il a permis de juguler les dépassements.

La prestation d'accueil de jour de l'enfance est soumise à une obligation légale de ne pas dépasser le quota/ratio adulte-enfants, et donc de remplacer toutes les absences du personnel éducatif. A ce jour, le coût global des remplacements pour 2013 est estimé à 3'560'000 francs. Le dépassement probable du compte 5900.301 "Remplacements" est donc de 1'830'000 francs sur un budget de 1'730'000 francs.

Le déficit provient du sous-compte "Personnel auxiliaire – 301.02" et se présente ainsi :

• Centres de vie infantine	:	dépassement estimé à	fr. 1'294'000.-
• APEMS	:	dépassement estimé à	fr. 610'000.-
• Chauderon	:	non dépensé estimé à	fr. -74'000.-

L'estimation de l'excédent total de dépenses lié aux remplaçants s'élève donc à 1'830'000 francs.

Les principales causes d'absences en 2013 sont les suivantes :

- Maladie avec certificat : 13.3 EPT
- Maladie grossesse : 3.4 EPT
- Maternité, allaitement : 5.0 EPT
- Accident : 2.3 EPT

En projetant les données enregistrées jusqu'à fin août 2013, le cumul des absences à fin 2013 devrait atteindre 24 EPT sur un plan des postes de 398.2 EPT. Par contre, les postes "Personnel fixe – 301.01" et "Stagiaires – 301.06" devraient afficher une somme non dépensée d'environ 640'000 francs.

En résumé, la rubrique 5900.301 "Traitements" subirait un dépassement d'environ 1'190'000 francs (fr. 1'830'000.- moins fr. 640'000.-). Toutefois, les déductions sur le 13^{ème} salaire liées aux vacances non payées ainsi qu'un léger "boni" prévu pour le CVE de la Sallaz (sous réserve de l'acceptation des crédits supplémentaires 2^{ème} série de 2013 par le Conseil communal) devraient ramener ce déficit à 1'100'000 francs.

Par corrélation, les rubriques 5900.303 "Cotisations aux assurances sociales" et 5900.305 "Assurance-accidents" font également l'objet de dépassements (90'000 francs et 10'000 francs).

La dépense sera partiellement compensée par des recettes supplémentaires induites : "Redevances et prestations facturées – 5900.434" (-115'000 francs) et "Dédommagements de tiers – 5900.436" (-310'000 francs) : les projections effectuées sur la base des factures établies à ce jour permettent d'évaluer un excédent de recettes de 115'000 francs alors que les remboursements de traitements (principalement les accidents et les congés pour maternité) seraient également plus élevés d'environ 310'000 francs que la somme prévue au budget.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5900.351	Participation à des charges cantonales	fr. 644'800.-	fr. 0.-	fr. 7'800.-

Contribution à la Fondation d'accueil de jour de l'enfance (FAJE)

La sensible augmentation du nombre d'habitants à Lausanne a engendré le versement d'une contribution plus élevée à la FAJE.

5901 Institutions subventionnées

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5901.318	Autres prestations de tiers	fr. 28'812'600.-	fr. 0.-	fr. -313'400.-

Voir détail sous rubrique 5900 "Municipalisation de la Gardoche au 1^{er} août 2013 – 12^{ème} centre de vie infantine municipal".

6. FINANCES ET PATRIMOINE VERT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES			
		6601	6900	TOTAL	
		Parcs et domaines	Service financier	PAR	
				NATURE	
NATURE	301	Traitements		70'000	70'000
	303	Cotisations aux assurances sociales		6'000	6'000
	304	Cotisations à la caisse de pensions		9'000	9'000
	316	Loyers et redevances d'utilisation	9'500		9'500
	318	Autres prestations de tiers		483'000	483'000
	Total des charges		9'500	568'000	577'500
	424	Plus-values, produits exceptionnels		-483'000	-483'000
	Total des revenus		0	-483'000	-483'000
TOTAL FINANCES ET PATRIMOINE VERT		9'500	85'000	94'500	
Page du préavis		page 28	page 29		

660 Service des parcs et domaines*6601 Parcs et domaines*

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6601.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 194'200.-	fr. 0.-	fr. 9'500.-

Location imprimantes multifonctions

Dans le cadre de l'élaboration du budget de fonctionnement 2013, il a été décidé que les frais occasionnés par les imprimantes multifonctions devaient être dorénavant imputés sur le budget des services. Au préalable, ces montants étaient centralisés au SOI.

Compte tenu d'une mauvaise base de répartition, la part de Forêts, domaines et vignobles a été omise lors du transfert, d'où l'objet de ce présent crédit supplémentaire. Cette part se retrouve cependant répartie sur l'ensemble des services de la Ville.

6900 Service financier

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6900.301	Traitements	fr. 4'148'400.-	fr. 0.-	fr. 70'000.-
6900.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 358'100.-	fr. 0.-	fr. 6'000.-
6900.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 636'900.-	fr. 0.-	fr. 9'000.-

Engagements d'auxiliaires

Le bureau du contentieux a subi diverses absences imprévues (pour causes de maladie et d'accidents) qui ont touché 5 personnes sur des durées variables et qui ont nécessité des recours à des auxiliaires afin de faire face au travail et notamment pour respecter les délais légaux dans les procédures de poursuites.

Certaines absences vont malheureusement se prolonger durant le deuxième semestre (environ 1.6 EPT). De plus, une collaboratrice à 100 % va subir une intervention chirurgicale qui la tiendra éloignée durant plusieurs semaines.

Afin d'assurer les tâches du bureau du contentieux durant le deuxième semestre, il est indispensable d'avoir recours à des auxiliaires. Le budget actuel du Service ne permettant plus d'absorber cette charge supplémentaire, un crédit supplémentaire est nécessaire.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6900.318	Autres prestations de tiers	fr. 450'000.-	fr. 0.-	fr. 483'000.-
6900.424	<i>Plus-values, produits exceptionnels</i>	<i>fr. -3'100'000.-</i>	<i>fr. 0.-</i>	<i>fr. -483'000.-</i>

Frais d'un emprunt obligataire

Lors de l'établissement des budgets, les types d'emprunts auxquels nous aurons recours, à savoir placements privés ou emprunts publics, ne sont pas encore connus. Dès lors, les agios (différence entre le prix d'émission et la valeur nominale) sur les émissions d'emprunts publics ne sont pas budgétisés, d'autant plus que leur montant est impossible à anticiper.

Lors de l'émission d'un emprunt obligataire en 2013, l'agio s'est monté à 483'000 francs. Les prescriptions comptables en la matière stipulent que l'agio doit être utilisé en premier lieu pour couvrir les frais d'émission (en l'occurrence de 1'310'000 francs). Dès lors, les frais de cet emprunt seront amortis pour ce montant sous la rubrique 6900.318 totalement compensé par une recette équivalente sous la rubrique 6900.424 pour la comptabilisation de l'agio.

Ces montants ont naturellement été pris en compte pour le calcul du coût complet de l'emprunt. Le présent crédit supplémentaire ne concerne donc que l'opération de comptabilisation de l'amortissement lié à l'agio pour lequel aucun montant n'est usuellement prévu au budget.

7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES					TOTAL PAR NATURE	
		71 Finances, administration et développement	74 Gaz et chauffage à distance	76 Electricité	77 Multimédia	78 Service commercial		
NATURE	301	Traitements	-101'200	101'200				0
	303	Cotisations aux assurances sociales	-8'700	8'700				0
	304	Cotisations à la caisse de pensions	-12'900	12'900				0
	305	Assurance-accidents	-2'700	2'700				0
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations		25'000	279'000		-50'000	254'000
	313	Marchandises		40'000				40'000
	314	Entretien des biens immobiliers		20'000				20'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations		205'000	115'000		-180'000	140'000
	316	Loyers et redevances d'utilisation		6'000	36'000			42'000
	318	Autres prestations de tiers			115'000	-40'000		75'000
	319	Impôts, taxes et frais divers		950'000	-176'000	86'000		860'000
		Total des charges	-125'500	1'371'500	369'000	46'000	-230'000	1'431'000
	434	Redevances et prestations facturées		-180'000	-179'000	-46'000	180'000	-225'000
	436	Dédommagements de tiers	1'800	-1'800				0
	480	Prélèvements sur les réserves		-66'000	-115'000			-181'000
	Total des revenus	1'800	-247'800	-294'000	-46'000	180'000	-406'000	
	TOTAL SERVICES INDUSTRIELS	-123'700	1'123'700	75'000	0	-50'000	1'025'000	
	Page du préavis	page 31	page 31	page 33	page 36	page 37		

71 Finances, administration et développement

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série		Crédit suppl.	
71.301	Traitements	fr.	8'112'700.-	fr.	0.-	fr.	-101'200.-
71.303	Cotisations aux assurances sociales	fr.	691'800.-	fr.	0.-	fr.	-8'700.-
71.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr.	1'110'800.-	fr.	0.-	fr.	-12'900.-

71.305	Assurance-accidents	fr.	208'900.-	fr.	0.-	fr.	-2'700.-
71.436	Dédommagements de tiers	fr.	-144'400.-	fr.	0.-	fr.	1'800.-

Voir détail sous la rubrique 74 "Gaz et chauffage à distance", demande "Transfert du personnel de conciergerie œuvrant sur le site de Pierre-de-Plan du Service finances, administration et développement au Service du gaz et du chauffage à distance".

74 Gaz et chauffage à distance

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
74.301	Traitements	fr. 10'190'400.-	fr. 95'300.-	fr. 101'200.-
74.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 876'200.-	fr. 7'900.-	fr. 8'700.-
74.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 1'540'700.-	fr. 14'700.-	fr. 12'900.-
74.305	Assurance-accidents	fr. 264'100.-	fr. 2'100.-	fr. 2'700.-
74.436	Dédommagements de tiers	fr. -245'000.-	fr. 0.-	fr. -1'800.-

Transfert du personnel de conciergerie œuvrant sur le site de Pierre-de-Plan du Service finances, administration et développement au Service du gaz et du chauffage à distance

Suite à la réorganisation du Service du gaz et du chauffage à distance, 5 personnes (2.9375 EPT) de la section conciergerie ont été transférées du Service finances, administration et développement au Service du gaz et du chauffage à distance.

Ce nouveau rattachement étant plus logique en termes de management et d'organisation.

Par soucis de cohérence, les SIL souhaitent modifier le budget de ces 2 entités en transférant le budget des salaires du personnel entre ces deux services dès le 1^{er} août 2013. Cependant, le transfert concernant les autres rubriques comptables rattachées à la conciergerie se fera dès le 1^{er} janvier 2014.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
74.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'167'000.-	fr. 25'000.-	fr. 25'000.-
74.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 3'456'000.-	fr. 23'000.-	fr. 90'000.-
74.434	Redevances et prestations facturées	fr. -2'415'000.-	fr. -168'000.-	fr. -65'000.-

Transfert des comptes du Service commercial à ceux du Service du gaz et du chauffage à distance : Prestations "raccordements clés en mains"

Dans la séance du 28 février 2013, la Municipalité a validé les conditions générales et les montants forfaitaires de la prestation "raccordement gaz clé en main". Cette activité est gérée par un chef de projet rattaché au Service du gaz et du chauffage à distance, alors que les budgets pour les achats de matériel, les coûts de génie civil et les recettes sont sur le budget 2013 du Service commercial, bien qu'imputable au timbre.

Par soucis de cohérence, le Service du gaz et du chauffage à distance demande un crédit supplémentaire total de 180'000 francs sur les rubriques 311 : 25'000 francs / 315 : 90'000 francs / 434 : 65'000 francs (recette), entièrement compensé sur les rubriques équivalentes du Service commercial.

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
74.313	Marchandises	fr.	41'000.-	fr.	0.-	fr.	40'000.-
74.480	<i>Prélèvements sur les réserves</i>	fr.	-1'816'000.-	fr.	0.-	fr.	-40'000.-

Nouvelle protection individuelle pour la sécurité des collaborateurs travaillant sur le réseau gaz : acquisition des équipements de protection individuelle (EPI)

Pour assurer la sécurité physique des collaborateurs travaillant sur le réseau du gaz, il est nécessaire d'adapter et compléter les EPI actuels. En effet, le personnel est confronté à de nombreux dangers (fuites de gaz avec risque d'inflammation de gaz) sur les chantiers de gaz et doivent être protégés. Le coût global comprend un casque de pompier et une tenue anti-feu réglementaire. Le coût de cet équipement s'élève à environ 2'000 francs par personne. Les collaborateurs sont au nombre de 18, ce qui représente un montant global d'environ 40'000 francs.

C'est pourquoi, le Service du gaz et du chauffage à distance demande un crédit supplémentaire total de 40'000 francs sur la rubrique 313, montant qui sera compensé.

A titre de compensation, il propose de compenser ce crédit par une augmentation des prélèvements sur le fonds de réserve et de renouvellement du gaz (voir rubrique 480).

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
74.314	Entretien des biens immobiliers	fr.	72'000.-	fr.	0.-	fr.	20'000.-
74.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr.	117'700.-	fr.	0.-	fr.	6'000.-
74.480	<i>Prélèvements sur les réserves</i>	fr.	-1'816'000.-	fr.	0.-	fr.	-26'000.-

Remplacement urgent d'une paroi de briques de verre sur le bâtiment abritant la chaudière n° 6 de l'usine de Pierre-de-Plan

La partie concernée du bâtiment de l'Usine de Pierre-de-Plan date de 1994 (19 ans) et doit être assainie de manière urgente. En effet, l'entretien des parois de briques de verre situées au sommet du bâtiment qui abrite la chaudière n° 6 est nécessaire d'être effectué dès que possible. Le coût du remplacement de la paroi s'élève à environ 20'000 francs.

Certaines briques à l'intérieur du bâtiment se cassent et les morceaux de verres se désolidarisent de la structure et tombent (d'une quinzaine de mètres de hauteur). Le risque de blessures des collaborateurs est réel.

Pour effectuer le remplacement de la paroi, il est nécessaire de recourir au montage d'échafaudages en location pour un montant d'environ 6'000 francs.

C'est pourquoi, le Service du gaz et du chauffage à distance demande un crédit supplémentaire total de 26'000 francs sur les rubriques 314 : 20'000 francs et 316 : 6'000 francs, montant qui sera compensé.

A titre de compensation, il propose de compenser ce crédit par une augmentation des prélèvements sur le fonds de réserve et de renouvellement du CAD (voir rubrique 480).

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
74.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr.	3'456'000.-	fr.	23'000.-	fr.	115'000.-
74.434	<i>Redevances et prestations facturées</i>	fr.	-2'415'000.-	fr.	-168'000.-	fr.	-115'000.-

Transfert des comptes du Service commercial à ceux du Service du gaz et du chauffage à distance : Prestations "raccordements clés en mains"

Dans la séance du 28 février 2013, la Municipalité a validé les conditions générales et les montants forfaitaires de la prestation "raccordement gaz clé en main". Cette activité est gérée par un chef de projet rattaché au Service du gaz et du chauffage à distance, alors que les budgets pour les achats de matériel, les coûts de génie civil et les recettes sont sur le budget 2013 du Service commercial, bien qu'imputable au timbre.

Par soucis de cohérence, le Service du gaz et du chauffage à distance demande un crédit supplémentaire total de 230'000 francs sur les rubriques 315 : 115'000 francs / 434 : 115'000 francs (recette), entièrement compensé sur les rubriques équivalentes du Service commercial.

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
74.319	Impôts, taxes et frais divers	fr.	1'881'500.-	fr.	0.-	fr.	950'000.-

Augmentation de l'attribution au fonds "Agenda 21" suite à une modification du règlement du 25 septembre 2012

Pour alimenter le fonds communal pour le développement durable, le Service du gaz et du chauffage à distance doit verser un montant de 0.05 ct par kWh sur les ventes de gaz.

Or, le règlement a été modifié le 25 septembre 2012 et prévoit un doublement de cette attribution. Ainsi, le montant s'élève pour l'année 2013 à 0.1 ct par kWh sur les ventes de gaz.

Au budget 2013, avec une estimation des quantités vendues de 1'900 GWh, l'attribution au fonds Agenda s'élève à 950'000 francs.

Avec un montant de 0.1 ct/kWh, le montant de l'attribution sera de 1'900'000 francs. C'est pourquoi le Service du gaz&cad demande un crédit supplémentaire total de 950'000 francs sur la rubrique 319.

76 Electricité

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
76.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr.	2'130'000.-	fr.	0.-	fr.	100'000.-
76.319	Impôts, taxes et frais divers	fr.	19'521'700.-	fr.	0.-	fr.	-100'000.-

Projet SIRS Viewer : Achat licences SIRS Viewer

Actuellement, pour toute intervention sur les réseaux SEL, les intervenants doivent rechercher, réunir et synthétiser une multitude de documents papier, pour disposer de l'information à jour utile. En outre, une mise à jour quotidienne par "post-it" de 7 copies papier de la géoschématique basse tension est réalisée.

Le viewer SIRS permet de disposer de toutes les informations utiles par fenêtrages simultanés sur la même application et sur un seul support. Les tablettes PC, renforcées et étanches, sont ce support et permettent la consultation de toutes les données utiles et les mesures pour le rétablissement on-line des réseaux, sur le terrain.

L'application précitée, en lien avec des tablettes PC, permettra :

- la suppression des mises à jour "post-it" précitées
- une seule copie de la géoschématique BT et MT (économie de papier)

- un gain de temps non négligeable dans le cadre des interventions
- diminution des déplacements et des échanges de courriels pour la recherche des informations utiles.

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
76.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr.	2'130'000.-	fr.	0.-	fr.	130'000.-
76.434	Redevances et prestations facturées	fr.	-88'000'200.-	fr.	0.-	fr.	-130'000.-

Construction de l'éclairage public sur les nouveaux cheminements de la commune du Mont-sur-Lausanne

Dans le cadre de nos activités pour les communes externes, nous avons été mandatés par la commune du Mont-sur-Lausanne afin de réaliser les travaux d'aménagement de l'éclairage sur le plan de quartier de Champ Meunier, soit la route d'accès et les cheminements piétonniers ce qui représente environ 60 points lumineux.

Ce montant sera entièrement refacturé à la commune du Mont-sur-Lausanne.

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
76.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr.	2'130'000.-	fr.	0.-	fr.	49'000.-
76.434	Redevances et prestations facturées	fr.	-88'000'200.-	fr.	0.-	fr.	-49'000.-

Prestations pour tiers pour les communes de Lausanne et alentours

Afin de pouvoir répondre aux demandes de nos clients des communes Lausanne et alentours, pour l'installation de divers éclairages, nous avons besoin d'acheter différents matériels (lampes, luminaires, mâts, etc.) pour les chantiers suivants :

Lausanne: Eclairage chemin de la Vallonnette (maison de quartier de Chailly) 7'000.-

Ce montant sera refacturé au Service du logement et des gérances.

Jouxten: Eclairage du chemin de Beau-Cèdre 7'000.-

Ce montant sera refacturé à la commune de Jouxten

Prilly : Eclairage gare LEB Union-Suettaz 15'000.-

Eclairage route des Flumeaux supérieur 12'000.-

Eclairage route des Flumeaux bas – Ch. de la Meunière 8'000.-

Ces montants seront refacturés à la commune de Prilly.

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
76.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr.	1'992'500.-	fr.	150'000.-	fr.	115'000.-
76.480	Prélèvements sur les réserves	fr.	-5'268'700.-	fr.	-150'000.-	fr.	-115'000.-

Réparation de la passerelle située au-dessus de l'A9 au km 4.97 à Romanel

Suite à une inspection du Passage Supérieur (PS) RC 448, qui se situe à proximité directe de la passerelle citée en référence, le mandataire de l'Office Fédéral des Routes (OFROU) a constaté que cette dernière présentait des dégâts importants.

Cette passerelle n'ayant jamais fait l'objet d'une inspection ou diagnostic, le SEL a mandaté le bureau d'ingénieurs Schopfer & Niggli SA pour établir un rapport sur l'état de la passerelle et les éventuels travaux et solutions à envisager pour la réparation de l'ouvrage.

Le constat établi par ce bureau est alarmant, il relève que l'état des anneaux de ciment (éléments non porteurs) présente un réel danger pour les usagers de l'A9. En effet, l'eau de pluie s'est infiltrée entre ces éléments et les piliers porteurs. Sous l'action du gel, l'eau a provoqué des fissures importantes des anneaux en ciment.

Afin d'éviter que des fragments de la passerelle ne se détachent, un assainissement doit être réalisé dans les meilleurs délais soit :

- reprofilage du béton d'enrobage détérioré ainsi que traitement anticorrosion des armatures
- évacuation de la végétation sur la culée sud
- piquage et démontage des anneaux de ciment
- piquage, reprofilage et traitement des piliers porteurs
- protection des piliers contre les agressions environnementales
- mise en place d'une résine d'étanchéité ou de ferblanterie de couverture
- nettoyage et application d'une peinture anticorrosion sur les éléments métalliques.

Sous cette passerelle, propriété du Service de l'électricité, se trouvent des tubes dans lesquels passent des câbles 125 kV qui alimentent tout le sud-ouest lausannois.

Un crédit supplémentaire avait été demandé en 2012 pour la réparation de cette passerelle. Suite au rapport établi par le bureau Schopfer et Niggli, des renseignements complémentaires ont été demandés par l'ORFOU pour une vérification de la sécurité.

Ce rapport portait sur une étude parasismique et choc de véhicule. Une correction avec renforts d'appuis a été retenue en complément de l'assainissement initial d'où un coup supplémentaire de 15'000 francs par rapport au crédit supplémentaire de 2012.

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
76.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr.	4'461'700.-	fr.	0.-	fr.	36'000.-
76.319	Impôts, taxes et frais divers	fr.	19'521'700.-	fr.	0.-	fr.	-36'000.-

Location véhicule technique - camion nacelle

L'unité d'Interventions et Réparations déléguée au montage des manifestations procède chaque année à l'installation des alimentations et tableaux électriques principaux de plus 160 manifestations. La plus importante est le Festival de la Cité et les plus petites sont les fêtes de quartier.

Cette unité est composée en moyenne de 3 personnes, il leur est nécessaire de disposer de moyens modernes et efficients. La nacelle permet non seulement un gain de temps appréciable, mais également un travail en hauteur en toute sécurité.

L'alimentation des différentes manifestations (Carnaval de Lausanne, 20 km de Lausanne, Festival de la Cité, Athlétissima, Triathlon de Lausanne, Equissima, Marathon de Lausanne, etc.) nécessite la plupart du temps de tirer des câbles au dessus des voies de circulation, de bus, des passages piétons et des différentes places de fêtes. Ces travaux annuels sont répartis durant la période estivale et ils ne peuvent, par conséquent, pas être déplacés. Les dates sont fixées par les organisateurs selon leur propre échéancier.

Par inadvertance, cette charge n'a pas été reportée au budget 2013.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
76.318	Autres prestations de tiers	fr. 4'659'400.-	fr. 0.-	fr. 75'000.-

Transformation de l'application de gestion de l'éclairage public en version Web

Dans le cadre des activités de l'éclairage public (EP), qui s'étendent sur les réseaux de nos communes partenaires, nous devons pouvoir bénéficier d'un suivi permanent de l'évolution des sources lumineuses et des candélabres. La version actuelle du logiciel ne permet pas de gérer toutes ces nouvelles applications.

La mutation de la version actuelle vers une solution web est indispensable à la bonne gestion du patrimoine d'éclairage public et des communes bénéficiant d'un contrat d'entretien. Celle-ci permettra :

- d'optimiser et d'anticiper les coûts de l'entretien en fonction des nouvelles technologies
- de centraliser les données des pannes
- de planifier, à long terme, le renouvellement des installations obsolètes de l'EP
- de mettre à disposition des communes sous contrat, un viewer de leur réseau, afin de rester concurrentiel face au lobby des entreprises privées.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
76.318	Autres prestations de tiers	fr. 4'659'400.-	fr. 0.-	fr. 40'000.-
76.319	<i>Impôts, taxes et frais divers</i>	<i>fr. 19'521'700.-</i>	<i>fr. 0.-</i>	<i>fr. -40'000.-</i>

Prestations monteurs externes

Des surcoûts de travaux passagers nous obligent à faire appel à de la main-d'œuvre externe de manière ponctuelle. Dans la mesure du possible, nous prévoyons pendant ces périodes des équipes de travail formées d'un collaborateur SEL et de collaborateurs externes.

Ces derniers mois, de telles ressources externes ont été employées pour l'activité des branchements provisoires (notamment des manifestations), activité d'un centre financier qui n'a pas de budget à la nature comptable appropriée.

77 Multimédia

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
77.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 3'548'200.-	fr. 0.-	fr. 40'000.-
77.318	<i>Autres prestations de tiers</i>	<i>fr. 5'520'000.-</i>	<i>fr. 320'000.-</i>	<i>fr. -40'000.-</i>
77.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 3'548'200.-	fr. 0.-	fr. 46'000.-
77.434	<i>Redevances et prestations facturées</i>	<i>fr. -34'751'500.-</i>	<i>fr. 0.-</i>	<i>fr. -46'000.-</i>

Contre-prestations Internet

1) Contre-prestations Internet

Le Service multimédia est très souvent sollicité pour fournir une connexion Internet avec ou sans Wi-Fi pour des événements sportifs, culturels, lors de festivals ou dans des établissements tels que bars ou restaurants.

Les coûts de mise en place sont tout d'abord évalués par la division technique. Cette évaluation est nécessaire afin d'estimer les contreparties, comme par exemple la visibilité du logo Citycable, la mise à disposition de brochures, voire la diffusion du spot vidéo. En se fondant sur cette évaluation des coûts et des possibilités de visibilité, le chef de service, ou son adjointe, décide si oui ou non le Service multimédia s'engage à fournir cette prestation.

Cette prestation est fournie contre une autre prestation et aucun flux de liquidité n'est échangé; il est cependant nécessaire pour chaque partie d'établir une facture, afin d'assurer la comptabilisation adéquate des charges et des recettes de chacun des partenaires ainsi que le respect des exigences légales en matière de TVA. Ces factures sont enregistrées sur la rubrique 77.319 en charges et sur la rubrique 77.434 en recettes. Les montants sont exactement équivalents et se compensent. Pour l'année 2013, le total des montants, devrait s'élever à 46'000 francs.

Ces montants n'ont pas été budgétés en 2013.

2) Frais de promotion

Le lancement de la TV+ en octobre 2013 et l'augmentation du sponsoring LHC créent une part du budget plus importante que prévu, notamment 40'000 francs. Le montant sera compensé par une économie de la rubrique 77.318.

78 Service commercial

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
78.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 94'600.-	fr. 0.-	fr. -25'000.-
78.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 198'500.-	fr. 0.-	fr. -90'000.-
78.434	Redevances et prestations facturées	fr. -2'474'000.-	fr. 0.-	fr. 65'000.-

Voir détail sous rubrique 74 "Gaz et chauffage à distance", demande «Transfert des comptes du Service commercial à ceux du Service du gaz et du chauffage à distance : Prestations "raccordements clés en mains"».

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
78.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 94'600.-	fr. 0.-	fr. -25'000.-
78.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 198'500.-	fr. 0.-	fr. -90'000.-
78.434	Redevances et prestations facturées	fr. -2'474'000.-	fr. 0.-	fr. 115'000.-

Voir détail sous rubrique 74 "Gaz et chauffage à distance", demande «Transfert des comptes du Service commercial à ceux du Service du gaz et du chauffage à distance : Prestations "raccordements clés en mains"».

8. MULTIDIRECTION

AFC – Contrôle TVA

L'administration fédérale des contributions (AFC) a procédé à un contrôle TVA de l'ensemble des services assujettis de la Ville de Lausanne entre mars et juin 2013, pour les périodes fiscales 2008 à 2011. La Direction des travaux ayant déjà fait l'objet du contrôle fin 2011 et 2012, les conséquences sur le budget de fonctionnement ont été enregistrées dans les comptes 2012 de cette direction.

Certains services ayant fait l'objet d'un rattrapage ne peuvent pas absorber cette dépense supplémentaire par leur budget de fonctionnement, c'est pourquoi un crédit supplémentaire est demandé.

Suite au contrôle, des corrections ont également dû être apportées sur les décomptes 2012; ces charges supplémentaires sont également incluses dans ce crédit ainsi que les intérêts moratoires.

Ce crédit supplémentaire est entièrement compensé par prélèvement sur la provision générale pour risques TVA, ainsi que, pour le Service de l'électricité, par le fonds de péréquation pour le financement de l'éclairage public.

Total du crédit supplémentaire par service et par nature :

			SERVICES										TOTAL PAR NATURE
			1500	2101	2200	2300	3101	3306	6601	6900	76	77	
			Service d'organisation et d'informatique	Service des sports	Service de la police du commerce	Service du contrôle des habitants	Corps de police	Service du logement et des gérances	Service des parcs et domaines	Service financier	Service de l'électricité	Service multimédia	
NATURE	319	Impôts, taxes et frais divers	25'800	14'400	30'800	7'000	62'800	28'500	4'500		723'700	72'100	969'600
		Total des charges	25'800	14'400	30'800	7'000	62'800	28'500	4'500	0	723'700	72'100	969'600
	480	Prélèvements sur les réserves								-245'900	-723'700		-969'600
		Total des revenus	0	0	0	0	0	0	0	-245'900	-723'700	0	-969'600
TOTAL MULTIDIRECTION			25'800	14'400	30'800	7'000	62'800	28'500	4'500	-245'900	0	72'100	0

9. TAXE SUR LES DECHETS

Mise en œuvre de la nouvelle taxation sur les déchets et subvention de 80 francs par habitant visant à compenser partiellement le coût de la vie en ville – Présentation des demandes de crédit supplémentaires 2013

La nouvelle taxation sur les déchets, appliquée dès le premier janvier 2013 par le biais de l'acceptation du rapport-préavis 2012/24, implique la prise en considération des différents effets financiers et organisationnels suivants :

- le nouveau règlement d'application nécessite la création d'une nouvelle unité budgétaire 4605 regroupant tout le périmètre des charges nouvellement couvert par la taxe sur les déchets (conclusion n° 7 du préavis 2012/24);
- la mise en œuvre de la nouvelle taxation sur les déchets implique également des charges supplémentaires pour la Ville de Lausanne, principalement en raison des coûts supplémentaires en lien avec les sacs taxés, la taxe au m³, l'achat de conteneurs mais également en raison des mesures sociales validées par le Conseil communal (distribution de sacs pour les nouveaux nés notamment).

De plus, votre Conseil a également adopté le «*Règlement du Conseil communal visant à l'introduction d'une subvention annuelle de 80 francs aux habitants en résidence principale*» dont les impacts devaient être compensés par les recettes engendrées par la nouvelle taxation sur les déchets (préavis 2012/21).

Les coûts induits par ces éléments n'ont pas été intégrés de manière détaillée dans le cadre du budget 2013. Tel que prévu dans la conclusion n° 10 du préavis 2012/24, validé le 13 novembre 2012, ces derniers devaient être présentés par le biais d'un crédit supplémentaire une fois les besoins répertoriés avec plus grande précision.

Ces éléments ont pu dans l'intervalle être identifiés et font l'objet de quatre crédits supplémentaires distincts.

La synthèse des variations budgétaires développées par les différents crédits supplémentaires est la suivante :

(En CHF)	Charges	Recettes	Net
CS1. 4601 - Ramassage et tri des déchets	-26'909'300	-9'607'700	-17'301'600
CS1. 4605 - Gestion des déchets urbains	27'988'300	27'988'300	-
Total CS1 net	1'079'000	18'380'600	-17'301'600
CS2. Impacts financiers pour la Ville	2'265'000	30'000	2'235'000
CS3. Impacts financiers pour la Ville - AA	115'000		115'000
CS4. 1100 - Subvention de 80.-	10'480'000		10'480'000
Total net	13'939'000	18'410'600	-4'471'600

La mise en œuvre de la nouvelle taxation sur les déchets implique une amélioration de CHF 4.5 mios en 2013 déjà intégrée au budget. Ce montant est conforme à celui qui avait été annoncé dans le préavis 2012/21 (entre CHF 4 et 4.5 mios).

En voici le détail :

Création d'un nouveau centre budgétaire 4605

		SERVICES			
		4601	4605	TOTAL	
		Assainissement	Gestion des déchets	PAR NATURE	
NATURE	301	Traitements	-9429'900	10'367'300	937'400
	303	Cotisations aux assurances sociales	-822'500	894'300	71'800
	304	Cotisations à la caisse de pensions	-1'343'500	1'366'800	23'300
	305	Assurance-accidents	1'300	278'800	280'100
	309	Autres charges de personnel	-36'000	35'400	-600
	310	Imprimés et fournitures de bureau	-62'500	77'800	15'300
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	-37'100	48'100	11'000
	312	Eau, énergie et chauffage	-80'000	78'700	-1'300
	313	Marchandises	-919'000	969'000	50'000
	314	Entretien des biens immobiliers	-19'400	43'100	23'700
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	-329'300	487'000	157'700
	316	Loyers et redevances d'utilisation	-22'500	44'300	21'800
	317	Déplacements, débours, dédommagements	-28'500	31'000	2'500
	318	Autres prestations de tiers	-10'559'000	9'546'400	-1'012'600
	319	Impôts, taxes et frais divers	-754'500	815'500	61'000
	331	Amortissement du patrimoine administratif	-1'622'200	2'065'200	443'000
	352	Participation à des charges de communes	-10'900	22'900	12'000
	390	Imputations internes	-833'800	816'700	-17'100
		Total des charges	-26'909'300	27'988'300	1'079'000
	424	Plus-values, produits exceptionnels	15'000	-15'000	0
	427	Revenus des biens du patrimoine administratif	2'000	-2'000	0
	434	Redevances et prestations facturées	6'830'300	-25'227'900	-18'397'600
	435	Ventes	2'076'000	-1'866'200	209'800
	436	Dédommagements de tiers	18'200	-209'200	-191'000
	439	Autres recettes	3'000	-4'800	-1'800
450	Participation de la Confédération aux charges	6'000	-6'000	0	
452	Participation de communes aux charges	523'000	-523'000	0	
490	Imputations internes	134'200	-134'200	0	
	Total des revenus	9'607'700	-27'988'300	-18'380'600	
	TOTAL	-17'301'600	0	-17'301'600	

Conformément au rapport-préavis 2012/24, un nouveau centre budgétaire doit être créé pour la gestion des déchets urbains afin de garantir la transparence du dispositif mis en

place et, notamment, la couverture des coûts en application du règlement communal sur la Gestion des Déchets.

Comme décidé par le Conseil communal, cette demande est présentée par voie de crédit supplémentaire de manière exhaustive. Les impacts financiers induits par l'introduction du nouveau mode de financement des déchets ont pu être déterminés et répertoriés avec une plus grande précision que lors de l'élaboration du budget.

Coûts supplémentaires pour la Ville induit par la nouvelle taxe sur les déchets

		NATURE						TOTAL PAR SERVICE
		312	313	319	365	451	480	
		Eau, énergie et chauffage	Marchandises	Impôts, taxes et frais divers	Subventions à des institutions	Participation du Canton aux charges	Prélèvements sur les réserves	
SERVICES	2101	Service des sports		2'500				2'500
	2201	Inhumations et incinérations			15'900			15'900
	2500	Service de protection et sauvetage			44'600			44'600
	2703	Service des assurances sociales		400'000				400'000
	3101	Corps de police		6'000	55'000			61'000
	3306	Service du logement et des gérances		27'000	306'500			333'500
	4201	Service des routes et de la mobilité	27'000	547'000	13'000			587'000
	4603	Traitement des eaux usées		2'000	27'000		-27'000	2'000
	4700	Eauservice Lausanne	37'300		16'300			53'600
	5112	Unités prestations		3'000	5'000			8'000
	5113	Subventions et aides individuelles				32'000		32'000
	5214	Emplois temporaires subventionnés (ETSL)		3'000				3'000
	5612	Accueil vacances			5'300			5'300
	5613	Institutions d'éducation		3'000			-3'000	0
	5614	Cultes et temples		3'100	52'700			55'800
	5800	Service des écoles primaires et secondaires		1'000	367'700			368'700
	5900	Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)		31'000	3'200			34'200
	6601	Service des parcelles et domaines		3'500	67'400			70'900
70	Secrétariat général			65'000			65'000	
76	Service de l'électricité			92'000			92'000	
TOTAL		64'300	1'032'100	1'136'600	32'000	-3'000	-27'000	2'235'000

Conformément au rapport-préavis 2012/24 et en application du règlement communal sur la Gestion des Déchets, la présente demande de crédit supplémentaire synthétise les besoins complémentaires nécessaires pour la Ville afin de se mettre en conformité. Il s'agit principalement de l'achat de sacs poubelles respectant les nouvelles normes (CHF 0.1 mio) les montants nécessaires pour couvrir la nouvelle taxe au mètre cube et au poids (CHF 1.2 mio), la mise en œuvre des mesures sociales (distribution de sacs pour les nouveaux nés et incontinents CHF 0.4 mio) ainsi que l'achat de corbeilles à déchets (CHF 0.5 mio).

Corbeilles compactrices et véhicule électrique de ramassage

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4201.1462	Véhicules, machines et matériel	fr. 2'306'000.-	fr. 0.-	fr. 115'000.-

Voir détail sous "B. Autorisations d'achats" ci-après, rubrique 4201 "Corbeilles compactrices et véhicule électrique de ramassage".

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
1100.366	Aides individuelles	fr.	0.-	fr.	0.-	fr.	10'480'000.-

Par l'acceptation des conclusions du préavis 2012/21, le Conseil communal a adopté le "règlement du Conseil communal visant à l'introduction d'une subvention annuelle de 80 francs aux habitants en résidence principale à Lausanne" visant à compenser partiellement le coût de la vie en ville.

Conformément à l'article 2 du règlement, 80 francs seront versés à toutes les personnes physiques établies en résidence principale à Lausanne de manière ininterrompue du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus.

La présente demande de crédit supplémentaire doit permettre d'inscrire au budget de fonctionnement les montants nécessaires pour l'année 2013. Le montant a été calculé sur la base de 131'000 ayants-droit.

Le coût supplémentaire est compensé par les recettes engendrées par la nouvelle taxation sur les déchets, conformément à l'argumentaire développé dans le préavis 2012/21.

* * *

B. AUTORISATIONS D'ACHATS

1. ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE

1500 Service d'organisation et d'informatique

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
150.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr.	1'836'900.-	fr.	0.-	fr.	360'000.-

Contrat de mise à jour des logiciels Microsoft

La sortie du préavis "Evolution et extension du réseau RECOLTE et des infrastructures informatiques pour la période 2013-2017" a été retardée en raison du changement de chef de service du SOI intervenu en mai 2012 et du temps nécessaire à la définition de la stratégie informatique pour les années à venir, exposée dans le Schéma Directeur Informatique approuvé par la Municipalité le 20 décembre 2012. Les moyens pour réaliser ces objectifs sont maintenant définis. Le préavis correspondant sera soumis à l'appréciation de la Municipalité ces prochains jours.

Ce préavis contient un ensemble de renouvellements à effectuer (logiciels et matériel). C'est le cas des contrats de licences Microsoft, le contrat précédent étant arrivé à échéance le 30 juin 2013. Le SOI a mené un ensemble d'études afin de limiter au strict nécessaire l'ampleur du nouveau contrat tout en préservant, dans les cas où cela se justifie, les investissements réalisés au cours des cinq dernières années.

Le fait de reporter au-delà du 30 juin 2013 la signature des nouveaux contrats aurait fait perdre à la Ville la propriété de certains logiciels nécessaires (plus exactement la mise à jour des versions). Ceci aurait eu pour conséquence de devoir racheter les licences complètes de ces logiciels pour accéder aux nouvelles versions, ce qui aurait entraîné une dépense supplémentaire inutile d'environ 3'000'000 de francs.

Le SOI a donc validé ces contrats, sous réserve de l'accord des autorités, qui est attendu du fournisseur d'ici au 31 juillet 2013 au plus tard. Compte tenu du fait que le crédit d'investissement appelé à supporter cette dépense n'est pas voté, il est proposé de faire

supporter cette charge, de 457'000 francs TTC, par les comptes des autorisations d'achats informatiques pour l'exercice 2013, où elle n'a pas été prévue.

2. SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION

2101 Service des sports

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2101.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 88'000.-	fr. 41'000.-	fr. 205'000.-

Remplacement d'une surfaceuse à glace pour la patinoire de la Pontaise

Une surfaceuse permet d'égaliser la surface d'une patinoire, en rabotant une fine couche de glace, puis en répandant une légère couche d'eau qui, étalée par l'engin au moyen d'une longue serpillière, gèle dans les minutes qui suivent. Une surfaceuse est indispensable à l'exploitation de toute patinoire.

La surfaceuse actuelle, totalisant 7'200 heures d'utilisation et acquise en 1990, est hors d'usage depuis début mars 2013. En effet, outre la panne générale du circuit électrique et le fait que toutes les commandes hydrauliques sont en fin de vie, le carter de la pompe hydraulique est fissuré et le radiateur doit être remplacé. La remise en état, estimée à 40'000 francs, n'apparaît pas soutenable économiquement pour un engin de cet âge.

Par ailleurs, cette surfaceuse fonctionne à l'essence, qui est stockée dans une citerne à paroi simple, pour laquelle le Service des sports dispose d'une autorisation d'exploitation valable jusqu'au 31 décembre 2014. Dès le 1^{er} janvier 2015, seuls les réservoirs enterrés à double paroi, équipés d'un détecteur de fuite, seront admis, conformément à la modification de la loi sur la protection des eaux (LEaux). La Ville se trouvera donc dans l'obligation d'assainir cette citerne, pour un coût estimé à quelque 30'000 francs.

Au vu de ce qui précède, il est proposé de procéder à l'achat d'une surfaceuse électrique. De fait, d'un coût légèrement plus élevé que celles à essence, les surfaceuses électriques ne dégagent pas de monoxyde de carbone et répondent aux dernières normes environnementales. La motorisation électrique, qui offre également l'avantage de ne demander que peu d'entretien, ne nécessite que peu d'aménagements complémentaires des locaux actuels. De plus, cette surfaceuse serait de la nouvelle génération, avec des améliorations techniques appréciables, telles que le changement plus rapide du couteau, la possibilité de régler la hauteur et l'inclinaison de celui-ci, afin d'avoir une surface de glace impeccable, un prééglage défini, etc. Enfin, elle devrait également être utilisable dans la nouvelle patinoire couverte, qui est prévue dans le projet Métamorphose concernant les Plaines-du-Loup. Au demeurant, l'option d'une location annuelle a été étudiée et abandonnée. En effet, son coût, de quelque 38'200 francs par an, n'est également pas soutenable économiquement.

Cette nouvelle acquisition ne figurant pas au budget des autorisations d'achats pour l'année en cours, l'octroi d'un crédit supplémentaire de 205'000 francs s'avère nécessaire.

3. LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE

3101 Corps de police

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3101.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 1'946'600.-	fr. 66'300.-	fr. 49'000.-
3101.1463.1	Recettes	fr. 0.-	fr. 0.-	fr. -49'000.-

Remplacement d'un poste de police mobile

Dans le cadre de sa politique de sécurité urbaine de proximité et du prolongement du plan d'action sécuritaire 2013/2014, le Corps de police souhaite accroître sa visibilité sur le terrain en acquérant un nouveau véhicule qui sera dans un premier temps affecté à la sécurisation de certains secteurs du centre-ville. Il sera, par la suite, déployé dans les quartiers périphériques.

Le poste de quartier mobile actuel ne permet plus de répondre aux besoins. Sa vétusté et son encombrement créant souvent plus de difficultés que de bénéfices, il est prévu de le recycler hors du Corps de police.

Le montant de 49'000 francs comprend uniquement l'achat du véhicule. Cette charge sera entièrement couverte par un prélèvement sur le Fonds communal pour le développement durable du 25 septembre 2012, conformément aux dispositions de l'article 2 du Règlement d'utilisation dudit fonds. Cet article vise à faciliter une meilleure intégration et la participation des habitants dans les quartiers et dans la vie citoyenne. Les frais d'équipement, d'aménagement et d'adaptation seront absorbés par le budget de fonctionnement du Corps de police.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3101.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 1'946'600.-	fr. 66'300.-	fr. 42'800.-

Remplacement d'un véhicule accidenté

Le 1^{er} septembre 2013, plusieurs patrouilles du Corps de police ont été engagées pour intercepter le conducteur d'un véhicule qui s'était soustrait à un contrôle. Après une course poursuite, le conducteur fautif a embouti une voiture de Police-secours, causant un dégât total.

L'assureur du conducteur fautif prend en charge le remplacement du véhicule détruit, acquis en 2012 et comptant 52'000 km au compteur, pour 26'000 francs, ainsi que les frais d'installation des équipements de police dans un nouveau véhicule pour 12'000 francs.

Le véhicule détruit doit être remplacé rapidement afin que Police-secours puisse assurer au mieux les missions qui lui incombent. Des contacts ont été pris avec les fournisseurs connus de véhicules de police. Une offre intéressante a pu être obtenue pour une voiture d'occasion comptant 7'000 km au compteur, d'une valeur de 30'800 francs incluant deux ans de garantie. Tenant compte des frais d'installation des équipements de police, le coût total du remplacement se monte à 42'800 francs.

L'encaissement de l'indemnité de l'assurance, qui s'élève à 38'000 francs, sera porté en amortissement du véhicule accidenté dont la valeur résiduelle est de 36'700 francs au 31 décembre 2013.

4. TRAVAUX**4201 Service des routes et de la mobilité**

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4201.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 2'306'000.-	fr. 0.-	fr. 115'000.-

Corbeilles compactrices et véhicule électrique de ramassage

Suite à la mise en œuvre de la nouvelle taxation sur les déchets, il est nécessaire de se doter d'installations supplémentaires.

Cinq corbeilles compactrices solaires sont nécessaires pour équiper les rues du "centre" et de "l'hyper centre" où la fréquentation des rues par les piétons est plus dense, rendant plus difficile et dangereux le passage d'un gros véhicule de ramassage. Ces acquisitions

permettront non seulement de réduire les nuisances liées à la mixité véhicule/piétons mais également d'optimiser la planification des vidanges, lesquelles passeraient d'une ou deux fois par jour actuellement à un ou deux passages hebdomadaire dans le futur. Pour compléter les mesures spécifiques liées à ces zones, nous proposons également l'acquisition d'un véhicule électrique de ramassage (65'000 francs) plus adapté aux contraintes du centre Ville.

4700 eauservice Lausanne

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4700.1462.2	Véhicules, machines et matériel	fr. 2'600.-	fr. 0.-	fr. 15'000.-

Voir détail sous la rubrique 1500 "Service d'organisation et d'informatique", demande "Contrat de mise à jour des logiciels Microsoft".

5. ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

561 Service de la jeunesse et des loisirs

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
561.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 225'500.-	fr. 0.-	fr. 24'300.-

Achat de 3 véhicules correspondant aux normes environnementales et de sécurité

3 véhicules utilitaires légers un 4x2 et deux 4x4 type 3.5 tonnes, bus scolaire 14 enfants + 3 adultes.

Conformément aux directives municipales en vigueur sur les marchés publics, la procédure de soumission sur invitation a été appliquée et l'offre retenue se monte à 249'755 francs TTC pour les raisons suivantes :

- elle répond au cahier des charges,
- son bilan écologique est conforme à la norme Euro 6, la plus exigeante à ce jour en matière de protection de l'environnement,
- elle répond aux nouvelles normes concernant la catégorie «bus scolaire», lesquelles imposent d'équiper le véhicule de sièges adaptés fixés sur un plancher spécifique muni de rails de fixation.

Ces normes se sont avérées plus onéreuses qu'initialement chiffrées en 2012.

Les livraisons interviendront courant 2013.

6. FINANCES ET PATRIMOINE VERT

6600 Service des parcs et domaines

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
660.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 909'000.-	fr. 113'000.-	fr. 60'000.-

Chargeur à pneus compact pour l'établissement horticole

Le Service des parcs et domaines a acquis en 2003 un chargeur compact "Bobcat" avec un système de direction en crabe pour effectuer des travaux de manutention et de préparation de substrat terreux au sein de l'établissement horticole.

Ce type de véhicule est spécifique au lieu et doit être très maniable, compact, avec un rayon de braquage très court tout en permettant des dosages précis.

Actuellement, ce véhicule totalise au compteur 3'000 heures d'utilisation. Il présente des problèmes d'alignement des roues directionnelles ce qui rend sa conduite difficile et dangereuse. D'autre part, les fissures conséquentes au niveau du réservoir d'huile hydraulique central pourraient engendrer des risques importants de pollution des terres et amendement lors de préparations des mélanges.

Le montant de la remise en état a été devisé à 16'500 francs par l'importateur, travaux sans garantie. La valeur vénale de ce véhicule en l'état est de l'ordre de 15'000 à 17'000 francs. D'autre part, il faut tenir compte du coût conséquent des réparations depuis la mise en service de cette machine soit 45'000 francs.

Au vu de ce qui précède, il est préférable d'acquérir une machine de nouvelle génération, équipée d'un filtre à particules, d'huile hydraulique bio et munie de tous les équipements sécuritaires au prix de 95'000 francs.

Ce crédit supplémentaire est partiellement compensé par le renoncement d'un achat de 35'000 francs (bras de nacelle pour la pelle à pneus) prévu dans les autorisations d'achats 2013, préavis N° 2012/48 du 25 octobre 2012.

6900 Service financier

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
6900.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr.	0.-	fr.	0.-	fr.	10'000.-

Remplacement du système de vidéosurveillance

Le système actuel de vidéosurveillance de la caisse communale n'est plus conforme aux exigences légales en la matière. Il était prévu d'inscrire son remplacement dans le cadre des autorisations d'achats pour 2014.

Or, une récente décision du bureau du préposé à la protection des données et à l'information, organisme cantonal, nous oblige à anticiper ce remplacement à 2013, d'où la présente demande de crédit supplémentaire.

7. SERVICES INDUSTRIELS

71 Finances, administration et développement

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
71.146	Véhicules, machines et matériel	fr.	106'400.-	fr.	0.-	fr.	82'000.-

Voir détail sous la rubrique 1500 "Service d'organisation et d'informatique", demande "Contrat de mise à jour des logiciels Microsoft".

74 Service du gaz et du chauffage à distance

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
74.146	Véhicules, machines et matériel	fr.	129'000.-	fr.	0.-	fr.	35'000.-

Remplacement d'un compresseur de gaz (8-10 bar) suite à la défectuosité du compresseur utilisé depuis plus de vingt ans

Pour tester les conduites après travaux sur le réseau du gaz, les collaborateurs ont recours à un compresseur qui permet de les mettre sous pression. Ce compresseur doit permettre de faire ces essais sous une pression minimal de 8 bar.

Une défectuosité sur le compresseur utilisé depuis plus de vingt ans est apparue. Il n'est plus fonctionnel à l'heure actuelle et doit être remplacé au plus vite pour assurer la continuité des essais de pression.

C'est pourquoi, le Service du gaz&cad demande un crédit supplémentaire total de 35'000 francs sur la rubrique 74.146, montant qui ne peut pas être compensé.

* * *

C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Aucun.

* * *

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2013/50 de la Municipalité, du 17 octobre 2013;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2013, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

		<i>Revenus de fonctionnement</i>
A. Budget de fonctionnement	fr.	fr.
Total des crédits supplémentaires	20'595'000.-	-22'313'400.-
<i>(détail en page 2 du préavis)</i>		
		<i>Recettes</i>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires	998'100.-	-49'000.-
<i>(détail en page 42 du préavis)</i>		
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires	0.-	0.-
<i>(détail en page 47 du préavis)</i>		

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Incidence sur le budget de 2013

Déficit prévu au budget de 2013		44'939'700.-
Nouveaux crédits votés	43'317'500.-	
Moins recettes	- 40'268'100.-	3'049'400.-
Nouveaux crédits demandés	0.-	
Moins recettes	- 0.-	0.-

Présent crédit	20'595'000.-	
Moins recettes	- 22'313'400.-	- 1'718'400.-
Déficit total présumé		46'270'700.-

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic

Rapport polycopié de la Commission permanente des finances de M. Georges-André Clerc (UDC), rapporteur

1. Généralités

La Commission permanente des finances (COFIN) a traité, sous la présidence de xx, les 70 demandes de crédits supplémentaires (40 de plus de 50'000.-- et 30 de moins de 50'000.--) figurant dans le préavis mentionné en titre pour un montant total de 265'400.- de dépenses compensées par un montant de 22'313'400.- de revenus de fonctionnement.

Elle préavise sur les demandes supérieures à Frs 50'000.- et prend connaissance des dépenses inférieures ressortant des compétences de la Municipalité.

La répartition entre budget de fonctionnement, autorisation d'achats et crédits d'investissement du patrimoine administratif s'est fait de la manière suivante :

		<i>Revenus de fonctionnement</i>
	fr.	fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires	20'595'000.-	-22'313'400
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires	998'100.-	-49'000.-
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires	0.-	0.-

La répartition des crédits supplémentaires est la suivante :

	Budget de fonctionnement	Dont compétence déléguée	Recette	Autorisation d'achats	Dont compétence déléguée	Recette	Crédits d'investissements
AGC	843'400	45'700	327'800	360'800			
SIP	175'300	50'300	55'000	205'000			
LSP	847'700	67'800	822'700	91'800	91'800		
TRX	359'000	15'000	54'000	130'000	15'000	49'000	
EJCS	1'567'500	32'100	784'700	24'300	24'300		
FIPAV	577'500	19'500	483'000	70'000	10000		
SIL	1'431'000	35'000	406'000	117'000	35'000		
MM	969'600		969'600				
TD	13'824'000		18'410'600				
	20'595'000	265'400	22'313'400	998'100	176'100	49'000	

Les montants sont nets.

2. Crédits supplémentaires

Sur les 70 crédits supplémentaires 30 ont été des compétences déléguées (42%). Tous les crédits supplémentaires ont été acceptés.

3. Autorisations d'achats

Pas de commentaire.

4. Crédits d'investissements du patrimoine administratif

Il n'y a pas eu de crédits d'investissements du patrimoine administratif.

5. Remarque de la commission finances

Pas de commentaire.

6. Conclusions

La Commission des finances remercie la directrice du FIPAV Madame Germond Municipale pour ses explications ainsi que Madame Isabelle Huber et Monsieur Barbi pour leurs aides.

A l'issue des discussions, la Commission des finances accepte les conclusions à l'unanimité. Elle recommande au Conseil de faire de même.

Discussion

M. Georges-André Clerc (UDC), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La présidente : – Nous passerons en revue les trois chapitres : budget de fonctionnement, autorisations d'achats et crédits d'investissements. Pour chaque chapitre, si la parole n'est pas demandée, le chapitre est adopté.

La discussion sur le budget de fonctionnement n'est pas utilisée.

La discussion sur les autorisations d'achats n'est pas utilisée.

La discussion sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif n'est pas utilisée.

M. Georges-André Clerc (UDC), rapporteur : – La Commission des finances remercie tout d'abord la directrice de Finances et patrimoine vert, M^{me} Germond, municipale, pour ses explications, ainsi que M^{me} Isabelle Huber et M. Barbi pour leur aide. A l'issue des discussions, la Commission des finances a accepté les conclusions à l'unanimité et recommande au Conseil de faire de même.

Le préavis est adopté à l'unanimité.**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2013/50 de la Municipalité, du 17 octobre 2013 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2013, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	Fr.	<i>Revenus de fonctionnement</i> Fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires	20'595'000.–	–22'313'400.–
	<hr/>	<hr/>
B. Autorisations d'achats		<i>Recettes</i>
Total des crédits supplémentaires	998'100.–	–49'000.–
	<hr/>	<hr/>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires	0.–	0.–
	<hr/>	<hr/>

Commune de Lausanne**Budget de fonctionnement de l'exercice 2014****Plan des investissements pour les années 2014 à 2017**

Préavis N° 2013/48 du 10 octobre 2013

Finances et patrimoine vert

En application des dispositions légales, la Municipalité vous soumet le projet de budget de 2014 ainsi que le plan des investissements pour les années 2014 à 2017.

Pour en faciliter l'analyse, la matière traitée a été divisée comme il suit :

1. **Résumé**
2. **Considérations générales**
3. **Modifications structurelles**
4. **Budget de fonctionnement de 2014**
5. **Plan des investissements pour les années 2014 à 2014**
6. **Evolution présumée de la situation financière en 2014**
7. **Conclusions**

1. RESUME

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique du budget de 2014 :

Compte administratif

(Compte de fonctionnement et investissements du patrimoine administratif)

COMPTES 2012		BUDGET 2013		BUDGET 2014		ECARTS
		(sans crédits suppl.)				
Fr.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.
COMPTE DE FONCTIONNEMENT						
				CHARGES	REVENUS	
1'990'063'775.34	1'829'272'000	Total des charges		1'882'035'500		52'763'500
1'910'270'810.77	1'784'332'300	Total des revenus			1'850'626'200	66'293'900
<u>79'792'964.57</u>	<u>44'939'700</u>	Excédent de charges			31'409'300	-13'530'400
COMPTE DES INVESTISSEMENTS						
				DEPENSES	RECETTES	
160'399'485.53	192'206'600	Total des dépenses		159'669'600		-32'537'000
15'566'497.59	19'626'000	Total des recettes			26'729'000	7'103'000
<u>144'832'987.94</u>	<u>172'580'600</u>	Investissements nets			132'940'600	-39'640'000
FINANCEMENT						
-144'832'987.94	-172'580'600	Investissements nets		132'940'600		-39'640'000
116'394'756.51	116'001'300	* Amortissements			116'264'700	263'400
		* Mouvement sur les provisions, fonds de réserve et de péréquation		8'209'300		7'063'300
-93'176'737.83	-1'146'000	* Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement		31'409'300		-13'530'400
<u>-79'792'964.57</u>	<u>-44'939'700</u>	Insuffisance d'autofinancement			56'294'500	-46'370'500
<u>-201'407'933.83</u>	<u>-102'665'000</u>	Autofinancement du compte de fonctionnement			76'646'100	6'730'500
-56'574'945.89	69'915'600					

2. CONSIDERATIONS GENERALES

Le budget 2014 de Lausanne prévoit un déficit de 31.4 millions de francs, en diminution de 13.5 millions par rapport à 2013. Il se caractérise par des charges maîtrisées et par la mise en œuvre complète du plan structurel d'amélioration des finances de la Ville. Cette situation n'empêche pas Lausanne de poursuivre la concrétisation des priorités de législation, notamment dans le domaine de la sécurité et de la petite enfance. Les investissements se montent à 132.9 millions, autofinancés à près de 57.6 %. L'amélioration de la marge d'autofinancement permet de contenir l'accroissement de la dette communale. Si la situation financière reste délicate et implique de poursuivre les efforts engagés, elle permet toutefois l'affectation des ressources nécessaires aux domaines prioritaires et la poursuite d'un programme d'investissements au bénéfice des Lausannoises et des Lausannois visant à leur garantir des prestations de qualité.

Le budget 2014 de la ville de Lausanne se caractérise par un effort important de maîtrise des charges courantes, l'affectation de moyens supplémentaires aux priorités définies pour la législature (sécurité et petite enfance à +4.6 millions) et la finalisation du programme structurel d'amélioration financière. Ce plan, mis en œuvre sur les exercices 2013 et 2014, atteint les objectifs visés – 40 millions d'économies et de recettes nouvelles, dont 18.6 millions en 2014. Un suivi devra toutefois être fait lors des bouclages des comptes 2013 et 2014. Parallèlement, le budget intègre une réduction des recettes de 12 millions du fait de la baisse de rendement des participations communales et un accroissement des

recettes fiscales. Celles-ci augmenteront de 26.1 millions, sur la base des estimations faites.

Les perspectives 2014 débouchent ainsi sur un déficit projeté de 31.4 millions, après intégration des charges supplémentaires (facture sociale, péréquation, charges d'intérêts, priorités de législature) et de la croissance des recettes. Le déficit communal diminue de 13.5 millions par rapport au budget 2013, soit une baisse de l'ordre de 30 %.

La situation financière de Lausanne lui impose des efforts mais ne l'empêche pas d'affecter des ressources supplémentaires aux domaines prioritaires : la police verra ses effectifs augmenter de 27 postes, après les 30 décidés en 2013. De même, l'offre de places d'accueil pour la petite enfance poursuivra son augmentation, pour 1.6 million de francs supplémentaires. Globalement, les effectifs de l'administration communale augmenteront de 82 postes, dont 35 en lien avec les priorités de la législature, 37 affectés à des projets permettant la refacturation des coûts (déchets et fibre optique) et 6 pour anticiper des départs à la retraite dans le corps des sapeurs-pompiers. Hormis ces éléments, la croissance des effectifs est maîtrisée.

Le budget 2014 prévoit une capacité d'autofinancement de 76.6 millions de francs, à mettre en regard des investissements nets planifiés à hauteur de 132.9 millions (autofinancés à 57.6 %). Cette situation améliorée permet de contenir l'augmentation de la dette nette. Celle-ci devrait progresser de 56 millions de francs contre 103 prévus au budget 2013.

La Municipalité souligne que la situation financière de Lausanne reste délicate, avec notamment des risques potentiels touchant tant les charges que les recettes. L'effort sur le fonctionnement courant se double d'un travail de planification des investissements prenant en considération les priorités politiques que la Municipalité a décidées et en maintenant un niveau d'investissement compatible avec les besoins du développement de la ville. La poursuite des efforts engagés est une nécessité absolue afin de permettre à Lausanne de réaliser ses projets tout en maintenant sa dette dans des limites acceptables et en-dessous du plafond d'endettement voté pour la législature.

Ainsi, la Municipalité pourra confirmer son objectif prioritaire, qui vise à garantir le maintien de prestations de qualité pour la population lausannoise, actuellement en croissance, tout en améliorant la situation financière de la Ville.

3. MODIFICATIONS STRUCTURELLES

Par rapport au budget 2013, le budget 2014 prévoit une modification importante à la Direction des travaux qui voit, au Service d'assainissement, la création du centre budgétaire 4605 "Gestion des déchets urbains". La création de ce nouveau centre fait suite à l'adoption du préavis N° 2012/24³ "Plan directeur de Gestion des Déchets" du 7 juin 2012 et a été créé afin de garantir la transparence du dispositif mis en place et notamment la couverture des coûts en application de la nouvelle réglementation sur les déchets.

Par ailleurs, à "Administration générale et culture", le Secrétariat municipal voit l'arrivée de l'Unité sécurité et santé au travail (1109) qui quitte le Service du personnel (1200).

A la Direction du logement et de la sécurité publique, le Service "Administration de la direction et commission immobilière" (3000) est nouvellement intitulé "Secrétariat général". La Direction des finances et du patrimoine vert voit la création d'un Secrétariat général (6010).

³ BCC 2012-2013, séance N° 05 du 13 novembre 2012, à paraître.

4. BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE 2014

Voici en résumé la comparaison des budgets de fonctionnement de 2014 et de 2013, classés par nature de charges et de revenus :

Résultat par catégorie	Comptes 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart (+/-) Budget 2013 - 2014	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
3 Charges	1'990'063'775.34	1'829'272'000	1'882'035'500	52'763'500	2.88
30 Charges de personnel	550'055'283.85	554'949'800	564'220'000	9'270'200	1.67
31 Biens, services et marchandises	677'499'445.80	506'980'800	536'802'200	29'821'400	5.88
32 Intérêts passifs	66'100'387.71	65'100'000	71'600'000	6'500'000	9.98
33 Amortissements	138'638'828.93	129'069'600	130'177'700	1'108'100	0.86
35 Dédommagements à des collectivités publiques	279'305'164.28	290'104'600	291'412'700	1'308'100	0.45
36 Subventions accordées	80'827'809.66	83'091'500	91'620'900	8'529'400	10.27
38 Attributions aux réserves	16'442'013.24	8'265'200	9'640'800	1'375'600	16.64
39 Imputations internes	181'194'841.87	191'710'500	186'561'200	-5'149'300	-2.69
4 Revenus	1'910'270'810.77	1'784'332'300	1'850'626'200	66'293'900	3.72
40 Impôts	517'884'311.33	482'440'000	508'535'000	26'095'000	5.41
41 Patentes, concessions	2'576'383.85	3'988'500	6'423'500	2'435'000	61.05
42 Revenus des biens	119'263'477.13	108'681'900	98'780'100	-9'901'800	-9.11
43 Taxes, ventes et prestations facturées	710'402'306.71	719'883'500	759'974'000	40'090'500	5.57
44 Part à des recettes sans affectation	7'013'530.80	5'000'000	6'000'000	1'000'000	20.00
45 Dédommagements de collectivités publiques	260'239'281.30	261'454'800	264'749'400	3'294'600	1.26
46 Subventions acquises	2'077'926.71	1'761'900	1'752'900	-9'000	-0.51
48 Prélèvements sur les réserves	109'618'751.07	9'411'200	17'850'100	8'438'900	89.67
49 Imputations internes	181'194'841.87	191'710'500	186'561'200	-5'149'300	-2.69
RESULTAT					
Excédent de charges	79'792'964.57	44'939'700	31'409'300	-13'530'400	-30.11

NB : ce tableau contient les imputations internes (39 et 49), soit les facturations entre les services de l'administration, qui ont un impact neutre sur le résultat final.

L'évolution des charges et revenus par direction s'établit comme suit :

Résultat par direction	Budget 2013	Budget 2014	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Charges	1'829'272'000	1'882'035'500	52'763'500	2.88
Administration générale et culture	402'942'900	413'493'500	10'550'600	2.62
Sports, intégration et protection de la population	99'784'200	103'380'600	3'596'400	3.60
Logement et sécurité publique	176'092'000	183'126'400	7'034'400	3.99
Travaux	227'116'400	227'818'300	701'900	0.31
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	262'730'800	266'173'800	3'443'000	1.31
Finances et patrimoine vert	120'780'900	132'687'000	11'906'100	9.86
Services industriels	539'824'800	555'355'900	15'531'100	2.88
Revenus	1'784'332'300	1'850'626'200	66'293'900	3.72
Administration générale et culture	175'984'900	176'289'500	304'600	0.17
Sports, intégration et protection de la population	51'713'100	52'350'800	637'700	1.23
Logement et sécurité publique	115'036'500	125'253'700	10'217'200	8.88
Travaux	157'177'400	180'216'100	23'038'700	14.66
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	100'035'300	104'136'300	4'101'000	4.10
Finances et patrimoine vert	580'216'100	596'232'300	16'016'200	2.76
Services industriels	604'169'000	616'147'500	11'978'500	1.98
RESULTAT				
Excédent de charges	44'939'700	31'409'300	-13'530'400	-30.11

En complément aux données ci-avant, vous trouverez en annexes les tableaux suivants :

- A) Compte de fonctionnement par nature (détaillé)
 B) Evolution du compte de fonctionnement de 1980 à 2014.

3 CHARGES

30 Charges de personnel

+ 9.3 mios ou + 1.7 %

	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2013	2014	fr.	%
	fr.	fr.		
Administration générale et culture	47'140'600	47'945'600	805'000	1.7
Sports, intégration et protection de la population	64'440'100	65'878'800	1'438'700	2.2
Logement et sécurité publique	104'235'400	106'680'800	2'445'400	2.3
Travaux	103'788'100	104'469'100	681'000	0.7
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	136'728'800	137'575'900	847'100	0.6
Finances et patrimoine vert	46'515'400	46'406'100	-109'300	-0.2
Services industriels	69'101'400	72'263'700	3'162'300	4.6
Sous-total	571'949'800	581'220'000	9'270'200	1.6
Correctif de la masse salariale	-17'000'000	-17'000'000	0	0.0
Total	554'949'800	564'220'000	9'270'200	1.7

Les chiffres du budget de 2014 ci-dessus tiennent compte notamment des éléments suivants :

- ⇒ Augmentation nette d'effectifs de 82 EPT dont 78 qui recouvrent les thématiques prioritaires (35 EPT), des projets entièrement refacturés (37 EPT) et le maintien des effectifs des sapeurs-pompiers (6EPT)
- ⇒ Anticipation sur les économies de salaires : 17 millions de francs.

Relevons l'engagement de 6 EPT au Service de protection et sauvetage pour assurer le départ à la retraite des pompiers et 16 EPT pour faire suite au préavis N° 2012/24⁴ "Plan Directeur de Gestion des Déchets" (financés par la taxe poubelle). Le Corps de police voit l'arrivée d'une deuxième volée de 27 policiers et assistants de transfert, de surveillance et de garde (ATS) supplémentaires, faisant suite à la première volée de 30 EPT octroyée dans le cadre du budget 2013. Au Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE), l'augmentation de places dans le milieu pré et parascolaire entraîne l'engagement de 8 EPT supplémentaires. Quant aux Services industriels, le déploiement du réseau de fibre optique (préavis N° 2012/27⁵) prévoit également l'engagement de 21 EPT; les coûts seront entièrement refacturés dans le cadre d'un mandat de prestations entre LFO SA et la Ville.

Au niveau des cotisations à la caisse de pensions, rappelons que l'assainissement de la CPCL en 2012 (préavis N° 2012/18⁶) prévoyait la suppression de la cotisation d'assainissement (2 %) et une augmentation de la cotisation ordinaire (0.5 %) des employeurs. L'économie sur le budget 2014 est estimée à 4.8 millions de francs.

⁴ BCC 2012-2013, séance N° 05 du 13 novembre 2012, à paraître

⁵ BCC 2012-2013, séance N° 05 du 13 novembre 2012, à paraître

⁶ BCC 2012-2013, séance N° 06 du 27 novembre 2012, à paraître

31 Biens, services et marchandises**+ 29.8 mios ou + 5.9 %**

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2012	2013	2014	fr.	%
	fr.	fr.	fr.		
Fournitures, mobilier, machines et matériel	14'671'161.29	16'380'000	16'121'100	-258'900	-1.6
Achat d'eau, d'énergie et de combustibles (sans SEL, Gaz & CAD)	26'221'632.87	27'023'100	26'673'400	-349'700	-1.3
Marchandises	18'463'450.56	18'428'900	19'294'800	865'900	4.7
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	32'515'100.96	33'018'600	35'440'000	2'421'400	7.3
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	42'599'866.68	41'975'500	42'553'600	578'100	1.4
Honoraires et prestations de services	104'734'024.61	104'968'400	119'254'300	14'285'900	13.6
Autres dépenses en biens, services et marchandises	219'074'081.09	37'415'300	41'224'000	3'808'700	10.2
Sous-total	458'279'318.06	279'209'800	300'561'200	21'351'400	7.6
Achats d'énergie par les SI (SEL, Gaz & CAD)	219'220'127.74	227'771'000	236'241'000	8'470'000	3.7
Total	677'499'445.80	506'980'800	536'802'200	29'821'400	5.9

Aux Services industriels, la hausse de 8.5 millions des achats d'énergie résulte des différents mouvements suivants : + 21 millions au Service du gaz et du CAD (dont 17 millions d'achat de production interne) et -12.6 millions au Service de l'électricité.

Quant aux autres dépenses du chapitre, elles augmentent globalement de 21.4 millions de francs, soit de 7.6 %. Cette hausse s'explique principalement au Service multimédia, par les prestations de 13.1 millions de francs facturées à ce service par la nouvelle société LFO SA (Lausanne Fibre Optique) pour l'accès aux connections (préavis N° 2012/27⁷). Aux Services industriels toujours, les frais d'entretien d'immeubles augmentent de 1.5 million, frais auparavant financés par le crédit-cadre quadriennal 2010-2013 (préavis N° 2009/56⁸). Il est à relever encore, au Service du logement et des gérances, une augmentation des frais d'entretien des immeubles suite à l'acquisition de nouveaux bâtiments.

Les écarts que l'on peut encore mettre en exergue sont les suivants (en millions de francs) :

313	Service des assurances sociales – Financement des sacs à ordures distribués	+ 0.335
316	SI – FASIL – Coût de maintenance informatique facturé par le SOI	+ 0.405
318	Routes et mobilité – Affichage culturel et affichage de promotion	- 0.400
318	Service financier – Frais des emprunts	+ 0.325
319	SI – Gaz et CAD – Attribution supplémentaire au Fonds du développement durable	+ 0.950
319	SI – Electricité – Renouvellement des services internes de l'usine de Lavey (compensé par prélèvement sur le fonds de renouvellement)	+ 1.186

32 Intérêts passifs**+ 6.5 mios ou + 10 %**

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2012	2013	2014	Budget 2013 - 2014	%
	fr.	fr.	fr.	fr.	
Intérêts des dettes	66'069'230.26	65'000'000	71'500'000	6'500'000	10.0
Autres intérêts passifs	31'157.45	100'000	100'000	0	0.0
Total	66'100'387.71	65'100'000	71'600'000	6'500'000	10.0

⁷ BCC 2012-2013, séance N° 05 du 13 novembre 2012, à paraître

⁸ BCC 2009-2010, tome II, pages 229 à 234

L'augmentation résulte principalement des intérêts liés à la dette de 182.4 millions à 3.5 % contractée envers la CPCL dans le cadre de la recapitalisation effectuée en 2012 (préavis N° 2012/18⁹).

33 Amortissements**+ 1.1 mio ou + 0.9 %**

	Comptes 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart (+/-) Budget 2013 - 2014	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Remises, défalcatons et moins-values d'impôts	14'161'012.77	6'900'000	7'300'000	400'000	5.8
Autres pertes, défalcatons et moins-values	8'083'059.65	6'168'300	6'613'000	444'700	7.2
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	78'615'518.77	75'141'200	79'084'400	3'943'200	5.2
Amortissements du patrimoine administratif des SI	37'779'237.74	40'860'100	37'180'300	-3'679'800	-9.0
Total	138'638'828.93	129'069'600	130'177'700	1'108'100	0.9

S'agissant des amortissements du patrimoine administratif, la hausse enregistrée à la Bourse communale est liée aux importants investissements consentis ces dernières années. Parmi les mouvements importants, on peut relever les premiers amortissements des crédits mentionnés ci-dessous (+ 4.8 millions) :

– <i>Stade Olympique de la Pontaise - assainissement</i>	+0.647
– <i>Arsenic – Centre d'art scénique contemporain</i>	+0.595
– <i>Musée Cantonal des Beaux-Arts</i>	+1.000
– <i>Malley-centre : valorisation du site</i>	+0.641
– <i>Remplacement des modules d'infiltration – Lutry</i>	+0.640
– <i>PALM – Projet d'agglomération Lausanne-Morges</i>	+0.606
– <i>Aménagement de la place de la Sallaz</i>	+0.700

Quant à la baisse prévue aux SI, elle provient du transfert d'une grande partie des dépenses d'investissements du Service multimédia à la Société LFO SA (Lausanne Fibre Optique), société créée dans le but notamment de construire et d'exploiter un réseau en fibre optique (préavis N° 2012/27¹⁰).

⁹ BCC 2012-2013, séance N° 06 du 27 novembre 2012, à paraître

¹⁰ BCC 2012-2013, séance N° 05 du 13 novembre 2012, à paraître

35 Dédommagements à des collectivités publiques + 1.3 mio ou + 0.5 %

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2012	2013	2014	Budget 2013 - 2014	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Contribution au fonds de péréquation intercommunal	108'168'113.00	106'500'000	109'800'000	3'300'000	3.1
Facture sociale	94'437'046.00	101'000'000	103'100'000	2'100'000	2.1
Participation à des entreprises de transports	51'920'071.70	56'140'000	54'300'000	-1'840'000	-3.3
Participation à l'association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD)	13'166'208.00	13'900'000	10'750'000	-3'150'000	-22.7
Réforme policière	7'460'617.00	8'000'000	8'600'000	600'000	7.5
Frais de taxation et de perception des impôts facturés par l'Etat	2'253'285.35	2'250'000	2'300'000	50'000	2.2
Participation aux frais de la centrale d'alarme de l'ECA (SSI)	140'000.00	140'000	140'000	0	0.0
Part communale aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du Canton	609'420.00	1'033'500	1'007'500	-26'000	-2.5
Contribution à la fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)	644'715.00	644'800	663'900	19'100	3.0
Autres dédommagements	505'688.23	496'300	751'300	255'000	51.4
Total	279'305'164.28	290'104'600	291'412'700	1'308'100	0.5

L'augmentation de la contribution au **fonds de péréquation intercommunal** est partiellement compensée par une augmentation de 1.6 million du retour dudit fonds (voir chapitre 45).

Suite aux négociations entre le Canton et les communes, la hausse de la **facture sociale** s'établit finalement à 2.1 millions de francs.

La baisse de la participation à l'**Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD)** est due à la diminution de la cotisation qui passe de fr. 107.95 à fr. 82.00 par habitant, suite également aux négociations précitées.

36 Subventions accordées + 8.5 mios ou + 10.3 %

Le détail de cet écart, par direction, s'établit comme il suit :

	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2013	2014		
	fr.	fr.	fr.	%
Administration générale et culture	45'814'000	55'397'800	9'583'800	20.9
Sports, intégration et protection de la population	8'336'600	7'871'600	-465'000	-5.6
Logement et sécurité publique	2'649'200	2'448'800	-200'400	-7.6
Travaux	1'720'000	1'720'000	0	0.0
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	24'541'700	24'152'700	-389'000	-1.6
Finances et patrimoine vert	30'000	30'000	0	0.0
Total	83'091'500	91'620'900	8'529'400	10.3

A "Administration générale et culture", l'augmentation est due à la subvention de 80 francs par habitant (10.6 millions) visant à maintenir le coût de la vie en ville, suite à l'adoption des préavis N° 2012/21¹¹ et 2012/24¹² relatifs au nouveau règlement communal sur la gestion des déchets. Dans la même direction, au Service de la culture, l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les écoles de musique (LEM) en 2012 amène diverses diminutions de charges pour la Ville.

A "Enfance, jeunesse et cohésion sociale", au Service social, la subvention accordée au Distribus (0.2 million) est reprise en totalité par le Service cantonal de la santé publique

¹¹ BCC 2012-2013, séance N° 05 du 13 novembre 2012, à paraître

¹² BCC 2012-2013, séance N° 05 du 13 novembre 2012, à paraître

(SSP) et par le Service de prévoyance et d'aide sociales. La subvention accordée au Passage, quant à elle, diminue de 0.4 million, suite à une adaptation de la participation cantonale (+0.5 million).

Voici, les autres variations principales intervenues entre le budget de 2014 et celui de 2013 (en millions de francs) :

⇒	<i>Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise</i>	+	0.278
⇒	<i>Centre de loisirs de la Pontaise</i>	+	0.274
⇒	<i>Label Suisse (manifestation organisée tous les deux ans)</i>	+	0.240
⇒	<i>Participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières</i>	-	0.200
⇒	<i>Allocation communale au logement (compensée à 50 % au chapitre 45)</i>	-	0.600
⇒	<i>La Caravane interculturelle</i>	+	0.200

38 Attributions aux réserves + 1.4 mio ou + 16.6 %

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2012	2013	2014	Budget 2013 - 2014	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Fonds de régularisation des loyers	35'118.00	26'000	62'500	36'500	140.4
Fonds spécial pour risques de tournées en faveur du théâtre de Vidy	300'000.00	100'000	100'000	0	0.0
Fonds de gestion du stationnement	500'000.00	0	0	0	-
Fonds de réserve général du SSL	872'636.14	0	0	0	-
Fonds de réserve de transition PDLASV	616'365.05	0	0	0	-
Fonds de péréquation de la STEP	0.00	0	0	0	-
Fonds de réserve pour risques TVA	1'000'000.00	0	0	0	-
Fonds de eauservice	2'695'921.40	2'539'200	3'960'800	1'421'600	56.0
Fonds des SI	10'421'972.65	5'600'000	5'517'500	-82'500	-1.5
Total	16'442'013.24	8'265'200	9'640'800	1'375'600	16.6

A **eauservice**, l'augmentation est due principalement à une attribution supplémentaire au Fonds de renouvellement de la station de Saint-Sulpice (+2.1 millions).

39 Imputations internes - 5.1 mios ou - 2.7 %

49

Ce chapitre n'amène pas de commentaire.

4 REVENUS

40 Impôts + 26.1 mios ou + 5.4 %

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2012	2013	2014	Budget 2013 - 2014	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Impôts sur le revenu et la fortune	330'413'257.03	321'000'000	336'000'000	15'000'000	4.7
Impôts sur le bénéfice et le capital	119'683'945.90	100'000'000	109'000'000	9'000'000	9.0
Impôts fonciers	35'558'138.40	35'500'000	37'200'000	1'700'000	4.8
Droits de mutations	9'998'340.65	8'000'000	8'500'000	500'000	6.3
Impôts sur les successions et les donations	16'451'882.75	12'000'000	12'000'000	0	0.0
Impôts sur la propriété et sur la dépense	5'778'746.60	5'940'000	5'835'000	-105'000	-1.8
Total	517'884'313.33	482'440'000	508'535'000	26'095'000	5.4

L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques a été budgétisé en augmentation de 15 millions de francs (+4.7 %) par rapport au budget 2013, et de 5.6 millions de francs (+1.7 %) par rapport aux comptes 2012, afin de se situer dans l'augmentation régulière constatée ces dernières années.

Compte tenu de la bonne tenue de l'économie sur l'arc lémanique et des résultats enregistrés ces dernières années, l'impôt sur le bénéfice et le capital a été revu à la hausse à 109 millions de francs; cette prévision tient compte d'une perte de l'ordre de 5 millions de francs résultant de la diminution de l'impôt sur le bénéfice octroyée aux entreprises par le Canton dans le cadre de l'augmentation des allocations familiales.

Les impôts fonciers sont budgétisés en hausse de 1.7 million de francs, sur la base des comptes 2012 et des progressions régulières de ces dernières années.

41 Patentes, concessions + 2.4 mios ou + 61.1 %

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2012	2013	2014	Budget 2013 - 2014	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Patentes, concessions	2'576'383.85	3'988'500	6'423'500	2'435'000	61.1

Cette augmentation est due à des recettes supplémentaires générées par la taxe d'équipements communautaires (3.4 millions), partiellement compensée par une diminution du produit de la taxe pour la prolongation des heures d'ouverture des établissements (-0.8 million).

42 Revenus des biens - 9.9 mios ou - 9.1 %

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2012	2013	2014	Budget 2013 - 2014	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Intérêts, prêts et participations	44'224'240.22	37'487'700	25'972'300	-11'515'400	-30.7
Revenu des immeubles du patrimoine financier	30'098'892.80	30'693'800	31'621'400	927'600	3.0
Revenu des biens du patrimoine administratif	36'296'679.59	36'941'300	37'635'300	694'000	1.9
Autres revenus	8'643'664.52	3'559'100	3'551'100	-8'000	-0.2
Total	119'263'477.13	108'681'900	98'780'100	-9'901'800	-9.1

La baisse du revenu des participations provient d'une diminution estimée du dividende EOS de 12 millions.

L'augmentation du revenu des immeubles du patrimoine financier résulte principalement d'acquisitions de nouveaux objets.

43 Taxes, ventes et prestations facturées + 40.1 mios ou + 5.6 %

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2012	2013	2014	Budget 2013 - 2014	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Taxes, redevances et prestations de services	239'423'324.68	241'971'900	285'912'900	43'941'000	18.2
Ventes diverses (hors SEL, GAZ & CAD)	66'118'657.92	65'027'500	63'679'100	-1'348'400	-2.1
Frais facturés à des tiers, remboursements	13'206'246.77	10'097'900	11'758'700	1'660'800	16.4
Amendes	19'880'500.00	23'650'000	25'870'000	2'220'000	9.4
Autres contributions	27'874'802.04	25'936'200	23'112'300	-2'823'900	-10.9
Sous-total	366'503'531.41	366'683'500	410'333'000	43'649'500	11.9
Ventes d'énergie des SI (SEL, GAZ & CAD)	343'898'775.30	353'200'000	349'641'000	-3'559'000	-1.0
Total	710'402'306.71	719'883'500	759'974'000	40'090'500	5.6

Aux Services industriels, la diminution des ventes d'énergie résulte principalement d'une baisse des ventes de 18.3 millions au Service de l'électricité partiellement compensée par la vente interne de chaleur (CAD) pour 17 millions.

L'importante augmentation observée sous le poste "Taxes, redevances et prestations de services" (rubrique 434) résulte de la conjonction de plusieurs éléments, dont principalement :

<i>Corps de police – prestation facturées à des tiers, divers</i>	+ 5.411
<i>Gestion des déchets urbains – Préavis N° 2012/24¹³</i>	+ 19.207
<i>SIL – SEL – Augmentation des recettes du timbre d'acheminement</i>	+ 8.396
<i>SIL – Multimedia – refacturation de prestations à la société LFO SA</i>	+ 7.700

On peut encore mettre en exergue les écarts suivants (en millions de francs) :

<i>Autres contributions – Secrétariat communal – Suppression de l'anticipation de recettes nouvelles</i>	– 2.990
<i>Corps de police – Amendes</i>	+ 2.170
<i>Dédommagements de tiers – Secrétariat communal – Remboursement de traitements par le FDD – Préavis N° 2012/3¹⁴</i>	+ 0.516
<i>Dédommagements de tiers – SAJE – Remboursement de subventions des institutions privées</i>	+ 0.400

44 Part à des recettes sans affectation **+ 1.0 mio ou + 20.0 %**

	Comptes 2012	Budget 2013	Budget 2014	Écarts (+/-) Budget 2013 - 2014	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Impôts sur les gains immobiliers	7'013'530.80	5'000'000	6'000'000	1'000'000	20.0

La part communale à l'impôt sur les gains immobiliers a été adaptée compte tenu des chiffres de ces dernières années.

¹³ BCC 2012-2013, séance N° 05 du 13 novembre 2012, à paraître

¹⁴ BCC 2012-2013, séance N° 02 du 25 septembre 2012, à paraître

45 Dédommagements de collectivités publiques**+ 3.3 mios ou + 1.3 %**

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2012	2013	2014	Budget 2013 - 2014	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Fonds de péréquation intercommunal	171'871'806.00	171'100'000	172'700'000	1'600'000	0.9
Facturation à l'Académie de police de Savatan	962'682.30	840'000	1'162'000	322'000	38.3
Participations diverses aux frais du secteur "protection et sauvetage"	8'467'929.90	8'775'100	8'776'100	1'000	0.0
Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire	2'145'616.20	2'795'400	2'590'500	-204'900	-7.3
Participation cantonale à l'aide au logement	1'025'621.00	1'200'000	900'000	-300'000	-25.0
Participations diverses aux charges du Service social	27'017'192.70	26'418'400	28'210'200	1'791'800	6.8
Participation de la Confédération aux frais de l'ORP	10'403'402.20	11'219'300	11'037'100	-182'200	-1.6
Participations diverses aux frais des emplois temporaires subventionnés (ETSL)	6'707'126.23	6'811'800	6'900'000	88'200	1.3
Contribution selon la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)	8'061'278.65	6'977'500	7'391'000	413'500	5.9
Autres participations des collectivités publiques aux charges de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale	16'836'901.72	18'159'000	17'810'700	-348'300	-1.9
Participation des communes aux charges de la station d'épuration	4'667'978.50	4'904'800	5'072'300	167'500	
Autres dédommagements	2'071'745.90	2'253'500	2'199'500	-54'000	-2.4
Total	260'239'281.30	261'454'800	264'749'400	3'294'600	1.3

Le retour du **fonds de péréquation intercommunal** (y compris les dépenses thématiques) est en augmentation de 1.6 million sur la base des prévisions de l'Etat. Compte tenu de la hausse de 3.3 millions de la contribution au dit fonds (chapitre 35), c'est donc 1.7 million qui aggrave le budget.

Au Corps de police, la facturation à l'Académie de police augmente suite à une augmentation du personnel mis à disposition et à une adaptation de la rétribution qui passe de 120'000 à 140'000 francs par policier.

Au Groupe sanitaire, la baisse est due principalement à une réduction de la subvention versée par le Service de la santé publique compte tenu d'un excédent de charges en diminution.

La diminution de la participation cantonale à l'aide au logement s'explique par une baisse du nombre de bénéficiaires de l'aide individuelle au logement et, partant, d'une réduction de la participation du Canton (voir chapitre 36).

Au Service social Lausanne – CSR, l'augmentation de la subvention cantonale est due principalement à une hausse des dossiers RI.

46 Subventions acquises**- 0.0 mio ou - 0.5 %**

	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2013	2014	Budget 2013 - 2014	
	fr.	fr.	fr.	%
Sports, intégration et protection de la population	360'000	360'000	0	0.0
Travaux	72'000	72'000	0	0.0
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	888'900	911'900	23'000	2.6
Finances et patrimoine vert	441'000	409'000	-32'000	-7.3
Total	1'761'900	1'752'900	-9'000	-0.5

Ce chapitre n'amène pas de commentaire particulier.

48 Prélèvements sur les réserves**+ 8.4 mios ou + 89.7 %**

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2012	2013	2014	Budget 2013 - 2014	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Fonds de renouvellement "compostière"	23'300.00	23'300	0	-23'300	-100.0
Fonds spécial pour risque de tournée en faveur du Théâtre de Vidy	250'000.00	0	0	0	-
Fonds de péréquation de la STEP	2'538'519.58	2'303'200	1'799'200	-504'000	-21.9
Fonds de réserve PDLASV	871'973.05	0	32'000	32'000	-
Fonds des SiL	5'934'958.44	7'084'700	16'018'900	8'934'200	126.1
Fonds de réserve pour l'assainissement de la CPCL	100'000'000.00	0	0	0	-
Total	109'618'751.07	9'411'200	17'850'100	8'438'900	89.7

Il y a lieu de relever que la baisse des charges nettes de la STEP entraîne un recours moindre au fonds de péréquation. Par ailleurs, aux Services industriels, le Service multimédia a prévu un prélèvement sur le fonds de péréquation de 5.6 millions en relation avec le déploiement de la fibre optique (préavis N° 2012/27¹⁵).

5. PLAN DES INVESTISSEMENTS POUR LES ANNEES 2014 A 2017

Ce plan est constitué par les deux chapitres suivants :

- ⇒ Un plan des dépenses d'investissements de 2014 à 2017, portant sur les crédits déjà votés
- ⇒ Un plan des dépenses d'investissements pour 2014 à 2017, portant sur les crédits générant des dépenses d'ici fin 2017, lesquels sont classés par service puis par date de sortie du préavis.

Voici la récapitulation des dépenses présumées d'investissements brutes du patrimoine administratif pour l'exercice 2014 (sans les autorisations d'achats) :

(en millions de francs)	Dépenses présumées		
	Sur crédits votés au 31.08.2013	Sur crédits à voter	Total
Administration générale et culture	3.0	4.4	7.4
Sports, intégration et protection de la population	1.6	4.7	6.3
Logement et sécurité publique	3.8	2.1	5.9
Travaux	28.2	13.1	41.3
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	7.6	8.4	16.0
Finances et patrimoine vert	2.2	6.3	8.5
Services industriels	34.5	5.6	40.1
Objets multidirections	0.0	20.2	20.2
Objets Métamorphose	1.0	4.9	5.9
Total général	81.9	69.7	151.6

Les principales dépenses prévues pour 2014 sont les suivantes :

(en milliers de francs)

Ensemble des crédits-cadres (voirie, collecteurs, parcs, eaux, gaz, électricité)	33'818
Evolution et extension du réseau RECOLTE et des infrastructures informatiques	3'001
Rénovation du réservoir du Calvaire	6'000
Aménagement place de La Sallaz	4'378

¹⁵ BCC 2012-2013, séance N° 05 du 13 novembre 2012, à paraître

Avenue de Chailly – Renouvellement des réseaux souterrains et réaménagement	4'840
Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) – 1 ^{ère} étape – Crédit d'étude et réalisation des mesures de mobilité douce	3'407
Etablissements scolaires de Béthusy et Mon-Repos – Salle de gymnastique – APEMS	3'234
Chaufferie des Bossons	3'670
Renouvellement du réseau de distribution d'électricité (1 ^{ère} et 2 ^{ème} phases)	3'343
Renouvellement du réseau de distribution d'électricité (3 ^{ème} phase)	11'700
Axes forts – Mesures d'accompagnement du bruit	3'020
Axes forts – TRAM – Galicien / Europe + Vigie-Gonin	3'000

Précisons encore que les recettes d'investissements pour 2014 sont évaluées à 26.7 millions de francs et que les dépenses nettes d'investissements du patrimoine administratif s'élèvent à 132.9 millions de francs compte tenu des demandes d'autorisations d'achats qui ascendent à 8 millions de francs.

6. EVOLUTION PRESUMEE DE LA SITUATION FINANCIERE EN 2014

Pour estimer cette évolution, il convient d'abord de déterminer le volume d'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement (ressources), puis de définir l'utilisation en se fondant sur le plan des investissements ainsi que les demandes d'achats de matériels et de logiciels informatiques, de véhicules, de machines et de matériel. Enfin, l'opposition des deux données (ressources et utilisation) indique dans quelle mesure la Commune est apte à financer par ses propres moyens les investissements programmés.

Détermination de l'autofinancement	Doit	Avoir
	(En millions de francs)	
Excédent des charges de fonctionnement	31.4	
Amortissements		116.3
Attributions aux réserves		9.6
Prélèvements sur les réserves	17.9	
	<u>49.3</u>	<u>125.9</u>
Autofinancement	<u>76.6</u>	<u>125.9</u>
	<u>125.9</u>	<u>125.9</u>
Investissements nets du patrimoine administratif (utilisation)	Doit	Avoir
	(En millions de francs)	
Dépenses brutes d'investissements	151.6	
Autorisations d'achats	8.0	
Subventions et recettes sur investissements		26.7
	<u>159.6</u>	<u>26.7</u>
Investissements nets	<u>159.6</u>	<u>132.9</u>
	<u>159.6</u>	<u>159.6</u>
Financement	Mios de francs	%
Investissements nets	132.9	100.0
./. Autofinancement	76.6	57.6
Insuffisance d'autofinancement ou emprunts nouveaux	<u>56.3</u>	<u>42.4</u>

L'évolution de l'endettement net peut être estimée comme suit, avec la situation de la dette bancaire brute pour information :

	Endettement net	Dette bancaire brute
	(En millions de francs)	
Situation au 31.12.2012	2'149	2'557
Insuffisance d'autofinancement		
- budget 2013	103	103
- budget 2014	56	56
Situation théorique au 31.12.2014	<u>2'308</u>	<u>2'716</u>

7. CONCLUSIONS

En vertu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne

vu le préavis N° 2013/48 de la Municipalité, du 10 octobre 2013;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2014 comme il suit :

Charges	fr.	1'882'035'500
Revenus		1'850'626'200
Excédent des charges	fr.	31'409'300

2. de prendre acte du plan des investissements pour les années 2014 à 2017;

3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2014.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Annexes :

A. Compte de fonctionnement par nature

B. Evolution du compte de fonctionnement (sans les imputations internes) de 1980 à 2014

Brochure du projet de budget de l'exercice 2014

Plan des investissements pour les années 2014 à 2017

ANNEXE A

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2012	Budget 2013	Nature	Budget 2014	Ecart au budget précédent	
	Fr.		Fr.	Fr.	%
1'990'063'775.34	1'829'272'000	3 CHARGES	1'882'035'500	52'763'500	2.9
550'055'283.85	554'949'800	30 CHARGES DE PERSONNEL	564'220'000	9'270'200	1.7
706'532.50	692'300	300 Rétribution des autorités	664'400	-27'900	-4.0
435'400'747.44	450'297'300	301 Traitements	461'656'700	11'359'400	2.5
41'453.15	39'000	302 Traitements du personnel enseignant	39'000	0	0.0
37'394'696.24	38'947'800	303 Cotisations aux assurances sociales	39'799'100	851'300	2.2
64'283'198.20	67'821'900	304 Cotisations à la caisse de pensions	64'564'800	-3'257'100	-4.8
6'818'174.10	7'032'400	305 Assurance-accidents	7'348'900	316'500	4.5
1'978'757.00	1'990'500	307 Prestations à des retraités	1'842'300	-148'200	-7.4
0.00	-17'000'000	308 Economie de personnel	-17'000'000	0	0.0
3'431'725.22	5'128'600	309 Autres charges de personnel	5'304'800	176'200	3.4
677'499'445.80	506'980'800	31 BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	536'802'200	28'821'400	5.9
3'387'284.46	3'921'400	310 Imprimés et fournitures de bureau	3'891'000	-30'400	-0.8
11'283'876.83	12'458'600	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	12'230'100	-228'500	-1.8
245'441'760.61	254'794'100	312 Eau, énergie et chauffage	262'914'400	8'120'300	3.2
18'463'450.56	18'428'900	313 Marchandises	19'294'800	865'900	4.7
18'455'648.66	18'297'500	314 Entretien des biens immobiliers	20'629'200	2'331'700	12.7
14'059'452.30	14'721'100	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations	14'810'800	89'700	0.6
42'599'866.68	41'975'500	316 Loyers et redevances d'utilisation	42'553'600	578'100	1.4
2'989'454.14	3'326'500	317 Déplacements, débours, dédommagements	3'461'000	134'500	4.0
104'734'024.61	104'968'400	318 Autres prestations de tiers	119'254'300	14'285'900	13.6
216'084'626.95	34'088'800	319 Impôts, taxes et frais divers	37'763'000	3'674'200	10.8
66'100'387.71	65'100'000	32 INTERETS DIVERS	71'600'000	6'500'000	10.0
66'069'230.26	65'000'000	322 Intérêts des dettes	71'500'000	6'500'000	10.0
31'157.45	100'000	329 Autres intérêts passifs	100'000	0	0.0

ANNEXE A

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2012	Budget 2013	Nature	Budget 2014	Ecart au budget précédent	
	Fr.		Fr.	Fr.	%
138'638'828.93	129'069'600	33 AMORTISSEMENTS	130'177'700	1'108'100	0.9
22'244'072.42	13'068'300	330 Pertes, dévaluations, moins-values	13'913'000	844'700	6.5
116'394'756.51	116'001'300	331 Amortissements du patrimoine administratif	116'264'700	263'400	0.2
279'305'164.28	290'104'600	35 DEDOMMAGEMENTS A DES COLLECTIVITES PUBLIQUES	291'412'700	1'308'100	0.5
278'885'943.98	289'661'700	351 Participation à des charges cantonales	290'957'800	1'296'100	0.4
419'220.30	442'900	352 Participation à des charges de communes	454'900	12'000	2.7
80'827'809.66	83'091'500	36 SUBVENTIONS ACCORDEES	91'620'900	8'529'400	10.3
75'930'056.50	77'715'500	365 Subventions à des institutions	76'429'900	-1'285'600	-1.7
4'897'753.16	5'376'000	366 Aides individuelles	15'191'000	9'815'000	182.6
16'442'013.24	8'265'200	38 ATTRIBUTIONS AUX RESERVES	9'640'800	1'375'600	16.6
16'442'013.24	8'265'200	380 Attributions aux réserves	9'640'800	1'375'600	16.6
181'194'841.87	191'710'500	39 IMPUTATIONS INTERNES	186'561'200	-5'149'300	-2.7
181'194'841.87	191'710'500	390 Imputations internes	186'561'200	-5'149'300	-2.7

ANNEXE A

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2012	Budget 2013	Nature	Budget 2014	Ecart au budget précédent	
	Fr.		Fr.	Fr.	%
1'910'270'810.77	1'784'332'300	4 REVENUS	1'850'626'200	66'293'900	3.7
517'884'311.33	482'440'000	40 IMPOTS	508'535'000	26'095'000	5.4
330'413'257.03	321'000'000	400 Impôts sur le revenu et la fortune	336'000'000	15'000'000	4.7
119'683'945.90	100'000'000	401 Impôts sur le bénéfice et le capital	109'000'000	9'000'000	9.0
35'558'138.40	35'500'000	402 Impôts fonciers	37'200'000	1'700'000	4.8
9'998'340.65	8'000'000	404 Droits de mutation	8'500'000	500'000	6.3
16'451'882.75	12'000'000	405 Impôts sur les successions et donations	12'000'000	0	0.0
5'778'746.60	5'940'000	406 Impôts sur la propriété et sur la dépense	5'835'000	-105'000	-1.8
2'576'383.85	3'988'500	41 PATENTES, CONCESSIONS	6'423'500	2'435'000	61.1
2'576'383.85	3'988'500	410 Patentes, concessions	6'423'500	2'435'000	61.1
119'263'477.13	108'681'900	42 REVENUS DES BIENS	98'780'100	-9'901'800	-9.1
2'565'473.71	2'000'000	421 Intérêts moratoires et divers	2'500'000	500'000	25.0
70'872.13	50'300	422 Revenus des capitaux du patrimoine financier	50'300	0	0.0
30'098'892.80	30'693'800	423 Revenus des immeubles du patrimoine financier	31'621'400	927'600	3.0
8'643'664.52	3'559'100	424 Plus-values, produits exceptionnels	3'551'100	-8'000	-0.2
41'587'894.38	35'437'400	425 Revenus des prêts et participations du patrimoine administratif	23'422'000	-12'015'400	-33.9
36'296'679.59	36'941'300	427 Revenus des biens du patrimoine administratif	37'635'300	694'000	1.9
710'402'306.71	719'883'500	43 TAXES, VENTES ET PRESTATIONS FACTUREES	759'974'000	40'090'500	5.6
5'831'433.95	5'412'800	431 Emoluments administratifs	5'625'300	212'500	3.9
239'423'324.68	241'971'900	434 Redevances et prestations facturées	285'912'900	43'941'000	18.2
410'017'433.22	418'227'500	435 Ventes	413'320'100	-4'907'400	-1.2
13'206'246.77	10'097'900	436 Dédommagements de tiers	11'758'700	1'660'800	16.4
19'880'500.00	23'650'000	437 Amendes	25'870'000	2'220'000	9.4
11'581'087.06	11'460'000	438 Prestations facturées aux crédits d'investissements	11'296'000	-164'000	-1.4
10'462'281.03	9'063'400	439 Autres recettes	6'191'000	-2'872'400	-31.7

ANNEXE A

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2012	Budget 2013	Nature	Budget 2014		Ecart au budget précédent	
			Fr.	Fr.	Fr.	%
7'013'530.80	5'000'000	44 PART A DES RECETTES SANS AFFECTATION	6'000'000	1'000'000	20.0	
7 013 530.80	5'000'000	441 Part à des recettes cantonales	6'000'000	1'000'000	20.0	
260'239'281.30	261'454'800	45 DEDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITES PUBLIQUES	264'749'400	3'294'600	1.3	
13 476 474.90	13'862'300	450 Participation de la Confédération aux charges	13'440'500	-421'800	-3.0	
240 166 908.85	240'606'100	451 Participation du Canton aux charges	244'338'700	3'732'600	1.6	
6 595 897.55	6'986'400	452 Participation de communes aux charges	6'970'200	-16'200	-0.2	
2'077'926.71	1'761'900	46 SUBVENTIONS ACQUISES	1'752'900	-9'000	-0.5	
211 257.45	119'000	460 Subventions de la Confédération	121'000	2'000	1.7	
1 866 669.26	1'458'900	461 Subventions du Canton	1'631'900	173'000	11.9	
0.00	184'000	469 Autres subventions	0	-184'000	-	
109'618'751.07	9'411'200	48 PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES	17'850'100	8'438'900	89.7	
109 618 751.07	9'411'200	480 Prélèvements sur les réserves	17'850'100	8'438'900	89.7	
181'194'841.87	191'710'500	49 IMPUTATIONS INTERNES	186'561'200	-5'149'300	-2.7	
181 194 841.87	191'710'500	490 Imputations internes	186'561'200	-5'149'300	-2.7	
79'792'964.57	44'939'700	EXCEDENT DE CHARGES	31'409'300	-13'530'400	-30.1	

ANNEXE B

EVOLUTION DES CHARGES ET DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT (sans les imputations internes)

En millions de francs	Comptes 1 9 8 0	Comptes 1 9 9 0	Comptes 2 0 0 0	Comptes 2 0 0 5	Comptes 2 0 1 1	Comptes 2 0 1 2	Budget 2 0 1 3	Budget 2014
CHARGES	482.8	862.4	1'131.7	1'190.7	1'695.0	1'808.8	1'637.6	1'695.4
Charges de personnel	173.7	291.0	385.5	442.6	551.8	550.1	554.9	564.2
Biens, services et marchandises	131.4	259.0	327.4	386.6	496.6	677.5	507.0	536.8
Intérêts passifs	37.0	44.6	92.3	75.6	69.5	66.1	65.1	71.6
Amortissements	71.1	112.0	109.7	112.3	124.5	138.6	129.1	130.2
Dédommagements à des collectivités publiques	37.4	76.1	136.6	91.4	256.2	279.3	290.1	291.4
Subventions accordées	26.3	70.0	65.4	73.3	80.6	80.8	83.1	91.6
Attributions aux réserves	5.9	9.7	14.8	8.9	115.8	16.4	8.3	9.6
REVENUS	485.5	830.1	1'089.7	1'154.6	1'595.8	1'729.0	1'592.7	1'664.0
Impôts	226.4	360.9	426.9	403.5	478.6	517.8	482.4	508.5
Patentes, concessions	2.0	2.8	3.2	1.9	2.5	2.6	4.0	6.4
Revenus des biens	31.6	39.5	58.5	61.3	131.4	119.3	108.7	98.8
Contributions diverses	198.3	322.8	511.4	614.8	708.0	710.4	719.9	760.0
Part à des recettes sans affectation	4.0	9.6	3.4	4.3	6.9	7.0	5.0	6.0
Dédommagements de collectivités publiques	16.1	32.0	44.4	62.0	258.6	260.2	261.5	264.7
Subventions acquises	6.9	1.5	4.2	2.5	1.9	2.1	1.8	1.8
Prélèvements aux réserves	0.2	61.0	37.7	4.3	7.9	109.6	9.4	17.8
EXCEDENT DE CHARGES	-2.7	32.3	42.0	36.1	99.2	79.8	44.9	31.4
AUTOFINANCEMENT DEGAGE PAR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT	95.9	23.9	37.0	74.5	114.8	-56.6	69.9	76.6

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport de M. Philippe Clivaz (Soc.), rapporteur, président de la Commission permanente des finances

Madame la Présidente, chères et chers collègues,

La Commission des finances a traité du préavis 2013/48, Budget de fonctionnement de l'exercice 2014 présenté par la Municipalité dans ses séances des 8, 13 et 15 novembre 2013. Les commissaires ont pu, lors des visites dans leur Direction respective, questionner les différents responsables pour obtenir les informations complémentaires utiles à la décision de la Commission de finances. Direction par direction, nous avons pris connaissance des rapports rédigés par les commissaires et les avons discutés.

Le projet de budget 2014 présenté à l'approbation du Conseil communal prévoit un déficit de 31.4 millions de francs (en diminution de 13.5 millions par rapport au Budget 2013)

pour un total de recettes de 1'850'626'200 francs et un total de dépenses de 1'882'035'500 francs. Les charges progressent de 53 millions, tandis que les revenus sont en augmentation de 66 millions. Le déficit prévu correspond à 1.7% du budget global.

La bonne maîtrise des dépenses, alliée à la mise en place du Plan Structurel d'Amélioration des Finances de la ville (PSAF), permettent toutefois de continuer à financer les thématiques prioritaires (sécurité : augmentation de 27 postes et petite enfance : augmentation de l'offre d'accueil pour 1.6 million), tout en poursuivant les investissements (132.9 millions) et en améliorant la marge d'autofinancement ce qui permet de contenir l'accroissement de la dette communale.

Les efforts consentis sont importants et il nous semble essentiel d'insister sur le PSAF qui visait une amélioration de 40 millions sur les budgets 2013 et 2014. Notons que les objectifs fixés seront atteints, avec notamment un impact de 18.6 millions supplémentaires prévus au budget 2014.

L'euphorie n'est pas de mise – si ce n'est pour souligner la bonne et stricte gestion des finances de la part de la Municipalité – puisque le rendement des participations communales est revu à la baisse, tandis que la conjoncture requiert une certaine prudence en matière de recettes fiscales.

Le vote du budget est l'un des actes importants de l'année. Nous y voyons, pour notre part, la marque d'une saine maîtrise des coûts et d'une recherche d'amélioration du montant de recettes ne mettant pas en péril le bon fonctionnement de notre cité. Nous nous en réjouissons d'autant plus que les perspectives ne sont pas forcément réjouissantes avec notamment un risque accru de baisse des recettes fiscales auprès des personnes morales à l'horizon de la prochaine législature. Sur ce sujet délicat, nous apprécions le travail de fond entrepris par nos édiles pour atténuer les pertes sèches, en tentant de négocier avec la Confédération et le Canton en vue d'une meilleure répartition des parts du « gâteau » fiscal.

Le montant de la dette est certes important, mais en valeur relative, il pèse moins lourd dans nos budgets actuels qu'il y a 50 ans. Et les actifs de la ville, notamment dans le domaine de l'immobilier, conservent suffisamment de valeurs dans le bilan pour atténuer les effets négatifs de la dette. Rappelons ici qu'en juin 2013 – et sur la base des comptes de l'année précédente – l'agence de cotation Standard & Poors constatait : *Standard & Poor's confirme la note de référence à long terme A+ de Lausanne ainsi qu'une stabilité dans la perspective financière. S&P relève dans son rapport que la gouvernance et la gestion financière de la Ville sont vues comme concrètes et effectives et insiste sur la volonté des autorités à maintenir un équilibre budgétaire grâce à une planification financière maîtrisée.*

Un précédent président de la Commission Finances relevait au moment de l'adoption du Budget 2009 : *Pour faire face aux enjeux futurs, il importe d'agir avec sagesse et responsabilité, de procéder en permanence aux choix et aux arbitrages nécessaires pour conserver la maîtrise des finances communales et, évidemment, de ne pas se priver de nos ressources. Il nous apparaît que la Municipalité travaille en ayant à l'esprit la volonté d'améliorer les conditions d'existence des habitants lausannois. « Métamorphose », les axes forts de transports publics et la croissance du nombre de logements représentent assurément les meilleurs outils pour affronter l'avenir.* Ajoutons à ce constat toujours d'actualité, la préoccupation liée à la sécurité et nous avons là une image sereine de la politique budgétaire de notre ville et de ses atouts pour affronter l'avenir.

Analyse Direction par Direction

Administration Générale et Culture (AGC)

La sous-commission, composée de Anne-Françoise Decollogny et Valentin Christe a obtenu des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la Direction AGC par 8 oui, 0 non et 4 abstentions. Elle vous recommande d'en faire de même.

Sports, Intégration et Protection de la Population (SIPP)

La sous-commission, composée de Benoît Gaillard et Françoise Longchamp a obtenu de M. le Directeur, de la cheffe et des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Un amendement global touchant le poste 2000.365 "subventions" est proposé à la commission. Il s'agit de supprimer les subventions suivantes :

- *Caravane interculturelle : 250'000.—*
- *Cercle ouvrier lausannois : 27'000.—*
- *Association Entrelaçar : 12'000.—*
- *Fonds culturel pour les communautés étrangères : 30'000.—*
- *Forume des étrangers et étrangères de Lausanne (FEEL) : 150'000.—*
- *Globlivres : 30'000.—*

*et de diminuer les subventions casuelles liées à ce compte de 70'00.— à 50'000.—
pour une économie globale de 519'000.—.*

Au vote, la COFIN propose de rejeter cet amendement par 2 oui, 9 non et 2 abstentions.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget non-amendé de la Direction SIPP par 9 oui, 0 non et 4 abstentions. Elle vous recommande d'en faire de même.

Logement et Sécurité Publique (LSP)

La sous-commission, composée de Giampiero Trezzini et Jean-François Cachin a obtenu des cheffes et des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la Direction LSP par 10 oui, 0 non et 3 abstentions. Elle vous recommande d'en faire de même.

Travaux (TRX)

La sous-commission, composée de Fabrice Ghelfi et Claude Bonnard a obtenu de la cheffe et des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la Direction TRX par 9 oui, 0 non et 3 abstentions. Elle vous recommande d'en faire de même.

Enfance, Jeunesse et Cohésion Sociale (EJCS)

La sous-commission, composée de Sylvianne Bergmann et Pierre-Yves Oppikofer a obtenu de M. le Directeur, des cheffes et des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Un amendement touchant le poste 5610.365 "subventions" est proposé à la commission. Il s'agit de redonner à la FASL les 80'000.— que la Municipalité propose d'économiser en lien avec les mesures PSAF.

Au vote, la COFIN propose de rejeter cet amendement par 2 oui, 9 non et 1 abstention.

La COFIN émet un vœu : elle souhaite que les travaux de rénovation du bâtiment scolaire de St-Roch soient entrepris et puissent avancer le plus rapidement possible. D'autre part, la COFIN souhaite recevoir un document présentant la situation globale des bâtiments scolaires et de ses implications dans le plan des investissements.

Au vote, la COFIN propose d'accepter ce vœu par 15 oui, 0 non et 0 abstention.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la Direction EJCS par 6 oui, 1 non et 5 abstentions. Elle vous recommande d'en faire de même.

Finances et Patrimoine Vert (FIPAV)

La sous-commission, composée de David Payot et Georges-André Clerc a obtenu de Mme la Directrice et des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la Direction FIPAV par 8 oui, 0 non et 4 abstentions. Elle vous recommande d'en faire de même.

Services industriels (SI)

La sous-commission, composée de Pierre-Antoine Hildbrand et Philippe Mivelaz a obtenu de la cheffe et des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la Direction SI par 8 oui, 0 non et 4 abstentions. Elle vous recommande d'en faire de même.

Conclusions

Au final, la Commission des finances propose au Conseil communal d'adopter le budget de fonctionnement de l'exercice 2014 de la Ville de Lausanne comme il suit :

Charges	1 850 626 200.-
Revenus	1 882 035 500.-
Excédent de charges	31 409 300.-

Par un vote de 6 oui, 1 non et 5 abstentions

La Commission des finances propose au Conseil communal de prendre acte du plan des investissements et de l'évolution présumée de la situation financière pour 2014.

Discussion

M. Philippe Clivaz (Soc.), président-rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La présidente : – Nous allons voter direction par direction, puis nous aurons un vote d'ensemble du préavis. Il y aura d'abord une discussion générale et, ensuite, nous discuterons direction par direction.

La discussion générale est ouverte.

M. David Payot (La Gauche) : – J'ouvre donc le feu des prises de position de groupe au nom de La Gauche. Adopter le budget est, paraît-il, l'acte politique majeur de ce parlement. Le présent budget étant principalement la copie du précédent, l'acte politique qui nous est proposé semble, globalement, ne rien changer. Les deux seules exceptions sont l'augmentation de l'offre en accueil de jour des enfants et la hausse des effectifs de police.

Le premier point peut assurément être qualifié de positif à nos yeux. En effet, le manque de places d'accueil de jour complique la vie professionnelle et familiale de nombreux foyers. Si les communes sont nombreuses à développer actuellement leurs systèmes de garde,

Lausanne a une longueur d'avance en la matière et la conserve. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

La hausse des effectifs de police est largement réclamée dans ce parlement et, peut-être, Lausanne a du retard plutôt que de l'avance. La Gauche ne peut toutefois qu'être mitigée face à l'augmentation des effectifs policiers. Si la police peut répondre aux infractions individuelles, elle ne peut toutefois apporter une réponse politique à des problèmes sociaux. Une réponse de gauche ne peut être uniquement sécuritaire, même si une police de proximité doit avoir des effectifs suffisants.

Il y a aussi les points qui attendent une réponse politique et que le budget n'aborde pas directement : l'aide individuelle au logement est en baisse, tout comme le soutien pour les logements subventionnés. Si la Municipalité peut invoquer des raisons externes pour justifier ces baisses, on peut tout de même regretter que la politique du logement continue à l'identique, sans nouveau soutien de la part de la Commune.

Si l'on veut faire les louanges de ce budget, le mieux est de citer le rapport du président de la Commission des finances :

« La bonne maîtrise des dépenses, alliée à la mise en place du Plan structurel d'amélioration des finances de la ville (PSAF), permet (...) de continuer à financer les thématiques prioritaires (...) en améliorant la marge d'autofinancement, ce qui permet de contenir l'accroissement de la dette communale.

» Les efforts consentis sont importants et il nous semble essentiel d'insister sur le PSAF qui visait une amélioration de 40 millions sur les budgets 2013 et 2014. Notons que les objectifs fixés seront atteints, avec notamment un impact de 18,6 millions supplémentaires prévus au budget 2014.

» L'euphorie n'est pas de mise – si ce n'est pour souligner la bonne et stricte gestion des finances de la part de la Municipalité – puisque le rendement des participations communales est revu à la baisse, tandis que la conjoncture requiert une certaine prudence en matière de recettes fiscales.

» Le vote du budget est l'un des actes importants de l'année. Nous y voyons, pour notre part, la marque d'une saine maîtrise des coûts et d'une recherche d'amélioration du montant des recettes ne mettant pas en péril le bon fonctionnement de notre cité. »

Ce budget est louable si l'horizon politique est, comme le dit le rapport présidentiel, « la saine maîtrise des coûts et la recherche d'amélioration du montant des recettes ne mettant pas en péril le bon fonctionnement de notre cité ». Du point de vue de La Gauche, l'horizon politique n'est pas seulement la santé des finances communales, mais aussi l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Dans cette optique, nous proposerons uniquement un amendement, visant la subvention de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise, afin de financer les salaires des travailleurs, selon les engagements réglementaires. Pour le reste, le groupe La Gauche n'a pas pris de position collective sur le budget, et chacun de ses membres votera selon son appréciation et selon le sort de notre amendement. Pour cette fin d'année, notre engagement majeur ne sera pas d'adopter ce budget. Notre engagement sera associatif ou syndical plutôt que parlementaire ; il sera militant et il se fera probablement sur des stands au marché, vu le référendum qui court actuellement, mais il ne sera malheureusement pas dans ce parlement.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Je serai extrêmement bref dans cette intervention traditionnelle sur le budget, que j'ai l'honneur de faire au nom du groupe socialiste. Non pas que cela ne soit pas un geste important, mais chacun sait que, au stade où nous en sommes, personne ne cherche à convaincre qui ce soit au sein de cette assemblée sur le vote du budget ; les positions des uns et des autres sont arrêtées selon la vision politique

que l'on a de la gestion d'une ville-centre comme Lausanne, des considérations tactiques ou médiatiques des uns et des autres.

Beaucoup de points du budget découlent de décisions antérieures prises par ce Conseil et par l'adoption de préavis. D'autres points ne dépendent simplement pas de nous. J'évoquerai la baisse des marges obtenues sur la vente d'électricité et de gaz, qui découlent notamment de changements de législation au niveau fédéral au mépris de décisions antérieures du peuple. Si la discussion sur le budget devait être un film à suspense, il serait très mauvais, dans la mesure où, avant même que j'aie commencé mon intervention, vous savez que le groupe socialiste, en tant que plus importante composante de la majorité, soutient ce budget sans réserve. Il me reste donc à démontrer que nous avons de bonnes raisons de le faire.

Si vous êtes des parents en attente de places d'accueil en crèche et en garderie, si vous confiez déjà vos enfants à de telles structures, vous ne considérez pas lesdites structures comme des industries de l'accueil, mais comme des lieux d'éveil et de socialisation des enfants, qui sont encadrés par du personnel qualifié et bienveillant. Si vous confiez vos enfants sans mauvaise conscience, que vous considérez que maman aux fourneaux et papa au travail, à la limite du burn-out et le fusil bien rangé sous le lit, n'est pas le seul modèle d'organisation familial envisageable, vous pouvez être rassurés, vous n'êtes pas les seuls ; vous n'êtes pas des parents indignes, vous êtes comme les deux tiers des parents d'enfants vaudois de moins de 6 ans. Ce budget devrait donc vous plaire. En effet, l'offre en places d'accueil pour la petite enfance est soutenue par une augmentation du budget de 1,6 million, continuant ainsi dans ce domaine, année après année. Si vous pensez que la sécurité est un droit fondamental, que l'espace public doit rester à disposition de toutes et tous, vous vous réjouirez de l'engagement de 27 policiers supplémentaires, en plus des 30 personnes engagées cette année, afin de poursuivre et de renforcer l'effort qui donne des résultats déjà aujourd'hui. Vous vous réjouirez donc de l'adoption de ce budget.

J'anticipe des rumeurs d'intervention sur un domaine précis. Si vous pensez qu'une ville qui est le lieu de vie d'une population à 40 % d'origine étrangère ne peut pas se passer d'un cadre institutionnel, d'un tissu associatif riche pouvant compter sur un soutien pérenne de la Commune, vous soutiendrez les activités du Bureau lausannois pour l'intégration des émigrés (BLI). Je dois déclarer mes intérêts : je suis président du conseil d'administration du Cercle ouvrier lausannois, qui touche une subvention du BLI pour des activités culturelles d'associations d'étrangers, voire des églises.

Si vous participez à une vision du développement durable pour notre Commune, vous soutiendrez des projets dans le domaine des énergies renouvelables et le développement des réseaux du futur, par exemple de la fibre optique, vous soutiendrez les éoliennes et vous soutiendrez le budget des Services industriels. Vous soutiendrez évidemment le budget d'une direction aussi essentielle que Travaux, cheville ouvrière des projets en matière de transports, d'architecture et d'aménagement du territoire. Si vous estimez qu'une vision responsable des deniers publics par une gestion rigoureuse de la dette est garante d'indépendance et de marge de manœuvre pour le futur, vous serez satisfait de ce budget. Je m'arrêterai là, car je veux en garder un peu sous le coude pour le débat et pour l'année prochaine.

M. Valentin Christe (UDC) : – Permettez-moi de vous dire en préambule que le groupe UDC fait une lecture du projet de budget 2014 assez différente de ce que l'on a pu entendre ce soir. Plusieurs éléments importants ont été mis en évidence lors de la conférence de presse de présentation du budget ; j'en relèverai quelques-uns.

Concernant les revenus, ceux-ci sont en forte hausse, de plus de 66 millions de francs ; les recettes fiscales augmentent de 26 millions de francs – 15 millions d'impôts sur les personnes physiques, 9 millions d'impôts sur les entreprises et 1,7 million d'impôt foncier en sont les éléments principaux. Le total des impôts encaissés par la Ville l'année prochaine s'élèvera donc à plus d'un demi-milliard de francs. Relevons également que

l'introduction de la taxe au sac engendre une augmentation des recettes de l'ordre de 19 millions, partiellement neutralisés par la subvention de 80 francs par habitant que vous avez votée – nous n'avons sans doute pas fini d'en parler.

Un sujet d'inquiétude est la baisse de 12 millions de francs du dividende d'EOS, comme nous le relevions l'année passée déjà ; la poule aux œufs d'or lausannoise semble sur le déclin. Enfin, soulignons l'augmentation des amendes d'ordre, pour un montant d'environ 2,2 millions de francs. A ce sujet, force est de constater que les radars récemment acquis étaient manifestement un investissement judicieux.

J'en viens maintenant à la croissance importante des charges, soit de plus de 53 millions de francs, notamment due à l'augmentation des charges de personnel ; 82 nouveaux postes sont créés dans l'Administration communale ; il nous paraît donc pour le moins douteux de parler, comme le fait la Municipalité, de « maîtrise de la croissance des effectifs ». Un point positif, malgré tout, l'augmentation des effectifs policiers réclamés depuis fort longtemps par l'UDC. Les intérêts de la dette augmentent de 6,5 millions de francs à 72 millions de francs au total. Cette augmentation correspond au montant que la Ville verse à la Caisse de pensions du personnel communal, dont les conséquences d'une gestion lacunaire se font sentir des années durant.

Venons-en maintenant aux investissements, qui représentent la bagatelle de presque 133 millions de francs. La capacité d'autofinancement de la Ville s'élève à 57,6 %, soit 76,6 millions de francs. Tout le reste, c'est-à-dire 56 millions, représente autant de dettes supplémentaires. Le plafond d'endettement se rapproche dangereusement, mais il ne représente pour la Municipalité guère plus qu'une barrière de papier ; la question reste ouverte. A titre de prospective, la montée en puissance du dispositif de mesures d'amélioration financière est un timide premier pas dans la bonne direction, qui ne saurait cependant suffire à lui seul. Au cours des prochaines années, il faudra mettre rapidement en place des mesures plus amples pour retrouver l'équilibre budgétaire. La Municipalité devra comprendre tôt ou tard, et le plus tôt sera le mieux, que définir de nouvelles priorités dans l'action de la Ville doit nécessairement avoir comme contrepartie le fait de réduire la voilure dans les secteurs que l'on ne considère plus comme prioritaires, faute de quoi nous nous dirigeons vers des lendemains qui ne chanteront pas du tout.

Vous l'aurez compris, le groupe UDC reste profondément préoccupé par la situation financière de Lausanne et, en l'état actuel de la situation, il ne votera pas ce budget. Afin d'œuvrer dans le sens d'une politique durable en matière de finances publiques, nous vous présenterons ce soir un certain nombre d'amendements qui n'ont d'autre but que de permettre à la Ville de présenter un budget équilibré. En conclusion, je constate que ce dont la Ville manque pour commencer une cure d'amaigrissement, c'est la volonté. Certains dans cette salle n'en sont pourtant pas dépourvus et en ont apporté la preuve.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Comme certains de mes préopinants l'ont dit, les interventions se suivent avec relativement peu de surprise quant aux positions et quant au résultat final. L'antépénultième budget, l'avant-dernier budget, le dernier budget et le budget que nous allons voter sont déficitaires. Cela signifie, sauf autres recettes, que des emprunts seront nécessaires. Alors, certes, on peut vivre avec cette situation pendant un certain temps, mais, tôt ou tard, il faudra rembourser ces dettes ; nous en sommes encore loin. Il se trouve que d'autres collectivités suisses, comme Genève, arrivent à présenter des budgets équilibrés. Certes, je ne prendrai certainement pas Genève comme exemple – sans critique, par ailleurs –, mais la qualité de vie ne semble pas y être totalement insupportable.

Le danger n'est pas un déficit une fois, ni la dette, mais c'est l'accoutumance à la dette, et nous sommes tous conscients, ou nous devrions l'être, que cette dette va continuer à augmenter, car, nous sommes tous d'accord – avec quelques nuances –, qu'il faut entretenir et rénover le patrimoine de la Ville, investir dans l'énergie et dans la gestion de l'énergie, dans les transports, dans les infrastructures notamment sportives, tout en maintenant le niveau des dépenses, voire en l'augmentant pour les tâches de police ou pour

l'accueil de jour, que chacun appelle de ses vœux. Alors que nous vivons une situation économique enviable, enviée dans différents pays occidentaux, nous ne sommes pas préparés à un avenir plus difficile. On fait comme si rien ne pouvait nous arriver. Pourtant, les dangers sont là, notamment avec les modifications et les changements prévisibles dans le cadre de la fiscalité des entreprises.

Par ailleurs, le groupe PLR s'opposera vivement à toute augmentation d'impôts, c'est-à-dire que nous n'avons pas de marge de manœuvre dans ce domaine. On a vu que le volet recettes a fortement augmenté ; s'agissant des dépenses, la rigueur n'est pas de mise. Sans surprise, le groupe PLR, comme les années précédentes, refusera le budget. Il s'abstiendra sur des dicastères en particulier.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts) : – Ce budget s'inscrit dans un climat économique très favorable au niveau suisse. Selon les économistes, la Suisse romande devrait se révéler un moteur de croissance. Il est prévu sur l'arc lémanique un produit intérieur brut en progression de 2,7 %. Cette bonne santé de l'économie a pour conséquence que l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques est budgétisé en augmentation de 15 millions par rapport au budget 2013, et de 9 millions pour l'impôt sur le bénéfice et le capital. L'essor de l'immobilier profite aussi aux finances lausannoises, avec une augmentation de 1,7 million pour l'impôt foncier et de 500 000 francs pour les droits de mutation. Tous les économistes s'accordent à dire que cette dynamique est due à de faibles taux d'intérêt et à une immigration élevée qui soutient la consommation interne. Au total, les revenus estimés sont en hausse de 66 millions par rapport au budget 2013, ce qui est réjouissant, et augmentent plus que les charges.

Celles-ci sont malheureusement en augmentation dans toutes les directions, ce qui fait dire qu'elles sont relativement maîtrisées. Notons cependant l'engagement de personnel supplémentaire au Corps de police, au Service d'accueil de jour de l'enfance, ou pour le déploiement de la fibre optique ; ce sont des domaines qui ont rencontré un large consensus au sein de ce Conseil.

Les intérêts liés à la dette sont désormais budgétisés à 71 500 000 francs, en augmentation de 6,5 millions dus à la recapitalisation de la CPCL. Si la gestion de la dette est performante grâce aux compétences du Service financier et à des taux d'intérêt bas, il n'en demeure pas moins qu'une hausse des taux d'intérêt est inéluctable et finira bien par se produire, ce qui aura un fort impact sur les charges. A titre d'exemple, la dette représentera bientôt le budget du Service d'accueil de jour de l'enfance, qui est de 85 millions, et une partie de ces intérêts mériteraient d'être investis ailleurs que dans les banques.

La Ville assume également des missions qui, pour certaines, sont un cas unique en Suisse, comme la Police judiciaire ou encore les assurances sociales, agence équivalente à celle de Clarens, qui coûte chaque année des millions aux contribuables et pèjore les finances. D'autres cas de missions mériteraient un examen de leur pérennité au sein de l'Administration lausannoise. Nous constatons toutefois que la Municipalité empoigne ces problèmes, agit sur les déficits structurels des finances et prévoit des investissements planifiés permettant de contenir l'augmentation de la dette nette. Compte tenu de ces éléments, les Verts accepteront ce budget qualifié de transition, car nous souhaitons un équilibre que nous pouvons espérer, conscients de la fragilité de la situation financière dépendant de l'environnement économique et des finances qui pourraient se pèjorer dans la réforme fiscale des entreprises, et qui pourrait mettre en péril les prestations offertes.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Le budget 2014 présente un déficit de plus de 30 millions, avec l'augmentation prévisible de la dette à fin 2014 de plus de 50 millions. C'est une dette importante en comparaison des autres collectivités suisses. La situation financière de la Ville de Lausanne reste donc, aux yeux de la Municipalité, très délicate et la Municipalité souhaite continuer à accomplir des efforts en vue de l'améliorer, comme elle l'a fait un certain nombre de fois cette dernière décennie et comme elle l'a fait en particulier sur le budget 2013 et le budget 2014, avec le

Plan structurel d'amélioration des finances de la Ville, à hauteur de 40 millions – un plan équilibré, avec pour moitié de diminutions de charges et pour moitié des augmentations des recettes, environ encore une fois la moitié dans le cadre du budget 2013 et la deuxième moitié cette année, dans le cadre du budget 2014.

Evidemment, les effets financiers de ce programme se vérifieront dans le cadre du bouclage des comptes 2013 et 2014. Dans ce cadre, des efforts importants sont faits, en préservant au maximum les prestations et sans aucun licenciement ; des efforts ont été faits en réorganisant et en créant des synergies, en diminuant peut-être quelque peu des standards et en intégrant de nouvelles recettes ; ces propositions plaisent à une partie de l'hémicycle, mais moins à l'autre. Je pense notamment aux recettes de la taxe sur les équipements communautaires ; la collectivité publique valorise le sol et donne des droits à bâtir à des gens qui possèdent le sol ; il est juste que la collectivité puisse financer l'équipement de ces terrains avec une partie de cette plus-value économique, qu'elle puisse construire des écoles, des routes, des réseaux ; il est donc juste, à notre sens, qu'une partie de cette plus-value revienne à la collectivité publique. La taxe sur les équipements communautaires est donc une des nouvelles recettes que l'on vous propose dans le cadre du Plan structurel d'amélioration financière, qui découle d'une nouvelle législation cantonale adoptée par le Grand Conseil.

Comme je l'ai dit, la situation financière de la Ville est délicate, mais est en amélioration. Alors, évidemment, on peut toujours faire mieux. Un certain nombre d'entre vous l'a relevé, puisque le déficit de la Ville au budget 2013 se montait à 45 millions ; cette année, il est d'environ une trentaine de millions – c'est donc une situation en amélioration. Certes, pour une partie de l'hémicycle, ce n'est pas assez et puis, pour certains d'entre vous, des efforts trop importants ont été faits. Mais il faut se rappeler qu'avec près de 2 milliards de budget, nous sommes une des collectivités publiques les plus importantes de Suisse sous l'angle financier – 2^e ville suisse, si on excepte Bâle-Ville, qui est également un canton –, donc il faut garder à l'esprit que Lausanne est une collectivité plus importante qu'environ la moitié des cantons suisses. La Ville de Lausanne est donc un très gros paquebot en matière budgétaire, dont les manœuvres prennent un certain temps. Ce n'est évidemment pas du jour au lendemain que l'on change une situation structurelle, qui est problématique dans certains domaines, comme cela a été relevé.

Dans le budget 2014, il y a des mesures d'amélioration de la situation financière, mais ce sont aussi de nouveaux moyens dégagés, d'environ 5 millions, pour des domaines prioritaires : il s'agit de la sécurité publique, avec une trentaine de postes supplémentaires, et de la petite enfance, avec une augmentation du budget d'un million et demi et la création, depuis deux ans, de plus de 250 places d'accueil pré et parascolaire. Un effort particulier est donc fait dans des domaines chers à ce Conseil, qui sont importants pour notre population.

Le budget 2014 est le reflet des négociations que le Canton et les communes ont menées pendant le début de l'année 2013, dans lesquelles notre syndic a représenté la Ville. Ces négociations ont eu un effet positif dans le cadre du budget 2014 de la Ville, puisque, contrairement aux dernières années, où l'on avait des dizaines de millions d'augmentation de charges cantonales ; cette année, nous nous trouvons face à une augmentation plus ou moins neutre, soit pas d'augmentation en lien avec les charges cantonales. Pour rappel, le budget 2013 voyait les charges cantonales augmenter de 20 millions, ce qui représente 4 points d'impôt – ce n'est pas négligeable. Cette année, entre les plus et les moins, on a une neutralité financière des variations des charges cantonales.

Ceci me permet d'aborder un autre sujet qui me semble important, et que l'on ne relève peut-être pas assez souvent, c'est le peu de reconnaissance de nos charges par rapport aux autres communes, notamment dans les domaines sportif et culturel ; on pense aux quatre grandes institutions culturelles lausannoises que sont l'OCL, le Ballet Béjard, le théâtre de Vidy ou encore l'Opéra de Lausanne ; on pense à nos installations sportives – les

patinoires, les piscines, etc. – dont une très large majorité des usagers ne sont pas des contribuables lausannois et bénéficient de ces prestations ; évidemment, cela complique les choses de gérer des évolutions de charges dans ce contexte. En matière de sécurité également – vous connaissez les débats publics –, nous accueillons une population de jour, comme de nuit, très importante, et nettement plus importante que notre population résidente ; il faut évidemment assumer la sécurité de cette population via la police lausannoise.

Evidemment, ce ne sont pas que ces seuls problèmes structurels qui justifient la mauvaise situation financière de la Ville ; il y a aussi un certain nombre d'éléments qui dépendent directement de nous, et heureusement ! Loin de moi l'idée de faire porter le fardeau du déficit de la Ville uniquement à ces éléments, mais il faut le relever, car c'est un problème de toutes les villes-centres, et c'est d'ailleurs pourquoi beaucoup de villes-centres dans ce pays ont des situations financières très fragiles.

Avant de conclure, il est important de rappeler les risques connus de la Municipalité. On a parlé des risques en matière financière ; ce sont principalement des pertes sur les réseaux, et pour lesquelles il y a un risque de perte de recettes pour la Ville. Il y a également les pertes en lien avec le dossier de la fiscalité ; j'ai déjà eu l'occasion de le dire, le dossier sur la réforme de l'imposition sur les entreprises, qui est actuellement en discussion au plan fédéral, pourrait avoir des conséquences énormes pour la collectivité publique lausannoise : la moitié des recettes fiscales liées aux personnes morales est en jeu et cela représente 50 millions pour le budget de la Ville. Les cantons négocient des compensations et il faut absolument que les communes négocient également des compensations avec la Confédération le cas échéant.

Enfin, je me permets de vous rappeler l'importance d'un vote sur le budget : c'est ce qui permet de faire fonctionner notre collectivité publique pendant une année ; il n'y a pas seulement la discussion sur les prestations nouvelles, n'en déplaise à certains, mais il y a les prestations pérennes et historiques, essentielles à notre population, en matière de sécurité, en matière d'accueil de jour, d'activités sportives et culturelles, de routes, de transports publics, d'espaces verts, de développement de la fibre optique, des réseaux de la Ville, des énergies renouvelables, etc., qu'il faut assurer. Il est important de rappeler dans le cadre du vote du budget qu'il ne s'agit pas juste de chiffres, mais de prestations à la population.

Evidemment, le refus du budget appartient à ceux qui en font le choix politiquement, mais c'est un acte grave. La Ville de Bienne vient de voir son budget refusé ; il faut en connaître les conséquences : la fonction publique n'a aucune annuité, aucune promotion ne peut être distribuée et une série de subventions sont bloquées. J'ai rencontré ma collègue, directrice des finances de la Ville de Bienne, il y a quelques jours. Elle m'expliquait que les subventions aux institutions sont bloquées, tout comme une série de travaux publics. Ce n'est pas un geste à prendre à la légère, mais à prendre en tout cas en connaissance de cause. Evidemment, le cadre légal à Lausanne n'est pas exactement le même. Mais, en cas de refus du budget, toutes les augmentations prévues, les postes de policiers supplémentaires demandés par l'ensemble de ce Conseil, les nouvelles places en crèche et garderie, l'indexation des grandes institutions, etc., ne seraient certainement pas possibles. Vous l'aurez compris, la Municipalité vous invite à soutenir et à adopter le budget 2014 de la Ville de Lausanne, pour permettre à notre collectivité publique de fonctionner correctement en 2014.

La discussion générale est close.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Je cite : « Les finances communales sont gérées conformément au principe de la légalité, de l'emploi judicieux et ménager des fonds et de l'équilibre budgétaire ». Voici les principes de gestion formulés à l'article 2 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Durant les discussions sur le budget 2013, l'UDC avait présenté les lignes directrices de sa politique financière pour la Ville de Lausanne, en disant qu'elles permettraient de mener à un budget équilibré pour l'année 2014. Que peut-on dire aujourd'hui ? Pour mémoire, voici un rappel des éléments principaux de cette politique : une planification financière à moyen terme, refuser toute augmentation nette des effectifs EPT en 2013 par rapport au budget 2012, tout en maintenant le nombre d'EPT supplémentaires prévus au Corps de police. Demander ensuite à la Municipalité de réduire de 40 EPT les effectifs durant l'année 2013, limiter l'augmentation des traitements de base des collaborateurs à 824 francs au maximum par année et de suspendre l'application de l'article 36, alinéa 2, du Règlement pour le personnel de l'Administration communale, annuler la subvention de 80 francs par habitant prévue dans le préavis 2012/21, supprimer le Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés, supprimer les charges prévues pour l'Espace et réduire de façon ciblée les subventions.

(Des documents sont affichés au rétroprojecteur.) L'impact de ces mesures sur le budget 2014 se présente de la manière suivante : vous avez, en première colonne, les charges de personnel en millions, la suppression du budget BLI, la suppression du budget Espace. Dans la deuxième colonne, ce sont les comptes 2012, et, dans la troisième colonne, le budget 2013 ; dans la quatrième colonne, le budget 2014, et, dans la cinquième colonne, la différence entre le budget 2014 et le budget proposé par l'UDC. Vous remarquerez que la proposition de l'UDC est très proche des comptes 2012 ; c'est d'ailleurs la base que nous avons prise pour faire le calcul l'année passée pour les deux ou trois années à venir, estimant l'impact que cela pouvait avoir.

Nous allons vous proposer un certain nombre d'amendements, mais, vu la majorité dans ce Conseil, nous n'avons pas souhaité répéter l'exercice de l'année passée ; nous serons donc beaucoup plus brefs. Par souci d'économie, je ne vais pas argumenter chaque amendement séparément, mais ils seront projetés à l'écran et nous pourrions ensuite voter relativement rapidement.

Toujours est-il que j'ai souhaité résumer l'impact de toutes les mesures que nous avons proposées pour le budget 2014. Si on regarde les excédents de charges – c'est la dernière ligne d'en bas –, les comptes 2012 se terminaient par un déficit de 79,8 millions et le budget 2013 par un excédent de charges, donc un déficit de 44,9 millions. L'année prochaine, c'est planifié à 31,4 millions, et avec les mesures que nous avons proposées, appliquées en 2013 et également en 2014, nous arrivons à un équilibre budgétaire, voire, derrière la virgule, à un petit élément positif. Il est clair que ce qui est derrière la virgule est totalement artificiel vu qu'on n'a pas non plus la précision budgétaire dans ce domaine. Toujours est-il que ces mesures amèneraient à un budget équilibré en 2014 et, en 2015, à un budget avec un excédent de charges négatif, comme ici, ou alors avec un bénéfice.

Il vous appartient de suivre ou non l'UDC dans cette politique. Il est prévisible que nos propositions seront refusées ; nous déposons donc seulement quelques amendements et pas tous. On peut prévoir que nous allons refuser le budget, car les charges 2014 restent trop confortables et encouragent la Ville à maintenir son train de vie excessif. C'est un constat que nous faisons chaque année, mais les choses sont ainsi.

Il est passé à la discussion du préavis, direction par direction.

ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE

- 1000 Conseil communal**
- 1001 Municipalité**
- 1100 Secrétariat communal**
- 1101 Administration et comptabilité**
- 1102 Greffe municipal**

- 1104 Participation à des charges cantonales**
- 1109 USST**
- 1200 Service du personnel**
- 1201 Correctifs de la masse salariale**
- 1202 Cellule ARC**
- 1203 Plan de mobilité**
- 1300 Service du développement de la Ville et de la communication**

M. Philipp Stauber (UDC) : – Nous avons déjà proposé l'année dernière de réduire ces deux subventions. Ici, les montants sont nouveaux ; la première est donc City Management, réduite de 300 000 francs, et la deuxième pour Solidarité internationale de 350 000 francs ; cela mène à une réduction globale de 650 000 francs.

Amendement

1 AGC, 1300 Service du développement

Le Conseil communal décide de modifier le budget comme suit :

<i>Réduction de subventions</i>	<i>Rubrique comptable</i>	<i>Montant</i>
<i>Diminution des charges</i>		<i>- 650 000</i>
<i>City Management</i>	<i>1300.365</i>	<i>-300 000</i>
<i>Solidarité internationale</i>	<i>1300.365</i>	<i>-350 000</i>
<i>Effet financier net sur le budget de fonctionnement</i>		<i>-650 000</i>

M. Daniel Brélaz, syndic : – Avec cet amendement, nous réduisons à quasiment zéro les tâches résiduelles, qui sont déjà diminuées par la suppression de la taxe du City Management, comme je l'ai déjà expliqué ; il resterait 100 000 francs. Comme je l'ai expliqué l'année passée, il y a une relation forte, notamment la fameuse manifestation des éclairages et des lumières, dont on a salué la qualité ; c'est un sous-produit de la collaboration de City Management avec diverses autorités et associations. Toute la discussion que nous avons pour améliorer la sécurité en ville est aussi en bonne partie relayée par les dialogues avec les commerçants dans ce genre d'association. Cette proposition est un coup de bazooka dans le pied typique de l'UDC.

Quant à l'autre proposition, qui consiste à réduire à zéro toute aide internationale, je crains que ceux qui prétendent qu'ils ne sont pas xénophobes aient baissé le masque. Bien sûr que je vous recommande de ne pas être la seule collectivité publique de Suisse parmi les villes de plus de 10 000 habitants qui n'aurait pas 1 franc d'aide internationale. La Municipalité vous recommande donc de refuser les deux amendements – il faut prendre les deux séparément.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

L'amendement Philipp Stauber sur le City Management est refusé par 52 voix contre 23 et 11 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

L'amendement Philipp Stauber sur la Solidarité internationale est refusé par 63 voix contre 14 et 7 abstentions.

- 1401 Service de la culture**
- 1500 Service d'organisation et d'informatique**
- 1600 Conseil juridique**
- 1601 Commission de police**
- 1602 Assurances de choses et patrimoine**

M. Philippe Clivaz (Soc.), président-rapporteur : – La Commission des finances a accepté le budget de cette direction par 8 oui, 0 non et 4 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le budget de l'Administration générale est adopté par 51 voix contre 18 et 19 abstentions.

SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION

2000 Administration, comptabilité et intégration

M. Philipp Stauber (UDC) : – Dans ce tableau la première colonne donne les subventions touchées – la rubrique comptable est toujours la même, soit la 2000.365. Vous avez dans la dernière colonne les réductions proposées, pour une somme globale de 519 000 francs. Il faut savoir que nous avons des subsides de la Confédération concernant cet élément. Le bilan total est de moins 407 000 francs.

Amendement

2 SIPP, 200 SA

Le Conseil communal décide de modifier le budget comme suit :

<i>Modification et suppression de subventions</i>	<i>Rubrique comptable</i>	<i>Montant</i>
<i>Diminution des charges</i>		<i>-519 000</i>
<i>Caravane interculturelle</i>	<i>2000.365</i>	<i>-250 000</i>
<i>Cercle ouvrier lausannois</i>	<i>2000.365</i>	<i>-27 000</i>
<i>Entrelaçar</i>	<i>2000.365</i>	<i>-12 000</i>
<i>Forum culturel pour les étrangers</i>	<i>2000.365</i>	<i>-30 000</i>
<i>Forum des étrangers (FEEL)</i>	<i>2000.365</i>	<i>-150 000</i>
<i>Globlivres</i>	<i>2000.365</i>	<i>-30 000</i>
<i>Subventions casuelles</i>	<i>2000.365</i>	<i>-20 000</i>
<i>Diminution des revenus</i>		<i>-112 000</i>
<i>Subventions de la Confédération</i>	<i>2000.460</i>	<i>-112 000</i>
<i>Effet financier net sur le budget de fonctionnement</i>		<i>-407 000</i>

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population : – Cet amendement assez nuancé avait déjà été présenté l'an dernier et avait été massivement rejeté. La Municipalité vous propose d'en faire de même cette année, puisque l'objet est le même.

Ces associations, dont on voit la liste à l'écran, ont besoin de cet argent et jouent un rôle incontestable, de manière très différente, dans le domaine de la cohésion et de l'intégration. Si Lausanne veut conserver ce rôle et continuer à avoir cette politique de reconnaissance des efforts faits par les uns et les autres – les Suisses par rapport à la population étrangère, mais aussi la population étrangère par rapport à la population suisse –, toutes ces associations ont besoin de cet argent. Je vous demande de rejeter cet amendement.

M. Philippe Clivaz (Soc.), président-rapporteur : – Cet amendement a été soumis au vote de la Commission finances qui, avec un entrain certain, pour ne pas dire un certain entrain, a refusé l'amendement par 9 non, 2 abstentions et 2 oui. Elle vous invite évidemment à en faire de même.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

L'amendement Philipp Stauber est refusé par 65 voix contre 17 et 7 abstentions.

- 2001 Taxis**
- 2101 Service des sports**
- 2200 Commerce, manifestations, séjour**
- 2201 Inhumations et incinérations**
- 2300 Service du contrôle des habitants**
- 2400 Corps de police**
- 2500 Secours et incendie**
- 2501 Protection civile**
- 2502 Groupe sanitaire**
- 2503 Pompes funèbres officielles**
- 2703 Service des assurances sociales**

M. Philippe Clivaz (Soc.), président-rapporteur : – La commission s'est prononcée par 9 oui, 0 non et 4 abstentions, et elle vous invite à faire de même.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le budget de Sports, intégration et protection de la population est adopté par 51 voix contre 21 et 16 abstentions.

LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE

- 3000 Secrétariat général**
- 3101 Corps de police**
- 3300 Gestion des immeubles**
- 3301 Immeubles du patrimoine financier**
- 3302 Immeubles du patrimoine administratif**
- 3304 Division du logement**
- 3306 Service du logement et des gérances**
- 3600 Service de la culture**
- 3700 Bibliothèques et archives de la Ville de Lausanne**
- 3900 Secteur assurances sociales**
- 3901 Secteur administratif SAS**

M. Philippe Clivaz (Soc.), président-rapporteur : – La commission s’est prononcée par 10 oui, 0 non et 3 abstentions en faveur du budget de Logement et sécurité publique. Elle vous invite évidemment à en faire de même.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le budget de Logement et sécurité publique est adopté par 50 voix contre 18 et 18 abstentions.

TRAVAUX

- 4100** Service de la coordination et du cadastre
- 4201** Service des routes et de la mobilité
- 4300** Service d’urbanisme
- 4400** Service d’architecture
- 4600** Administration et études
- 4601** Ramassage et tri des déchets
- 4602** Unité de gestion du réseau
- 4603** Traitement des eaux usées
- 4604** Incinération des déchets
- 4605** Gestion des déchets urbains
- 4700** Eauservice Lausanne

M. Philippe Clivaz (Soc.), président-rapporteur : – La commission s’est prononcée par 9 oui, 0 non et 3 abstentions en faveur du budget de Travaux.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le budget de Travaux est adopté par 49 voix contre 10 et 27 abstentions.

ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

- 5110** Administration du service
- 5111** Unité Support
- 5112** Unités prestations
- 5113** Subventions et aides individuelles

M. Philipp Stauber (UDC) : – Dans la colonne de gauche de ce tableau, vous avez les subventions concernées – la rubrique comptable est la même. Vous trouvez ensuite les montants pour la diminution, ainsi qu’un montant global pour la rubrique.

Amendement

5 EJCS, 511 SSL

Le Conseil communal décide de modifier le budget comme suit :

<i>Modification et suppression de subventions</i>	<i>Rubrique comptable</i>	<i>Montant</i>
<i>Diminution des charges</i>		<i>-1 015 900</i>
<i>Accueil à bas seuil – Le Passage</i>	<i>5113.365</i>	<i>0</i>
<i>CIFEA CI Formation des adultes</i>	<i>5113.365</i>	<i>-950 000</i>

<i>Caritas – Migrants en situation irrégulière</i>	5113.365	-75 000
<i>Eveil – Atelier d’art-thérapie</i>	5113.365	-180 000
<i>Fleur de Pavé</i>	5113.365	-65 000
<i>Point d’eau</i>	5113.365	-221 200
<i>Relais – Rel’aids</i>	5113.365	-30 000
<i>Réseau d’échanges savoirs</i>	5113.365	-61 900
<i>Sport’Ouverte</i>	5113.365	-15 000
<i>Subventions casuelles</i>	5113.365	0
<i>Effet financier net sur le budget de fonctionnement</i>		-1 733 100

Le scrutin est ouvert, puis clos.

L’amendement Philipp Stauber est refusé par 61 voix contre 13 et 12 abstentions.

5210 Administration du service

5211 Inspection du travail Lausanne

5212 Office régional de placement

5214 Emplois temporaires subventionnés

5400 Service de santé des écoles

5410 Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire

5500 Service dentaire

5610 Administration du service et institutions subventionnées

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) : – Comme annoncé, je dépose un amendement concernant le poste 5610.365 « Subventions à des institutions subventionnées », plus particulièrement la Fondation d’animation socioculturelle (FASL). Le budget qui vous est présenté prévoit la diminution de 80 000 francs de la subvention annuelle de la Ville de Lausanne à la FASL – cela fait partie des mesures du PSAF.

Il y avait déjà une diminution de 80 000 francs dans la subvention de cette institution ; cela fait donc deux années de suite. J’avais déposé un amendement l’année dernière pour demander d’annuler cette diminution, et je le fais à nouveau cette année. Je dois déclarer mes intérêts : en tant que syndicaliste, je m’occupe de défendre l’application de la convention collective de travail entre la FASL et le Syndicat des services publics ; selon cette convention, le personnel de la FASL a droit à des augmentations conventionnelles du même ordre que celles du personnel de la Ville de Lausanne, pour un montant de 76 496 francs – arrondissons à 80 000. Cela veut dire qu’en réalité, à la diminution de recettes pour la FASL, soit la diminution de 80 000 francs prévue dans les mesures du PSAF, s’ajoute le fait que la FASL doit encore dépenser 80 000 francs de plus pour les augmentations conventionnelles. Cela fait une diminution de 160 000 francs en réalité.

Certes, la FASL dispose d’une réserve d’environ 470 000 francs, qui représente moins de 5 % de son budget annuel – qui est de 9 millions environ. Mais, avec ces diminutions successives, cette réserve s’épuisera dans les trois prochaines années si cette politique perdure. Or cette réserve est nécessaire pour que cette institution, qui est gérée de manière autonome, puisse faire face à toutes sortes d’imprévus dans les programmes d’animation

socioculturelle. C'est pourquoi je demande que la subvention de la FASL soit augmentée de 80 000 francs, après une année où elle a déjà dû subir une coupe dans son budget.

Amendement

Amendement FASL (subvention)

Poste 5610.365 Subventions à des institutions

Proposition d'augmenter de 80 000 francs la subvention à la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL).

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – Effectivement, cette diminution de 80 000 francs est une mesure du PSAF. Il n'y a aucune raison pour que le personnel de l'Administration communale doive faire des efforts et que la Fondation pour l'animation socioculturelle, qui reçoit plus de 8 millions de francs, n'en fasse pas. Pour éviter que la Fondation soit en manque de liquidités, nous avons proposé cette mesure en deux ans : 80 000 francs l'année passée et 80 000 francs cette année. Il n'y aura pas d'autre mesure PSAF.

Comme l'a dit M. Oppikofer, la FASL est une institution subventionnée, qui gère son budget comme elle le désire, après négociation avec la Municipalité. Dans son poste salaire, la FASL n'a pas le même système que la Ville : ce ne sont pas des EPT qui doivent être compensés ou non, mais elle agit sur la masse salariale globale, et elle arrive à compenser ces 80 000 francs par les départs. Si, sur la base des augmentations statutaires, il venait à lui manquer de l'argent – ce qui ne pourra se vérifier qu'à la fin de la procédure –, on pourrait présenter un crédit complémentaire. Je vous recommande donc d'accepter la proposition de diminution.

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) : – Une chose ne me paraît pas tout à fait exacte dans ce qu'a dit M. le municipal Tosato sur les sacrifices que devrait faire le personnel de la FASL par rapport au personnel communal. Il n'y aura pas de sacrifice de la part du personnel communal, puisque les annuités réglementaires prévues à l'article 36 sont prévues dans le budget. Donc, le personnel communal qui n'est pas au sommet de sa classe aura droit aux annuités. De même, le personnel de la FASL a droit, selon la convention collective, à des augmentations, qui ne s'appellent pas des annuités ; mais ce sont des augmentations du même ordre que celles de la Ville de Lausanne. La FASL doit honorer ses engagements en vertu de la convention collective. Ce n'est donc pas tout à fait juste de dire cela. Par contre, la diminution de la subvention de la FASL a pour effet de diminuer ses réserves, et c'est une politique qui a pour effet de la mettre dans une situation plus difficile.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Je suis un peu troublé, je ne me retrouve pas dans les chiffres, pour être franc. Il y a, à la page 214 du budget, sous Service de la jeunesse et des loisirs, subventions à des institutions, la rubrique 365, dans le Service 5610 ; je pense que c'est de cela qu'il s'agit. Si je regarde sur Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise, le budget 2013 est de 8 042 000 francs et le budget 2014 est de 8 320 000 francs. Je lis une augmentation de 240 000 francs. J'aimerais une explication. Où est la diminution ? Ici, manifestement, il y a une augmentation de 240 000 francs.

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – Effectivement, M. Oppikofer aimerait 80 000 francs en plus des 280 000 francs supplémentaires. Mais c'est une autre affaire.

J'aimerais confirmer à M. Oppikofer que la convention collective sera respectée et que les animateurs socioculturels auront toutes les augmentations statutaires auxquelles ils ont droit. Si en fin d'année, par hasard, le budget salaire est insuffisant, il y aura un crédit supplémentaire, monsieur Oppikofer.

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) : – Je voulais répondre à M. Stauber que cette augmentation à la page 214 du budget s'explique par le fait que ce Conseil a décidé, dans

un préavis précédent, d'augmenter le nombre de postes pour le Centre d'animation culturelle des Faverges. Cette augmentation est liée à la création et à l'investissement pour une maison de quartier ; elle concerne le financement de ces nouveaux postes. Mais, en parallèle, il est prévu, dans le cadre des mesures du PSAF, une diminution de 80 000 francs dans le budget ordinaire.

M. Philippe Clivaz (Soc.), président-rapporteur : – La Commission des finances propose de rejeter cet amendement par 9 non, 2 oui et 1 abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

L'amendement Pierre-Yves Oppikofer est refusé par 71 voix contre 11 oui et 4 abstentions.

5612 Accueil vacances

5613 Institutions d'éducation

5614 Cultes et temples

5800 Ecoles primaires et secondaires

5900 Lieux d'accueil de jour municipaux

M. Hadrien Buclin (La Gauche) : – J'annonce un amendement au Service d'accueil de jour de l'enfance, qui consiste à augmenter l'ensemble des postes du service de 10 %, pour un total de 5 306 840 francs, soit les postes 5900.301 à 390. Bien que plusieurs postes soient concernés, on peut voter cet amendement en bloc.

Certes, le Service d'accueil de jour de l'enfance a accompli des efforts louables ces dernières années pour accroître l'offre en places d'accueil de jour de l'enfance ; néanmoins, aux yeux du groupe La Gauche, ces efforts doivent être intensifiés et il faut donner à ce service les moyens de le faire en termes d'embauche du personnel, de prospection de nouveaux locaux et d'achats de fournitures. Malgré les efforts du service, une grave pénurie subsiste pour les places en crèche des enfants de 0 à 3 ans. A l'heure actuelle, plusieurs centaines d'enfants de 0 à 3 ans sont, en effet, sur une liste d'attente et nombre de parents se trouvent dans une situation très difficile. Par ailleurs, la forte croissance démographique lausannoise place l'accueil de jour sous pression et, dans ce secteur aussi, la pénurie menace.

Avec cet amendement, il s'agit, pour notre groupe, d'envoyer un signal politique fort et volontariste en donnant les moyens à ce service d'accroître l'offre d'accueil de jour, en priorité dans le secteur des crèches. Nous laissons à l'appréciation du service la manière dont ces moyens supplémentaires seront affectés, et nous ne doutons pas qu'il saura mettre ces moyens au service d'un accroissement de l'offre, en priorité de l'offre de crèches.

J'aimerais aussi souligner la dimension féministe de cet amendement, puisque les femmes et les mères lausannoises, à l'heure actuelle, sont les premières à être affectées par la grave pénurie de crèches, qui subsiste malgré les efforts du service. En conséquence, j'invite nos collègues à soutenir cette augmentation de 10 % pour ce service.

Amendement

Les postes 5900.301 à 390 sont augmentés de 10 % (+ 5 306 840)

M. Mathieu Blanc (PLR) : – Je réagis brièvement. J'ai vu l'effarement de mon collègue Benoît Gaillard sur l'écran – pourtant d'un autre bord politique – face à la proposition de La Gauche. On voit bien ce soir une proposition de ce que j'ai envie de qualifier d'extrême gauche, qui rase gratis, qui ne réfléchit pas aux conséquences de ses propositions en termes de finances pour la Commune de Lausanne.

On l'a rappelé dans les débats préliminaires, et mon président de groupe, Pierre-Antoine Hildbrand, l'a aussi répété : nous avons, année après année, un déficit, une dette qui augmente ; nous avons à nouveau plus de 2,4 milliards de dettes, soit une dette proche de

celle du Canton. Année après année, on continue avec ces problèmes et La Gauche nous propose d'augmenter un poste de 10 %, comme cela, sans autre précision.

Je tiens tout de suite à préciser, et c'est important de dire qu'au cours de ces dernières années, le PLR a toujours dit que les priorités de la Commune en termes d'accueil de jour de la petite enfance et de sécurité étaient aussi ses priorités. Evidemment, il admet et encourage les efforts de la Ville sur ces deux postes dans le budget, et il ne s'agit pas de revenir sur cela. Mais vouloir l'augmenter de 10 % me paraît totalement déraisonnable. J'aurais préféré entendre un discours plus responsable des élus de La Gauche au moment de l'intervention générale, où je n'ai pas compris les contorsions de notre collègue Payot par rapport aux forces de police, qui me semblent être tout aussi indispensables pour les personnes que défend M. Payot que pour celles que défendent tous les élus de ce Conseil communal.

M. Daniel Brélaz, syndic : – La forme de cet amendement est tellement particulière que c'est moi qui représenterai la Municipalité – mais nous sommes tous d'accord sur le fond, pour que les choses soient claires. Un amendement global de 10 % sur l'ensemble me rappelle quelque chose que La Gauche a très fortement critiqué à une époque au Grand Conseil, où la droite se contentait de proposer des amendements de diminution de 1 % à 2 % sur tel ou tel budget, ce qui était d'ailleurs tout autant critiquable, sauf que l'ampleur était un peu plus nuancée.

Si on augmente ce genre de poste, comme vous le faites, il y a un certain nombre d'éléments amusants. On va ajouter 10 % d'amortissement supplémentaire sur les objets qui ne sont pas à amortir, on va ajouter des impôts, des taxes et des frais divers, qui probablement ne correspondent pas à ce que vous proposez ; il y a, bien sûr, des pertes et défalcatons et des moins-values. Cette manière de procéder, à part l'effet d'annonce, conduit à un certain nombre d'aberrations budgétaires. Mais la plus grosse aberration budgétaire est l'effet global. Comme vous avez présenté cela, on admet qu'on rase doublement gratis : qu'il faut 10 % de prestations en plus, et abaisser les redevances de 10 %, puisqu'on ne touche pas 1 franc de plus. C'est donc le raser gratis absolu. Que ceux que cela démange vraiment du côté de la barbe l'acceptent, que les autres le refusent !

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) : – Je voulais répondre à notre collègue Mathieu Blanc. Je m'étonne ; je croyais que le PLR était favorable à ce que la Ville de Lausanne, qui connaît un accroissement de sa population, et donc un accroissement des besoins de tout ordre, développe différents projets pour accueillir la population. Le développement des centres de vie infantine en fait partie. Je m'étonne que le PLR – qui, par ailleurs, dit être opposé à ce budget – ne soit pas conséquent par rapport à sa proposition, qu'il a défendue à d'autres occasions, de développer l'accueil pour la population lausannoise et les infrastructures, notamment les garderies, mais pas seulement.

Si le PLR trouve simplement que la proposition Buclin est trop rapide et met la charrue avant les bœufs, si c'est son propos, alors je pense que le PLR devrait, au contraire, accepter le budget qui est proposé par la Municipalité, puisque le budget de la Municipalité prévoit des augmentations de moyens dans le domaine des garderies, certes, insuffisantes.

M. Philippe Clivaz (Soc.), président rapporteur : – M. Oppikofer a dit en fin d'intervention approximativement ce que je voulais dire, mais je vais quand même le préciser clairement. Les comptes 2012 représentent 49 millions de dépenses à ce poste ; le budget 2013, 50 millions et le budget 2014, 53 millions. On peut demander 10 % d'augmentation, mais il y a déjà 3 millions de plus que le budget de l'année passée et approximativement 4 millions de plus que dans les comptes. A mon avis, cela fait partie de ce que M. Payot relevait tout à l'heure concernant l'excellent rapport du président de la Commission des finances – n'est-ce pas ? – sur la bonne gestion des comptes : il y a effectivement une augmentation ; elle est mesurée et elle est bien. En ce qui me concerne, je refuserai cet amendement.

M. Hadrien Buclin (La Gauche) : – Pour répondre à M. le syndic, on n'est pas aux comptes, mais au budget. Avec le budget, le parlement fixe des orientations ; après, c'est à la discrétion du service de dépenser les moyens qu'on lui a accordés de la façon la plus pertinente. Nous ne sommes pas des administrateurs, nous ne sommes pas en charge de la gestion. Après, avec les comptes, on verra comment le service aura fait avec les moyens supplémentaires. Mais l'important, c'est le signal politique.

Je pose la question à M. le municipal Tosato, puisque certains ont l'air de penser que mon amendement tombe de la lune : est-ce que, oui ou non, il y a une pénurie de places en crèche pour les enfants de 0 à 3 ans ? Combien d'enfants sont-ils sur liste d'attente à Lausanne ? Il serait utile de rappeler ces chiffres à l'intention de certains de nos collègues, qui ont l'air de nous prendre pour de doux rêveurs.

M^{me} Thérèse de Meuron (PLR) : – Je comprends bien le souci de M. Buclin, et d'ailleurs nous le partageons, puisque nous savons très bien que le nombre de places de crèche est totalement insuffisant. Nous avons toujours soutenu la création de places de crèches. En revanche, je ne comprends pas que M. Buclin souhaite augmenter le nombre de collaborateurs qui s'occuperaient de rechercher des places de crèche. Rien ne nous démontre que le nombre de collaborateurs permettrait d'augmenter le nombre de places de crèche dont nous avons besoin. Dès lors, je vous invite aussi à refuser cet amendement.

M. Daniel Brélaz, syndic : – On peut réinventer les règles de procédures financières cantonales et communales chaque jour, mais la méthodologie qui consiste à dire qu'on confie une enveloppe à un service et qu'il se « démerde », est contraire à toutes les règles financières en vigueur dans ce Canton et dans cette Commune. Je sais qu'on peut innover, mais la politique du personnel dépend strictement de la Municipalité. Si cet amendement passe, la Municipalité ne trouvera pas le personnel comme cela ; on ne va pas juste le former, entre ce soir et demain matin, ou, disons, le 1^{er} janvier ; idem pour les locaux et pour tout le reste. Ce n'est pas pour rien qu'on fait une politique dans la durée, et c'est une politique très soutenue.

Quand j'étais conseiller communal, pendant la législature 1986-1989, le budget consacré à cet objet était de 8 millions. Aujourd'hui, il est de 53 millions : l'effort en une génération est de 45 millions ; c'est donc un effort continu et soutenu, mais accompagné, parce que la population en demande plus qu'elle n'en demandait en 1988 et 1989. Sinon, avec le rythme d'efforts qu'il y a eu, la demande serait satisfaite depuis longtemps. Cet effort est régulier et sérieux, avec des locaux et avec du personnel, et pas juste avec de l'esbroufe.

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – J'aimerais répondre à M. Buclin que la Chambre consultative de la petite enfance a été nantie du préavis sur plan de législature. Il présente l'augmentation des places d'accueil de jour, que ce soit de la petite enfance ou dans le domaine parascolaire. La Municipalité est consciente que nous n'atteignons pas encore le 100 % des places ; c'est bien pourquoi on a une liste d'attente. Nous sommes d'ailleurs une des seules villes à avoir une liste d'attente qui mesure le nombre de places. Il nous en manque aujourd'hui 700. La question n'est pas de les remplir en un jour, mais de pouvoir le faire en ayant les disponibilités financières inscrites dans le cadre d'un budget. Effectivement, monsieur Buclin, la Municipalité est consciente qu'il manque aujourd'hui des places, parce qu'elle a une liste d'attente à jour.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – J'aimerais répondre à M. Tosato. En tant que membre de la Commission consultative de la petite enfance, je me réjouis de recevoir le préavis dont vous venez de nous parler, parce que, pour l'instant, je n'ai rien reçu. J'espère qu'on pourra prendre position sur ce préavis avant qu'il ne soit renvoyé à la Municipalité.

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – La Commission consultative de la petite enfance a reçu le programme de législature où il y a toutes les données avec les augmentations de places. Comme le syndic l'a dit, l'augmentation d'une place nécessite qu'on ait un lieu, qu'on ait engagé du personnel, qu'on ait fait un certain nombre de démarches. Aujourd'hui déjà, nous les prévoyons petit à petit, et vous les voyez

à chaque fois dans les préavis. On vient d'inaugurer le Rôtillon et, pendant qu'on inaugurerait le Rôtillon, vous avez accepté le préavis de la Sallaz, avec la création de places d'accueil ; elles étaient inscrites dans le préavis.

Celui que vous attendez est celui qui doit venir sur la politique budgétaire et tarifaire, que je pourrai présenter au Conseil lorsque la Fondation d'accueil de jour des enfants du Canton de Vaud saura comment on prend en compte le RDU dans le calcul du revenu déterminant des parents. On ne peut pas le faire avant, et cela n'a pas encore été déterminé par le Canton.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

L'amendement Hadrien Buclin est refusé par 78 voix contre 7 oui et 5 abstentions.

5901 Institutions subventionnées

M. Philippe Clivaz (Soc.), président-rapporteur : – Je voulais préciser que la Commission des finances a émis un vœu concernant la direction de l'Enfance, jeunesse et cohésion sociale. C'est un vœu sur lequel nous n'allons pas voter, mais je vous le lis ; il figure dans le rapport : « La COFIN souhaite que les travaux de rénovation du bâtiment scolaire de Saint-Roch soient entrepris et puissent avancer le plus rapidement possible. D'autre part, la COFIN souhaite recevoir un document présentant la situation globale des bâtiments scolaires et de ses implications dans le plan des investissements. »

Ceci dit, le budget Enfance, jeunesse et cohésion sociale a été accepté par 6 oui, 1 non et 5 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le budget d'Enfance, jeunesse et cohésion sociale est adopté par 45 voix contre 21 et 25 abstentions.

FINANCES ET PATRIMOINE VERT

- 6010 Secrétariat général FIPAV**
- 6601 Parcs et domaines**
- 6602 Bureau d'intégration canine**
- 6700 Service achat et logistique Ville**
- 6800 Service de la révision**
- 6900 Service financier**

M. Philippe Clivaz (Soc.), président-rapporteur : – Le budget a été accepté par la commission par 8 oui, 0 non et 4 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le budget de Finances et patrimoine vert est adopté par 50 voix contre 18 et 22 abstentions.

SERVICES INDUSTRIELS

- 70 Secrétariat général**
- 700 Développement stratégique**
- 701 Comptabilité et finances**
- 71 Finances, administration et développement**
- 74 Gaz et chauffage à distance**
- 76 Electricité**
- 77 Multimédia**

78 Service commercial

M. Philippe Clivaz (Soc.), président-rapporteur : – Le budget des Services industriels a été accepté par la commission par 8 oui, 0 non et 4 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le budget des Services industriels est adopté par 55 voix contre 17 et 20 abstentions.

La discussion sur le Plan des investissements n'est pas utilisée.

La discussion sur les dépenses et recettes présumées, crédits votés n'est pas utilisée.

La discussion sur les dépenses et recettes présumées, crédits à voter n'est pas utilisée.

La discussion sur l'évolution présumée de la situation financière 2014 n'est pas utilisée.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Nous demandons le vote nominal pour le vote final sur le budget.

Cette demande est appuyée par cinq conseillers.

M. Philippe Clivaz (Soc.), président-rapporteur : – Il y a trois conclusions. La première est d'arrêter le budget et les deux autres de prendre acte du Plan d'investissements et de l'évolution présumée de la situation financière. La commission s'est prononcée par 6 oui, 1 non et 5 abstentions.

La présidente : – Monsieur Stauber, pour que ce soit bien précis, vous avez demandé le vote nominal sur l'ensemble du budget ?

M. Philipp Stauber (UDC) : – Nous voulons un vote nominal sur le budget de fonctionnement.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

A l'appel nominal, la conclusion N° 1 est adoptée par 50 voix contre 33 et 10 abstentions.

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Alvarez Henry Caroline, Beaud Valéry, Bergmann Sylvianne, Bonnard Claude, Bovet Laurianne, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Chautems Jean-Marie, Chenaux Mesnier Muriel, Clivaz Philippe, Corboz Denis, Crausaz Mottier Magali, Decollogny Anne-Françoise, Eggenberger Julien, Faller Olivier, Ferrari Yves, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Gebhardt André, Graber Nicole, Grin Claude Nicole, Guidetti Laurent, Jaquet-Berger Christiane, Knecht Myrèle, Lapique Gaëlle, Mach André, Marti Manuela, Mayor Isabelle, Michaud Gigon Sophie, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Neumann Sarah, Nsengimana Nkiko, Pain Johan, Peters Solange, Philipoz Roland, Pitton Blaise Michel, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Rebeaud Laurent, Resplendino Janine, Rossi Vincent, Ruf Florian, Ruiz Vazquez Francisco, Salzmann Yvan, Thambipillai Namasivayam, Trezzini Giampiero, Velasco Maria, Mottier Vincent, Voutat Marlène, Zürcher Anna.

Ont voté non : M^{mes} et MM. Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Aubert Eliane, Bettschart-Narbel Florence, Blanc Mathieu, Buclin Hadrien, Bürgin Daniel, Calame Maurice, Carrel Matthieu, Christe Valentin, Clerc Georges-André, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Ducommun Philippe, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy, Gendre Jean-Pascal, Gillard Nicolas, Graf Albert, Henchoz Jean-Daniel, Hildbrand Pierre-Antoine, Jeanmonod Alain, Klunge Henri, Laurent Jean-Luc, Longchamp Françoise, Moscheni Fabrice, Oberson Pierre, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp, Voiblet Claude-Alain, Wild Diane.

Se sont abstenus : M^{mes} et MM. Blanc Christiane, Cachin Jean-François, Chollet Jean-Luc, Dupuis Johann, Hubler Alain, Ichtters Anne-Lise, Oppikofer Pierre-Yves, Ostermann Roland, Payot David, Picard Bertrand.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Les conclusions N°s 2 et 3 sont adoptées par 54 voix contre 31 et 7 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2013/48 de la Municipalité, du 10 octobre 2013 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2014 comme il suit :

Charges	Fr. 1'882'035'500.–
Revenus	1'850'626'200.–
Excédent des charges	<u>Fr. 31'409'300.–</u>

2. de prendre acte du plan des investissements pour les années 2014 à 2017 ;
3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2014.

La séance est levée à 20 h 15.